

Evaluation de mi-parcours du programme LEADER 2023 – 2027 du GAL Seine Aval

Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA)



« Cultiver les synergies entre mondes urbain et rural »

Etat des lieux au 19 mars 2026



Rédigé par Ambre EGHIGIAN
Encadrée par Margaux GROSJEAN et Inès JORE

Sommaire

Introduction	5
1. Le contexte territorial et sa nécessaire évaluation	6
1.1. Le GAL Seine aval – territoire et stratégie	6
1.1.1. Le périmètre du GAL Seine Aval.....	6
1.1.2. Un territoire au croisement entre monde rural et urbain	7
1.1.3. La stratégie de développement local du GAL	7
1.2. L'évaluation de mi-parcours du programme LEADER.....	8
1.2.1. Les objectifs de l'évaluation	8
1.2.2. Méthodologie de l'évaluation.....	9
2. Etat des lieux général sur l'avancement du GAL.....	11
2.1. Quelle consommation de l'enveloppe du GAL ?	11
2.1.1. La planification de l'enveloppe du GAL	11
2.1.2. Consommation de l'enveloppe du GAL	12
2.1.3. Evolution de la consommation de l'enveloppe du GAL.....	14
2.2. Rythme de programmation.....	16
2.2.1. Le cycle de vie des projets	17
2.2.2. Analyse des délais entre ces différents stades.....	18
2.2.3. Les taux de transformation des dossiers à chaque étape du cycle de vie	20
2.3. Le GAL respecte-t-il sa stratégie ?	21
2.3.1. Le traitement des fiches actions et des mesures associées	21
2.3.2. Le GAL répond-il aux objectifs de ses fiches actions ?	27
2.3.3. L'avis des membres concernant la stratégie du GAL	29
2.4. Analyse des projets soutenus par le GAL.....	32
2.5. Typologie des porteurs de projet	33
2.6. Typologie des projets soutenus.....	34
2.7. Typologie des projets refusés	36
2.7.1. Stade d'arrêt des demandes de subventions.....	36
2.7.2. Le parcours et l'abandon des dossiers	37
3. Le financement des projets soutenus par LEADER	40
3.1. Analyse des plans de financement	40
3.1.1. Les règles de financement des projets	40
3.1.2. La répartition des financements.....	41
3.1.3. Des montages complexes ?	42
3.2. Le financement LEADER.....	42

3.2.1.	Intensité de l'intervention du financement LEADER.....	42
3.2.2.	Structure de l'intervention LEADER	44
3.3.	Le cofinancement public	47
3.3.1.	Quelle intensité du cofinancement ?	48
3.3.2.	Avancée de la consommation de l'enveloppe départementale	49
3.3.3.	Quelle structure des cofinancements ?	50
3.4.	L'autofinancement	51
3.4.1.	Quelle structure de l'autofinancement privé ?	52
4.	Evaluation de l'impact territorial du GAL.....	54
4.1.	Déclinaison territoriale des projets soutenus par le GAL	54
4.1.1.	La répartition géographique des projets	54
4.1.2.	Les zones d'impact des projets.....	58
4.1.3.	Perception des acteurs du GAL sur la répartition des projets et le périmètre du GAL	60
4.2.	Création d'un réseau de coopération	62
4.2.1.	Les projets de coopération soutenus par le GAL	62
4.2.2.	Le poids stratégique de la coopération	64
4.2.3.	L'atteinte des objectifs des projets de coopération.....	65
4.3.	Impact du programme LEADER sur le territoire et dans la réalisation de projet. 67	
4.3.1.	Impact du programme LEADER sur la réalisation de projets.....	68
4.3.2.	Impact du programme LEADER sur le territoire du GAL	69
4.3.3.	Impact du programme LEADER dans les différents secteurs	74
4.3.4.	La valeur ajoutée d'être partie prenante du GAL.....	75
5.	Les instances du GAL.....	78
5.1.	La double gouvernance du GAL	78
5.2.	Le Comité de Programmation.....	79
5.2.1.	Typologie du Comité de Programmation.....	80
5.2.2.	La participation des membres.....	82
5.2.3.	Connaissance et compréhension du programme	87
5.2.4.	L'inclusion des membres	89
5.3.	Le Comité Technique	93
5.3.1.	Membres du Comité Technique.....	94
5.3.2.	Participation des partenaires membres du Comité Technique.....	95
5.3.3.	Connaissance et compréhension du programme	97
5.3.4.	Inclusion des acteurs techniques	100
5.4.	L'Autorité de gestion : instance de référence du GAL.	102
5.4.1.	Rôle de l'Autorité de gestion	102

5.4.2.	Perception de l'équipe technique et propositions d'axes d'amélioration	103
6.	Evaluation de l'animation	104
6.1.	L'équipe technique du GAL.....	104
6.2.	La répartition du temps d'animation de l'équipe technique	105
6.2.1.	La répartition des réunions selon leur nature	105
6.2.2.	La répartition des réunions selon le public visé	107
6.2.3.	La répartition des réunions selon leur échelle	108
6.2.4.	Les réunions sont-elles à l'initiative du GAL ?.....	109
6.3.	Perception des acteurs et des parties prenantes du GAL concernant la qualité de l'accompagnement.....	110
6.3.1.	Evaluation de la satisfaction des porteurs de projet quant à l'accompagnement technique du GAL.	110
6.3.2.	L'animation des Comités de Programmation	112
6.3.3.	L'animation des Comités Techniques	116
6.4.	La communication du GAL	121
6.5.	L'équipe technique répond-elle aux objectifs de la fiche action 4 ?	123
	Conclusion.....	124

Introduction

Le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) a été lancé en 1991 avec pour objectif de soutenir les territoires ruraux par le biais d'un financement européen. La spécificité du programme LEADER permet aux acteurs du territoire, rassemblés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) à la fois public et privé, d'élaborer localement les stratégies à mettre en œuvre sur leur territoire.

Ce programme de développement de l'économie rurale est un axe à part entière de la Politique Agricole Commune (PAC). Le programme LEADER s'inscrit dans le Fonds Européen Agricole pour le développement Rural (FEADER). Rattaché au second pilier de la PAC, juste après le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA), les aides directes pour les agriculteurs, le programme LEADER est conçu par et pour les acteurs du territoire. La gestion du programme LEADER est assurée par les Régions, Autorités de gestion déléguées. En France, sur la programmation 2023 – 2027, on compte 308 GAL qui touchent près de 28 000 communes et 29 millions d'habitants.

L'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA) porte le programme LEADER Seine Aval pour la période de mise en œuvre actuelle. Le GAL Seine Aval assure la gouvernance du programme et la gestion d'une enveloppe de 1 400 000 euros.

1. Le contexte territorial et sa nécessaire évaluation

1.1. Le GAL Seine aval – territoire et stratégie

1.1.1. Le périmètre du GAL Seine Aval

Composé de 16 communes lors de sa première programmation en 2009, le périmètre du GAL Seine Aval s'est élargi et compte 66 communes depuis la programmation 2014 – 2020. Elles s'inscrivent dans la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), née en 2016 de la fusion de 6 intercommunalités. Toutefois, l'entièreté du territoire de la Communauté Urbaine, représentant 417 556 habitants répartis dans 73 communes, n'est pas éligible au programme LEADER en raison du plafond de population imposé pour les territoires candidats. Dès lors, le périmètre du GAL exclut les 3 plus grandes communes en termes d'habitants, à savoir Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Conflans-Sainte-Honorine, ainsi que 4 communes inscrites dans le territoire de l'association de la Plaine de Versailles (Jumeauville, Arnouville-les-Mantes, Goussonville et Orgeval). 3 des communes du GAL Seine Aval dépassent le seuil des 20 000 habitants (Poissy, Les Mureaux et Achères) mais ont été retenues dans le périmètre du GAL afin de conserver une cohérence territoriale et de respecter la stratégie visant à créer du lien entre urbains et ruraux. 18 des communes du GAL font aussi partie du Parc Naturel du Vexin Français, un acteur clé du développement local sur le territoire.



Périmètre du programme LEADER Seine Aval

Ainsi, le GAL Seine Aval conserve le même périmètre que sur la programmation précédente. Toutefois, le nombre d'habitants est en croissance et le GAL compte désormais 325 769 habitants (INSEE 2023).

1.1.2. Un territoire au croisement entre monde rural et urbain

Le territoire Seine Aval se situe dans le périurbain francilien, sur l'axe Seine reliant Paris au Havre. Son territoire est divisé entre des centres urbains, sur les berges de la Seine, et des bourgs ruraux, voire des communes rurales à habitat dispersé, sur les plateaux Sud ou dans le Vexin¹.

Le GAL dispose ainsi d'une situation géographique privilégiée. Il offre un espace urbain d'accueil pour les entreprises et des plateaux ruraux préservés, qui lui confèrent un caractère agricole important.

Le GAL est structuré, d'une part, autour de trois grands pôles urbains, le Mantois, le Val de Seine et la Bouche de Chanteloup, où sont présentes de nombreuses filières industrielles faisant du territoire un terrain industriel d'excellence. D'autre part, il est caractérisé par une activité agricole dynamique spécialisée dans les grandes cultures. Enfin, il est composé de nombreux espaces boisés et est traversé par la Seine. Ces espaces sont riches en biodiversité, lui confère un potentiel touristique fort, et peuvent être des moteurs de la transition écologique, via le développement de la filière bois-énergie par exemple.

Pourtant, le territoire est confronté à des difficultés socio-économiques, aussi bien liées à la désindustrialisation qu'à l'emprise urbaine sur les espaces agricoles et naturels. Le GAL Seine Aval s'est donc donné comme mission de « récolter les fruits des synergies rural et urbain » en poursuivant la voie empruntée par les programmations précédentes qui cherchaient à « créer des liens durables entre le monde agricole et urbain » (2007 – 2014) puis à « cultiver les synergies entre monde rural et urbain » (2014 – 2020)

Le GAL Seine Aval s'efforce, dans ce contexte, de rapprocher les territoires et de trouver les solidarités entre vallées urbanisées, franges périurbaines et plateaux ruraux.

1.1.3. La stratégie de développement local du GAL

Après un large diagnostic territorial, réalisé avant le dépôt de candidature, ainsi que de nombreuses consultations avec les acteurs du territoire, le GAL Seine Aval a décidé, dans le cadre de son programme de développement rural 2023-2027, de « récolter les synergies entre mondes urbain et rural ».

Cette priorité ciblée se décline en trois axes d'intervention, déclinés en objectifs opérationnels et en types d'opérations éligibles.

¹ Grille communale de densité en 7 niveaux de l'INSEE



Le diagramme des objectifs et du plan d'action

Dans chaque fiche action, des indicateurs d'évaluation sont précisés pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs résultats. L'évaluation de mi-parcours permettra d'évaluer l'avancée du programme LEADER dans la mise en place de ces objectifs, d'élaborer des recommandations afin de déployer au mieux le programme et de répondre aux objectifs fixés d'ici la fin de la programmation.

1.2. L'évaluation de mi-parcours du programme LEADER

1.2.1. Les objectifs de l'évaluation

Selon la réglementation de l'Union Européenne², chaque GAL se doit d'évaluer sa Stratégie Locale de Développement et de communiquer sur les résultats obtenus tout au long de la programmation.

Pour y parvenir, le GAL Seine Aval a décidé de procéder à une évaluation de mi-parcours permettant de remonter les indicateurs d'évaluation à la Région. Toutefois, le GAL a choisi de porter l'évaluation plus loin afin d'ajuster sa stratégie et de s'améliorer de manière continue au cours de la programmation. Il s'agit en effet de l'occasion d'évaluer la trajectoire empruntée par le GAL par rapport à sa stratégie de développement, la gestion et l'animation du GAL, le fonctionnement des instances du GAL ainsi que l'impact du GAL sur le territoire.

L'évaluation de mi-parcours s'est déroulée de mars 2026 à juillet 2026.

² « Les groupes d'action locale ont notamment pour tâches de suivre l'application de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux et des opérations soutenues et d'accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie. » Règlement (UE) No 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil, 17/12/2013, Art 34, paragraphe 3, point G

1.2.2. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation est une démarche destinée à caractériser quantitativement et qualitativement les effets de la mise en œuvre d'une politique, dans notre cas, il s'agit d'évaluer le programme LEADER sur le territoire Seine Aval.

Afin de réaliser l'évaluation, le GAL s'appuie sur le traitement de données chiffrées et l'étude de questionnaires distribués aux parties prenantes et aux bénéficiaires du programme LEADER.

La construction d'un cadre d'évaluation

Un cadre référentiel a été construit afin de guider l'évaluation. Ce dernier regroupe les attentes émises par l'Autorité de gestion, mais également celles de l'équipe technique, désireuse de connaître les résultats de son travail, et des membres du GAL ayant participé à sa construction.

En effet, un **groupe de travail** a été mis en place afin de co-construire l'évaluation. Les membres du Comité de Programmation et du Comité Technique ont été conviés pour valider la structure de l'évaluation imaginée par l'équipe technique, apporter des nouvelles idées et choisir le format de la restitution.

Un atelier de travail a permis de faciliter la réflexion et la discussion autour de l'évaluation et de faire émerger un tableau recensant les idées, les manques et les questionnements prioritaires pour l'évaluation.

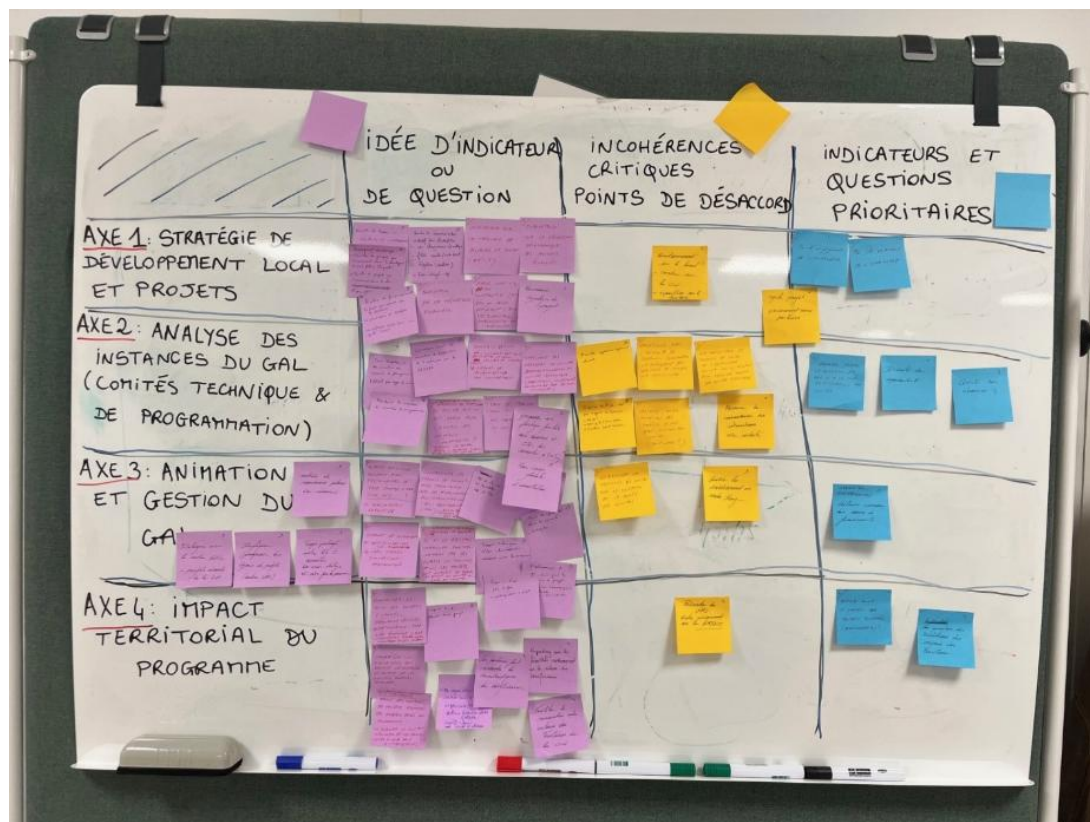


Tableau participatif issu du groupe de travail réunissant le Comité Technique et le Comité de Programmation sur l'évaluation LEADER Seine Aval.
Le 31 mars 2026. Photo prise par Margaux GROSJEAN-MADEIRA

La GAL a ainsi pu formaliser des tableaux d'évaluation portant sur 4 axes, listés ci-dessous, et constituer de questions d'évaluation et d'indicateurs permettant d'y répondre.

Axe 1 : Stratégie de développement local des projets

Axe 2 : Analyse des instances du GAL (Comités Techniques et de Programmation)

Axe 3 : Animation et gestion du GAL

Axe 4 : Impact territorial du programme

Le GAL a choisi de s'appuyer sur des données situées entre le début de la programmation en 2023 jusqu'au 9^e Comité de Programmation le 19 mars 2026 afin de traiter les indicateurs d'évaluation. Cette période correspond à celle des membres siégeant au Comité de Programmation avant les élections municipales, elle prend donc en compte les membres actifs au sein de la première partie de la programmation, ainsi que tous les projets sélectionnés en opportunité et en programmation au cours de cette période.

L'élaboration des questionnaires

Des questionnaires ont été distribués aux membres du Comité de Programmation, du Comité Technique et aux porteurs de projet.

Les questionnaires distribués aux membres du Comité de Programmation et du Comité Technique partagent une structure similaire, car ils s'adressent à des instances qui participent activement à la mise en place du programme. Les questionnaires regroupent quatre parties distinctes :

- Une première partie permettant de définir une typologie des membres constituant les comités.
- Une seconde évaluant la participation des membres aux comités ainsi que leurs connaissances du programme.
- Une troisième partie permettant d'évaluer leur satisfaction concernant l'animation du GAL et des comités.
- Enfin, une dernière partie ayant pour objectif de comprendre leur perception de leur rôle dans le GAL et d'obtenir leur avis quant à la stratégie du GAL.

Le troisième questionnaire était adressé aux porteurs de projet dont les dossiers ont passé l'opportunité, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu un avis favorable par le Comité de Programmation. Le questionnaire présente la structure suivante :

- Une première partie permettant de dresser une typologie des porteurs de projet.
- Une seconde partie permettant d'évaluer l'accompagnement technique fourni par le GAL dans la création du dossier.
- Une troisième partie visant à comprendre l'expérience des porteurs de projet en Comité de Programmation.
- Une quatrième partie visant à comprendre l'impact territorial du projet.
- Une dernière partie cherchant à évaluer l'expérience des porteurs de projet dans leur sollicitation du programme LEADER.

Les membres du Comité de Programmation, du Comité Technique et les porteurs de projet ont été relancés régulièrement afin d'assurer un taux de réponse satisfaisant.

Toutes catégories confondues, le taux de réponse aux questionnaires est de 69 %, ce qui est satisfaisant.

Le taux de réponse du Comité de Programmation est de 54,8 %. Le collège privé est plus représenté que le collège public dans les réponses au questionnaire puisque leur taux de réponse est de 72,7 % contre 35 %.

Le taux de réponse du Comité Technique est quant à lui de 59,4 %.

Enfin, celui des porteurs de projet est de 82,6%, ce qui fait d'eux les acteurs les plus mobilisés dans la réponse aux questionnaires. L'étude de leur réponse sera la plus complète et représentative car près de la totalité des porteurs de projet a participé.

Les limites de l'évaluation

Tout d'abord, en raison des retards de programmation, du faible nombre de dossiers programmés, et de l'absence de dossiers payés, le GAL a choisi de prendre en compte tous les dossiers à leur stade le plus avancé, à partir de l'opportunité, c'est-à-dire du moment où ils obtiennent un avis favorable par les membres du Comité de Programmation. Dès lors, de nombreuses données sont des projections, car d'ici leur réalisation et leur paiement, certains projets peuvent encore être revus voir abandonnés. Ces analyses permettront tout de même au GAL de repérer des dynamiques en cours et de progresser d'ici la fin de la programmation.

De plus, si les questionnaires permettent de comparer les données, de faciliter leur traitement ainsi que d'obtenir l'avis de la totalité des membres, et d'éviter de recourir à la construction d'un échantillon de membres réduit, ils ne permettent pas d'obtenir des réponses nuancées et orientent nécessairement les réponses des interrogés avec des questions fermées et des modalités de réponses définies. Toutefois, afin de permettre plus de nuances dans les propos des interrogés et d'avoir des réponses plus larges et précises, de nombreux champs libres ont été ajoutés.

Si les questionnaires ont été communiqué à l'ensemble des membres des comités et des porteurs de projets, le taux de réponse atteint seulement 69%, les résultats présentés dans cette évaluation sont interprétés avec prudence, leur représentativité étant limité par le taux de participation.

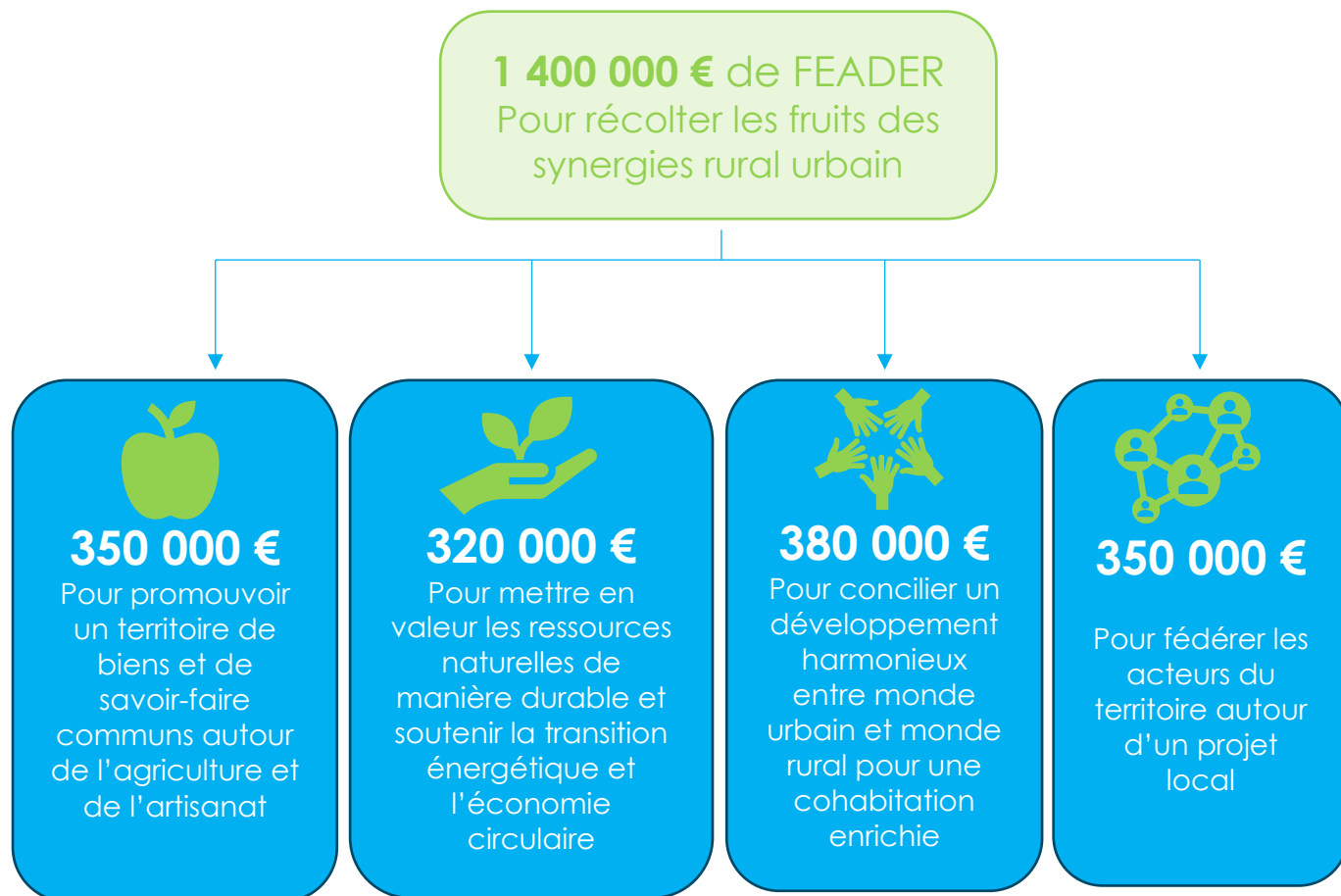
2. Etat des lieux général sur l'avancement du GAL

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'avancée du GAL d'un point de vue stratégique. Nous cherchons donc à évaluer le stade du GAL dans la programmation de son enveloppe, ainsi que son rythme de programmation et son avancement dans le traitement de ses objectifs. Cette évaluation permettra d'orienter le GAL dans la suite de la programmation.

2.1. Quelle consommation de l'enveloppe du GAL ?

2.1.1. La planification de l'enveloppe du GAL

Le GAL bénéficie d'une enveloppe de 1 400 000 € pour la programmation 2023 – 2027 qu'il a réparti entre ses quatre fiches actions.



Répartition de l'enveloppe LEADER d'après les axes d'intervention de la stratégie de développement local

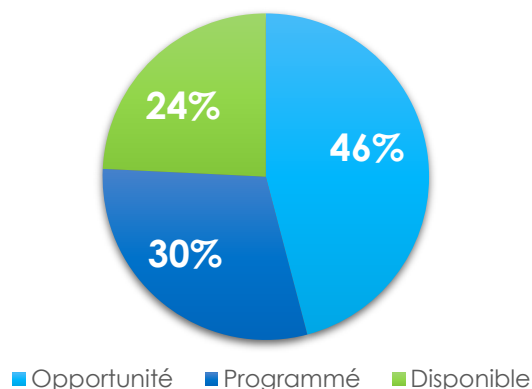
2.1.2. Consommation de l'enveloppe du GAL

Dans cette partie, nous donnons une vue générale de l'état de consommation de l'enveloppe du GAL.

Nous avons défini quatre stades correspondant à l'engagement des fonds LEADER pour les projets soutenus par le GAL :

- **Disponible** = cela correspond au montant qui n'est pas engagé, pour lequel aucun projet n'est fléché.
- **Opportunité** = les membres du GAL sont favorables à l'engagement d'un certain montant auprès des porteurs de projet mais il n'est pas encore attribué.
- **Programmé** = les membres du GAL ont formellement voté l'engagement d'un certain montant auprès d'un porteur de projet. Ce montant attribué est définitif et inscrit dans les conventions juridiques.
- **Payé** = le montant engagé est délivré auprès des porteurs de projet à la suite de la réalisation du projet.

Consommation de l'enveloppe du GAL



• Montant de l'enveloppe en opportunité : **642 653,89 €**

• Montant de l'enveloppe programmé : **418 076,69 €**

• Montant de l'enveloppe disponible : **339 269,42 €**

Le 19 avril 2026, le GAL a déjà engagé trois quarts du montant de l'enveloppe en cumulant les projets au stade de l'opportunité et ceux programmés. Parmi les dépenses prévues, 46 % sont au stade de l'opportunité et doivent encore passer l'étape de la programmation, tandis que 30 % sont programmées, ce qui correspond au stade précédent le paiement des projets.

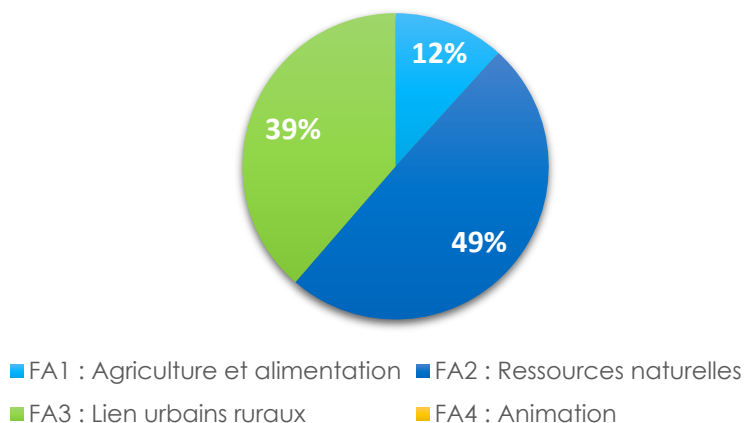
Le GAL est assez avancé dans l'attribution de l'enveloppe, avec seulement 24 % de son enveloppe à répartir pendant la fin de l'année 2026 et l'année 2027. Cette dynamique laisse penser qu'il est sur la bonne voie pour consommer la totalité de l'enveloppe d'ici la fin de la programmation.

Cependant, au 19 avril 2026 aucun paiement n'a été effectué par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), ce qui témoigne d'un retard de mise en œuvre de la programmation en région Île-de-France.

Montant de l'enveloppe en opportunité par fiche action :

FA1 : Agriculture et alimentation	FA2 : Ressources naturelles	FA3 : Lien urbains ruraux	FA4 : Animation
75 374,39 €	318 888,34 €	248 391,16 €	0€

Part de montant en opportunité par fiche action

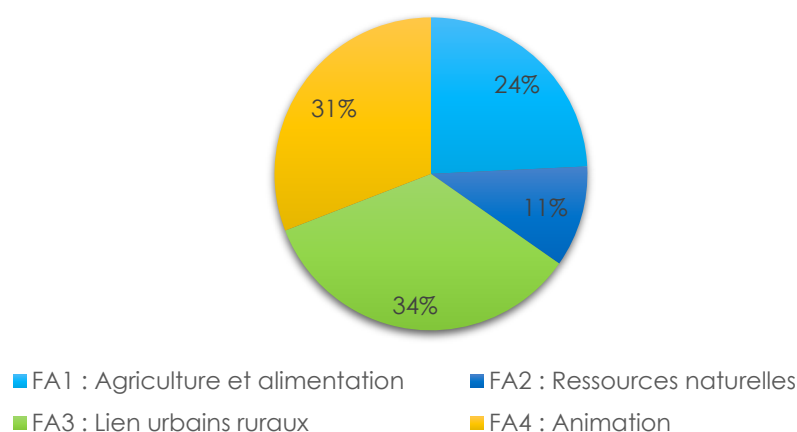


Parmi les montants en opportunité, près de la moitié sont attribués à la fiche action 2. Cela témoigne de l'attention portée par le GAL au financement équitable des différentes fiches actions et de sa capacité à s'adapter. En effet, après un démarrage réussi pour les fiches actions 1 et 3, l'effort d'animation a été concentré sur la fiche action 2. Aucun projet n'est recensé pour la fiche action 4 car les projets d'animation ne passent pas par le stade d'opportunité, ils sont directement programmés.

Montant de l'enveloppe programmé par fiche action :

FA1 : Agriculture et alimentation	FA2 : Ressources naturelles	FA3 : Lien urbains ruraux	FA4 : Animation
101 339,43 €	43 795,80 €	143 737,28 €	129 204,08 €

Répartition du montant programmé par fiche action

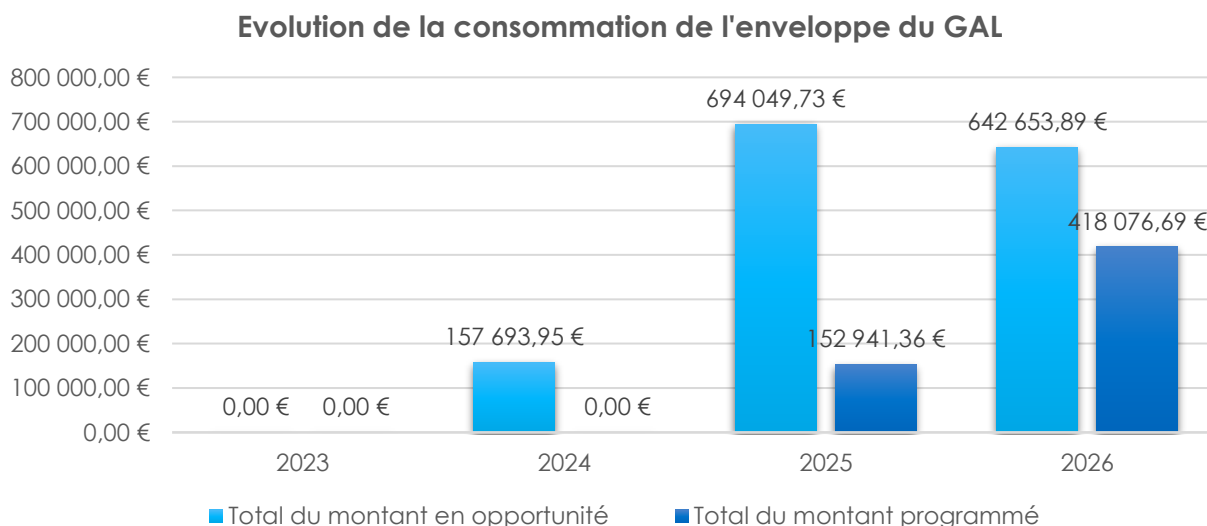


Si la fiche action 2 concentre l'enveloppe la plus mobilisée au stade de l'opportunité, la somme des crédits LEADER pour les fiches actions 1 et 3 s'avère supérieure à celle de la fiche action 2. En début de programmation, ce sont les projets des fiches action 1 et 3 qui ont été accompagnés en majorité. Cela résulte d'une forte demande des porteurs de projet sur ces thématiques, qui étaient dans l'attente de l'ouverture du dispositif en 2023. A l'inverse, le montant relativement faible de la fiche action 2 démontre une fois de plus que les sollicitations sur la fiche action 2 sont intervenues au cours de la programmation.

A l'échelle de la stratégie, la majorité des montants en programmation sont attribués à la fiche action 3 concernant les liens entre urbains et ruraux. En effet, cette fiche action capte 34 % des dépenses prévues par le GAL. Elle est suivie de près par la fiche action 4 destinée à l'animation qui représente 31 % des dépenses du GAL. Il s'agit des projets d'animation du GAL pour les années 2023, 2024 et 2025. Ces projets sont régulièrement déposés, ce qui explique un montant programmé élevé.

2.1.3. Evolution de la consommation de l'enveloppe du GAL.

Nous nous intéressons ici à l'évolution de la consommation de l'enveloppe du GAL afin d'en comprendre le rythme de consommation.



L'année 2023 était une année de transition entre la programmation précédente et la programmation 2023 – 2027 ce qui explique que le GAL n'ait passé aucun dossier en opportunité. Cette année a permis la formalisation de la stratégie du GAL, et de l'ensemble des documents de travail comme les fiches actions et les critères de sélection.

En 2024, le GAL a commencé à engager des dépenses en opportunité mais n'a programmé aucun dossier. La plateforme nécessaire au dépôt des dossiers de demande d'aide élaboré par l'Autorité de gestion, la Région Île-de-France, a pris un certain temps avant d'être fonctionnelle, ce qui explique que la programmation ait été tardive. En effet, pour être programmé, un dossier doit être au préalable instruit par l'Autorité de gestion, et nécessite donc d'être déposé sur la plateforme.

C'est en 2025 que le GAL programme les premiers dossiers. On remarque aussi que le niveau de l'enveloppe consacré à l'opportunité augmente fortement. Les outils de l'Autorité de gestion ont été consolidés, ce qui a permis à l'équipe technique de promouvoir, avec plus de confiance, le programme sur le territoire, d'où le changement de rythme.

En 2026, c'est le rythme des programmations qui s'accélère, et le niveau consacré à l'opportunité se maintient. Cela s'explique par l'ouverture de la phase de conventionnement tardive en 2025, ce qui a naturellement stimulé le nombre de passages en programmation. Toutefois, le montant consacré à l'opportunité ne diminue pas de manière proportionnelle à l'augmentation du montant en programmation, ce qui signifie que le GAL continue de faire passer des dossiers en opportunité et de consommer son enveloppe.

Après deux années ralenties par la mise en place de la nouvelle programmation et par des problèmes techniques, les années 2025 et 2026 sont des années très dynamiques où le GAL engage une grande partie de l'enveloppe en opportunité et en programmation, lui permettant d'atteindre un rythme de croisière. Toutefois, on remarque que même en 2026, il n'y a toujours aucun paiement délivré par l'organisme payeur, l'Agence de Service et de Paiements (ASP).

La plateforme de demande de paiement a ouvert le 27 mai 2026, annonçant la phase de paiement ouverte. Cela signifie que les dossiers sollicitant le versement peuvent être instruit et puis payés par l'ASP. D'ici la fin de la programmation, le montant relatif à l'opportunité devrait naturellement diminuer au profit des phases de programmation et de paiement.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- Le GAL a été réactif à l'ouverture des différentes phases par l'Autorité de gestion - Le GAL a engagé en opportunité et en programmation 76 % de son enveloppe à mi-parcours, témoignant d'un rythme de consommation soutenu.	- Aucun paiement n'a été délivré à ce jour malgré des dossiers passés en opportunité dès 2024. - Si des crédits sont mobilisés pour des projets en opportunité, ils ne sont pas encore attribués et par conséquent en cas de projet abandonné ou d'instruction défavorable, ils peuvent retourner dans l'enveloppe initiale. - Si des crédits sont attribués à des projets en programmation, ils peuvent tout de même tomber ou être abandonnés. Par conséquent, les crédits LEADER seraient à nouveau disponibles.

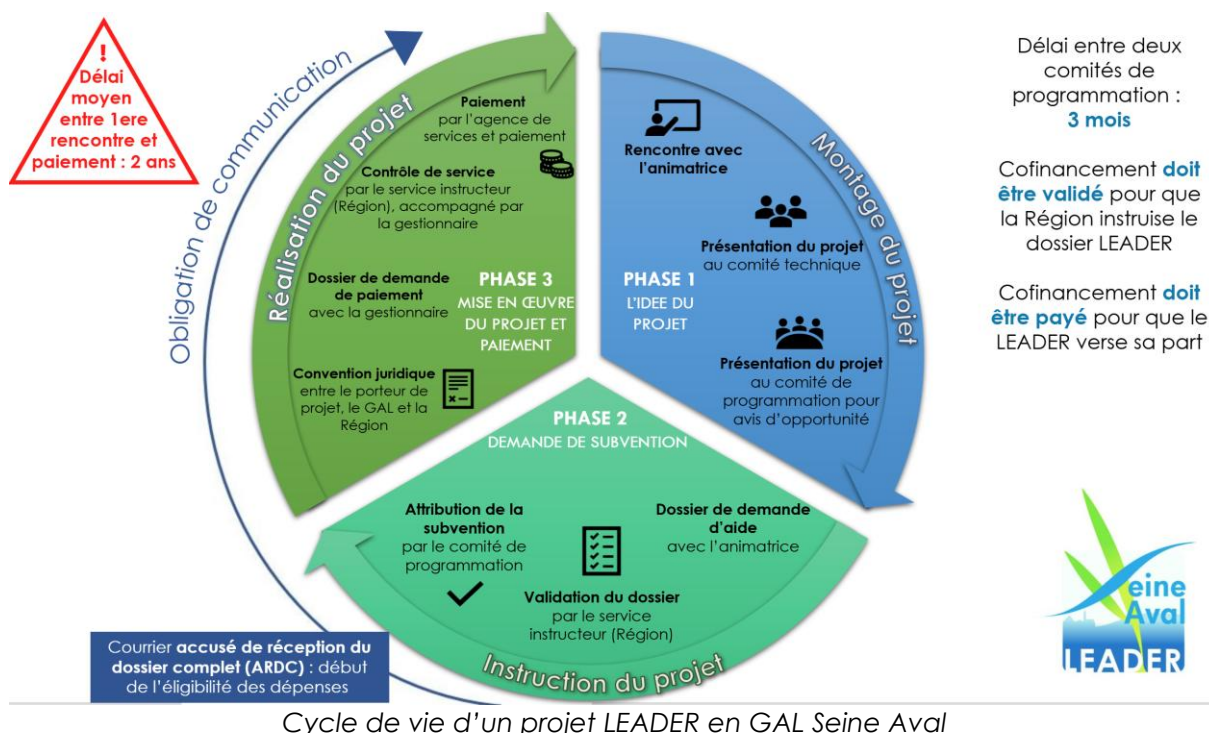
Recommandations
- Être réactifs sur les demandes de paiement afin que les premiers projets soient payés rapidement. - Essayer de distribuer les 24 % restants de l'enveloppe et de manière équilibrée entre les fiches actions les moins représentées. - Anticiper les chutes de projets en suivant de près les porteurs de projet. - Surprogrammer un montant raisonnable de crédits afin d'anticiper les dossiers qui tombent ou sous-réalisés ou déchus tardivement.

2.2. Rythme de programmation

Dans cette partie, on s'intéresse au rythme de programmation des projets en observant les différents stades des dossiers soutenus et les délais moyens entre ces stades.

2.2.1. Le cycle de vie des projets

Comme le montre le schéma ci-dessous, les porteurs de projet suivent différentes étapes avant d'obtenir une subvention.



Cycle de vie d'un projet LEADER en GAL Seine Aval

Au cours de ces étapes, on distingue trois stades principaux d'avancée des dossiers :

- **Le passage en opportunité** : ce stade correspond au passage de la phase 1 à la phase 2, le projet a été conçu puis validé par les Comités Techniques et de Programmation.
- **La programmation d'un projet** : ce stade correspond au passage de la phase 2 à la phase 3. Après l'instruction du dossier par la Région, qui consiste notamment à vérifier la complétude et la conformité des pièces transmises, un Accusé de réception de dossier complet (ARDC) est délivré. Celui-ci permet au porteur de projet d'engager ses dépenses. Le Comité de Programmation peut alors se prononcer officiellement sur la programmation du projet et l'attribution de la subvention LEADER.
- **Le paiement du porteur de projet** : ce stade correspond à la fin de la phase 3, lorsque le porteur de projet a réalisé ses dépenses, a touché son ou ses cofinancement(s) et sa demande de paiement LEADER a été traité par le service instructeur.

A mi-parcours, le GAL a :

- 14 dossiers en opportunité
- 9 dossiers programmés
- 0 dossier payé

Il faut garder en tête qu'entre leur passage en opportunité et leur programmation, les projets peuvent tomber pour plusieurs raisons, qu'elles soient propres au porteur de projet (problème de trésorerie par exemple) ou en lien avec l'éligibilité du dossier. Entre leur programmation et leur paiement, des projets peuvent aussi être abandonnés dans trois cas de figure :

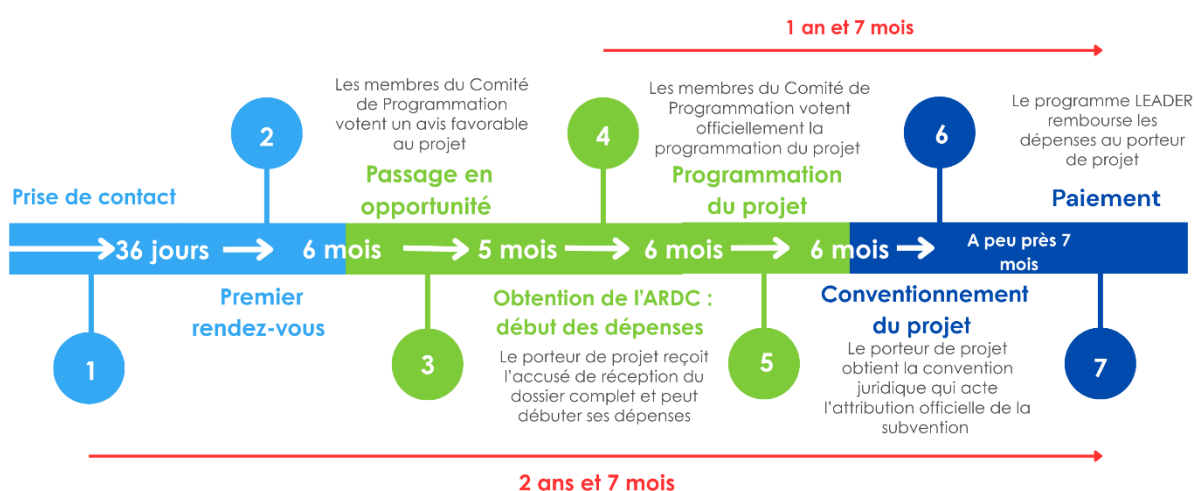
- Incapacité du porteur de projet à réaliser son projet (financier, technique, ...) ;
- Non-respect des objectifs du projet entraîné par la suppression d'actions essentielles au projet ou une sous-réalisation excessive ;
- Non-respect de la convention (anticipation des dépenses, obligations de communication, ...).

Il n'est donc pas certain que les 23 projets soutenus à ce jour soient effectivement financés par LEADER, ni qu'ils le soient à hauteur des montants prévisionnels annoncés.

2.2.2. Analyse des délais entre ces différents stades

Les différentes étapes entre la prise de contact et l'obtention de la subvention peuvent s'étendre sur une période relativement longue. Il est donc essentiel de les communiquer clairement aux porteurs de projets, afin qu'ils disposent d'une bonne compréhension du processus dans lequel ils s'engagent. Lors de la précédente programmation, la durée moyenne de l'ensemble de ce parcours était de deux ans. Ce délai est actuellement communiqué à titre indicatif pour la programmation en cours.

L'analyse des délais observés depuis le début de la programmation permettra ainsi de vérifier dans quelle mesure ceux-ci ont été respectés et, le cas échéant, d'identifier les éventuels écarts. Cette analyse vise également à permettre au GAL d'adapter son accompagnement et de mieux informer les porteurs de projet sur les délais auxquels ils peuvent s'attendre pour la suite de la programmation.



Délais moyens entre les différentes étapes du cycle de vie d'un dossier

Les délais moyens ont été calculés en nombre de jours d'écart à partir des dates renseignées à chaque étape du cycle de vie des projets. Plus le stade est avancé, moins la moyenne est représentative d'un panel large de dossiers. De plus, aucun projet n'a encore été payé. Le délai séparant le conventionnement et le paiement a donc été calculé en s'appuyant sur le délai entre la date de conventionnement et la

date de l'évaluation (19 mars 2026). La durée de cette période sera en réalité plus longue, mais non anticipable à date.

Cette frise témoigne d'un délai moyen de 2 ans et 7 mois, soit un délai supérieur à celui annoncé par le GAL.

Les premiers échanges en vue d'établir un premier rendez-vous durent environ 1 mois. A partir de la seconde étape, les délais s'allongent. En effet, même si les porteurs de projet et l'équipe technique travaillent activement sur les dossiers, les Comités de Programmation, où les dossiers peuvent obtenir leur avis d'opportunité ont lieu 4 fois par an, ce qui peut rallonger la phase du dépôt du dossier auprès du GAL. D'autres éléments peuvent contribuer à ce rallongement comme préparer le dossier pour le passage en comité ou encore la recherche de cofinancements.

La durée moyenne entre le passage en opportunité et l'obtention de l'ARDC est de cinq mois. Ce délai correspond au temps nécessaire à la cosaisie de la demande par le porteur de projet et le GAL, à la vérification de la complétude du dossier par le GAL, ainsi qu'au délai de pré-instruction du dossier par la Région.

Le délai entre l'obtention de l'ARDC et le passage en programmation varie selon la complexité du dossier et les demandes de contributions par la Région. Ce délai a été impacté au début de la programmation par des problématiques techniques propres à la Région. En effet, la Région a privilégié l'analyse de la recevabilité de l'ensemble des dossiers déposés par les GAL franciliens ce qui a pu ralentir le passage en programmation. Ce choix résulte du fait qu'elle n'avait pas fini de paramétrer la phase de conventionnement sur son outil de gestion, *Mes Démarches*.

Il en va de même entre la programmation et le conventionnement dont les délais sont habituellement plus rapides et équivalent à quelques semaines. Pourtant, sur ce début de programmation, les délais sont de 6 mois.

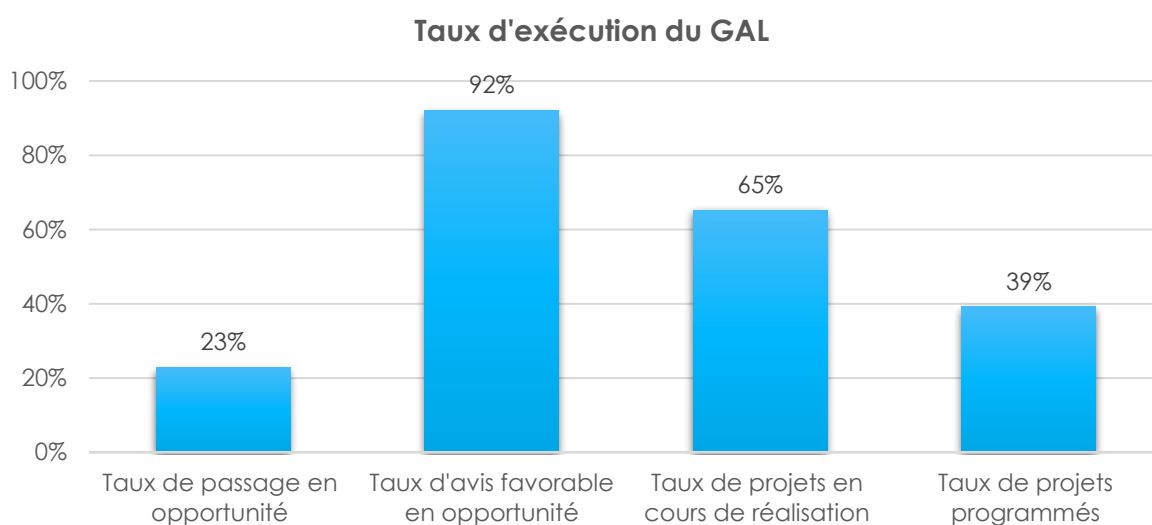
Enfin, le délai entre le conventionnement et le paiement est variable d'un projet à un autre, puisque les porteurs de projet doivent au préalable avoir réalisé leur projet et acquitté l'ensemble de leurs dépenses avant de pouvoir déposer une demande de paiement. Cette demande fait ensuite l'objet d'une nouvelle instruction. Pour autant ce délai est allongé par des difficultés techniques rencontrées par l'Autorité de gestion, qui ont retardé l'ouverture de la plateforme de demande de paiement, finalement accessible depuis mai 2026. Les premiers paiements sont ainsi estimés à partir d'octobre 2026.

Tous ces délais ont impacté le temps d'attente entre la réalisation des dépenses et leur paiement. Le délai moyen, pour l'instant, est de 1 an et 7 mois ce qui est assez conséquent et peut impacter les porteurs de projet. Ce temps d'attente est à surveiller et le GAL doit communiquer clairement à son sujet. Il peut en effet frustrer les porteurs de projet, les mettre dans des positions difficiles, et décourager la demande d'une subvention LEADER. Cela s'illustre par les propos d'un des porteurs de projet en attente du remboursement qui qualifie le délai de paiement d'« inadmissible » car son projet est réalisé depuis 2 ans.

Toutefois, les nouveaux projets devraient être traités bien plus vite, maintenant que tous les outils régionaux sont opérationnels, les phases du circuit de gestion sont ouvertes. Le délai moyen devrait diminuer d'ici la fin de la programmation.

2.2.3. Les taux de transformation des dossiers à chaque étape du cycle de vie

Dans cette partie, on s'intéresse à la capacité du GAL à transformer les sollicitations en projets réalisés en mesurant la part de projets passant d'une étape à l'autre.



Ces taux ont été calculés en divisant le nombre de projets ayant passé une étape par le nombre de projets parvenus à l'étape en question.

On remarque que le taux de passage en opportunité est le plus faible, ce qui signifie que l'équipe technique ne présente en comité que les projets éligibles. En effet, les projets ne correspondant pas à la stratégie ou présentant des dépenses inéligibles sont redirigés vers d'autres dispositifs dès le premier rendez-vous. (Cf. partie 3.3 sur la typologie des projets refusés). Pour certains projets, l'équipe technique sonde les membres du Comité au sujet des demandes de subventions sur lesquels il y a un gros doute quant à l'avis du Comité parce qu'elles sont légèrement éloignées de la stratégie du GAL, ou hors territoire.

Au contraire, le taux d'avis favorable en opportunité est très élevé. On comprend donc que, parmi les projets ayant atteint l'opportunité, la grande majorité a eu un avis favorable. Le bon taux de passage illustre une bonne préparation de l'équipe technique mais également des projets cohérents avec la stratégie, qui plaisent donc au Comité.

Ensuite, parmi tous les projets ayant eu un avis favorable en opportunité, 65 % ont entamé la réalisation du projet, c'est-à-dire que les dépenses et les moyens sont en train d'être mis en place pour donner vie au projet. Néanmoins, 39 % des projets ayant passé l'opportunité sont programmés, ce qui témoigne du retard du GAL dans la programmation des projets lié au temps d'instruction des dossiers par la Région. En effet, si la réalisation est plus rapide que le parcours du dossier (programmation puis demande de paiement), les porteurs de projet risquent d'attendre trop longtemps avant d'être payés.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- La première étape du cycle, à savoir le premier rendez-vous après la prise de contact, est traitée rapidement, ce qui témoigne de la réactivité de l'équipe technique. - La majorité des projets présentés en opportunité a obtenu un avis favorable grâce à une bonne préparation des dossiers par l'équipe technique. - Les délais importants ne concernent que les premiers dossiers à avoir demandé une subvention, ces délais devraient se raccourcir par la suite.	- Le délai de paiement sur cette première partie de la programmation est plus élevé de 7 mois par rapport à ce que le GAL annonce. - L'allongement des délais annoncés peuvent entacher le dispositif LEADER. Les porteurs de projet peuvent être frileux à mobiliser le dispositif. - La longueur des délais n'est pas dépendante de processus à la main du GAL.

Recommandations
- Mettre à jour le délai de référence communiqué en début de programmation aux porteurs de projet pour refléter la réalité. - Bien communiquer aux porteurs de projet la variabilité des délais due aux phases d'instruction réalisées par l'Autorité de gestion. - Documenter et formaliser auprès de l'Autorité de gestion l'impact des retards techniques sur les porteurs de projet.

2.3. Le GAL respecte-il sa stratégie ?

Dans cette partie, nous évaluons la capacité du GAL à suivre sa stratégie en vérifiant s'il traite la majorité des mesures attribuées aux fiches actions et s'il répond à ses objectifs. En effet, dans chaque fiche action, le GAL a détaillé un certain nombre de mesures à traiter ainsi que des indicateurs de réalisation et de résultat qui correspondent à ses objectifs.

2.3.1. Le traitement des fiches actions et des mesures associées

Le tableau ci-dessous détaille les fiches actions, les sous-actions et les mesures associées ainsi que le nombre de fois où une mesure a été traitée par un projet soutenu par le GAL. Les projets subventionnés sont associés à une fiche action et à une, voire deux mesures.

Le nombre d'occurrence de projets rattachés à une mesure a été calculé et inscrit dans le tableau ci-dessous.

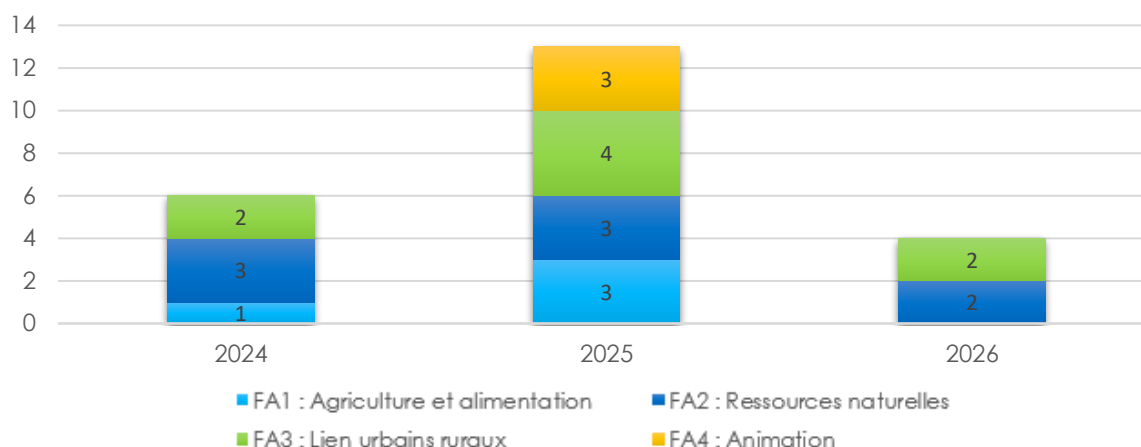
Fiches Actions	Sous Actions	Mesures	Récurrance
FA1 : Promouvoir un territoire de biens et de savoir-faire commun autour de l'agriculture, l'alimentation et l'artisanat	1. Promouvoir et accompagner les filières agricoles spécialisées	Actions de développement, de modernisation et de diversification des productions agricoles spécialisées	1,00
		Investissements pour l'amélioration des conditions sanitaires des élevages et le bien-être animal	0,00
		Réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles	0,00
	2. Soutenir la transformation et la valorisation des produits locaux, réduire le gaspillage alimentaire	Actions de créations et de développement d'ateliers de transformations et de conditionnement de produits locaux	3,00
		Actions de promotion et de valorisation des savoirs-faires en lien avec les produits locaux (ex : foodtrucks, restaurants itinérants)	0,00
		Actions dédiées à la transformation ou au conditionnement des denrées alimentaires en vue de réduire le gaspillage alimentaire	1,00
		Actions d'information, de communication et de sensibilisation en lien avec le gaspillage alimentaire	0,00
	3. Soutenir la commercialisation des produits locaux et leur présence en restauration collective	Investissements et actions de commercialisation des produits agricoles en circuits courts	0,00
		Actions sur le développement ou l'implication de cuisines centrales qui s'approvisionnent en produits locaux	0,00
		Actions d'acquisition de compétences et de transferts de connaissances à destination des équipes techniques des collectivités et des structures gestionnaires de cuisine pour favoriser l'introduction de produits locaux	0,00
		Actions de développement de solutions logistiques	0,00
		Actions d'information, de communication et de sensibilisation du grand public en lien avec le développement de circuits-courts	1,00

FA2 : Gérer durablement les ressources locales, dans une dynamique de transition énergétique et d'économie circulaire	1. Gérer durablement les ressources naturelles pour la biodiversité et reconquérir les espaces naturels délaissés	Actions pour la création d'espaces de biodiversité (ex : haies ou encore forêt fruitière)	3,00
		Actions permettant de limiter le ruissellement et l'érosion (ex : reméandrage, mise en place de haies, noues)	2,00
		Actions de désimperméabilisation et de renaturation des espaces publics	0,00
		Actions de gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement	0,00
		Actions permettant une meilleure gestion durable de la forêt	2,00
		Actions de reconquête des friches agricoles	2,00
		Actions de développement de pratiques agricoles durables (ex : agroforesterie, compensation carbone)	1,00
		Actions d'information, de communication et de sensibilisation en lien avec l'utilisation du bois à des fins de production	1,00
	2. Développer les énergies renouvelables locales	Actions destinées à produire des énergies renouvelables (ex : méthanisation, bois énergie, biomasse agricole, photovoltaïque, petit éolien local)	0,00
		Actions d'information, de communication et de sensibilisation en lien avec les énergies renouvelables	0,00
	3. Impulser une dynamique autour de l'économie circulaire	Actions de développement d'ateliers de recyclage de déchets ou de biodéchets (ex : compostage, lombricompostage, plateformes de biodéchets)	1,00
		Etudes et actions destinées à la mise en place du réemploi des sous et co-produits de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que des ressources naturelles (ex : valorisation des cartons usagés en litière animale, système de lavage de consignes de contenants alimentaires)	0,00
		Actions d'information, de communication et de sensibilisation en lien avec l'économie circulaire	0,00

FA 3 : Concilier un développement harmonieux entre monde urbain et monde rural pour une cohabitation enrichie	1. Développer un tourisme responsable, orienté vers la nature et qui intègre la richesse du patrimoine présent	Actions d'amélioration de l'accueil et l'hébergement des touristes	2,00
		Actions d'amélioration de la signalétique et des infrastructures des itinéraires touristiques	4,00
		Actions dédiées à la création des tiers lieux en s'appuyant sur le patrimoine présent à mettre en valeur et à préserver (ex : cafés associatif, Fab lab)	1,00
		Actions de communication et de promotion auprès de tous publics sur les activités touristiques locales	0,00
	2. Créer des lieux de découvertes en lien avec la ruralité	Evènements culturels en milieu rural favorisant les échanges entre monde urbain et rural	0,00
		Développement de lieux de rencontre du grand public et particulièrement entre monde urbain et monde rural	1,00
		Actions d'animation, de communication ou de sensibilisation autour des filières agricoles, de l'alimentation, du patrimoine architectural et naturel, des métiers du monde rural (fête de la nature, semaine du goût, ...)	1,00
	3. Améliorer l'attractivité des métiers en milieu rural	Développement de formations des métiers agricoles et artisanaux	1,00
		Actions d'amélioration des circulations agricoles	0,00
		Actions dédiées à l'émergence de logements pour salariés agricoles	0,00
FA 4 : Animation du GAL Seine Aval	1. Coopérer avec les territoires de projets	Coopération interterritoriale et transnationale	2,00
	2. Animer, gérer et évaluer le programme	Animation/ gestion LEADER Seine Aval	3,00

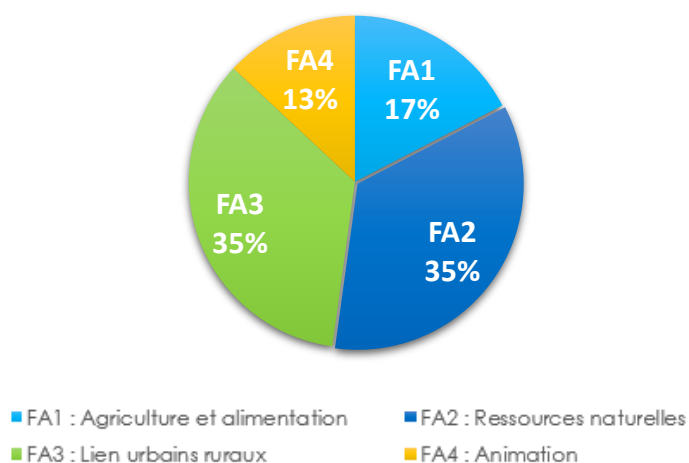
Le traitement des sous actions est hétérogène dans la mesure où certaines sous actions sont surreprésentées et d'autres ne sont pas traitées. La fiche action 2 affiche en effet un certain nombre d'actions traitées à plus de deux reprises.

Nombre de projets par fiche action par année



Le GAL a soutenu, chaque année, au moins un projet par fiche action. Toutefois, il n'a pas encore soutenu de projet attaché à la fiche action 1 en mars 2026, ni de projet lié à la fiche action 4 en 2024.

Part en nombre des projets par fiche action



Les fiches actions 2 (ressources naturelles) et 3 (liens urbains ruraux), représentent chacune 35 % du total des projets soutenus par le GAL, soit huit projets chacune. Quant à elles, les fiches actions 1 (agriculture et alimentation) et 4 (animation) représentent une part plus faible de projets.

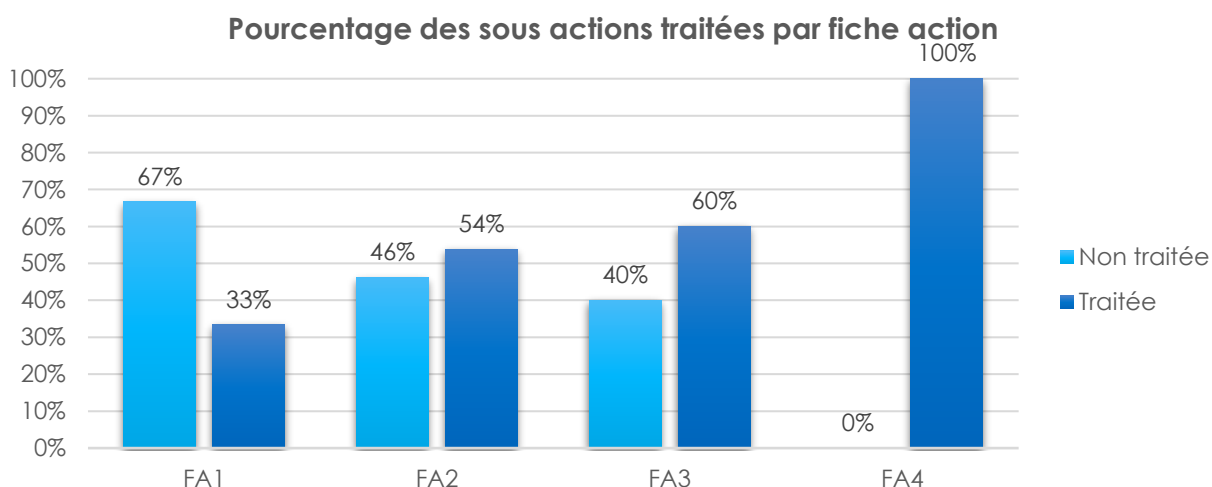
La fiche action 4 a une part de projet plus faible car elle ne soutient qu'un projet par an destiné à la rémunération de l'équipe technique chargée de l'animation du GAL. Ceci explique pourquoi elle compte moins de projets. De plus, le projet d'animation pour l'année 2026 n'est pas encore programmé³.

Toutefois, la fiche action 1 est supposée soutenir autant de projets que les fiches actions 2 et 3. Cet écart s'explique par les orientations régionales en vigueur en Ile-de-France. A chaque programmation, les Autorités de gestion en charge des fonds européens retravaillent le Plan Stratégique National (PSN), en respectant un principe

³ Les projets d'animation ne passent pas par l'opportunité et sont directement programmés mais le graphique concerne bien tous les projets à partir de l'obtention de l'opportunité.

empêchant les doubles financements européens. Pour la programmation actuelle, la Région Ile-de-France a choisi de conserver la gestion des sujets agricoles au sein d'autres dispositifs du FEADER en laissant au programme LEADER une plus grande marge d'intervention sur des thématiques telles que le tourisme, les ressources naturelles ou les dynamiques territoriales. Ainsi, en Île-de-France, le programme LEADER ne peut pas soutenir un projet éligible à un autre fond du PSN, et ce même si les dispositifs concernés sont clos, ce qui réduit les possibilités de financement pour la fiche action 1.

Malgré cette contrainte, les membres du comité sont attachés au financement des projets agricoles et ont pu accompagner un projet qui n'était pas éligible à d'autres dispositifs agricoles.



Le graphique ci-dessus présente le pourcentage des sous actions traitées en nombre par fiche action.

La fiche action 4 est traitée à 100 % ce qui s'explique par la nature même de la fiche action. En effet, elle ne contient que deux mesures, l'animation, pour laquelle il y a un projet par année, et la coopération, pour laquelle il y a deux projets sur cette programmation.

Toutefois, les fiches actions 1 (l'alimentation et l'agriculture) 2 (ressources naturelles) et 3 (liens urbains ruraux) sont certes plus actives en volume de projet, mais les projets ne couvrent pas la totalité des mesures proposées par les fiches actions. Cela s'explique par un nombre plus élevé de mesures et par le fait que certaines mesures sont traitées à plusieurs reprises dans des projets différents. On peut donc identifier une marge de progression pour le GAL qui consiste à privilégier des projets dans des mesures non traitées, notamment pour la fiche action 1 pour laquelle seulement un tiers des mesures ont été traitées, afin d'atteindre ses objectifs d'ici la fin de la programmation.

Le GAL suit donc sa stratégie de manière cohérente, mais aucune fiche action n'atteint encore une couverture totale des mesures qu'elles prévoient de traiter cependant il reste encore un an et demi pour traiter l'ensemble des mesures restantes. Cette dynamique reflète des contraintes externes (comme la règle sur le financement des projets agricoles) ainsi qu'une difficulté à trouver des porteurs proposant des projets s'insérant dans certaines mesures non traitées, comme les énergies renouvelables par exemple.

2.3.2. Le GAL répond-il aux objectifs de ses fiches actions ?

Nous nous intéressons aux fiches actions 1, 2 et 3 afin de connaître l'avancée du GAL dans la réponse aux objectifs qu'il s'est fixés. Pour rappel, le GAL prévoit, lors de la construction de ses fiches actions, des indicateurs d'évaluation permettant de s'auto-évaluer et de s'améliorer au cours de la programmation mais aussi d'une programmation à l'autre.

Les tableaux suivants rappellent les objectifs du GAL par fiche actions ainsi que le niveau de réalisation de ces objectifs. En vert foncé, ce sont les objectifs pour lesquels le GAL a dépassé ses attentes. En vert, ce sont les objectifs que le GAL a réalisés conformément à ce qu'il s'était fixé. En jaune clair, ce sont ceux qui sont en cours de réalisation mais dont les résultats n'atteignent pas encore la cible fixée par le GAL. Enfin, en jaune foncé, ce sont les objectifs pour lesquels le GAL n'a pas entamé la réalisation.

Fiche action 1 : Promouvoir un territoire de biens et de savoir-faire commun autour de l'agriculture, l'alimentation et l'artisanat		
Indicateur	Cible	Résultat du GAL à mi-parcours
Nombre de dossiers soutenus	10	4
Nombre d'établissements de restauration collective impliqués dans un projet LEADER	2	0
Nombre de projets en lien avec le gaspillage alimentaire	2	1
Nombre d'entreprises de production, transformation, commercialisation aidées	5	4
Nombre d'opérations de communication et de sensibilisation réalisées	3	11
Nombre de nouveaux produits locaux disponibles	2	7
Nombre de nouveaux établissements de production et de transformation	2	0
Nombre de nouveaux, d'extensions, réhabilitation de points de vente	2	2
Nombre d'établissements s'étant engagés dans une nouvelle démarche de valorisation des surplus et denrées alimentaires non commercialisables	/	1

Le GAL avance correctement dans la réalisation de ses objectifs pour la fiche action 1 et a pour le moment prévu de subventionner 4 projets. Il faudrait qu'il en soutienne 6 autres afin d'atteindre son objectif de 10 projets. Le GAL a pour l'instant :

- 3 objectifs dépassés
- 2 objectifs réalisés
- 2 objectifs en cours
- 2 objectifs non traités

Il semble donc être dans une très bonne voie puisque la majorité de ses objectifs ont été réalisés. **Pour les remplir d'ici la fin de la programmation il doit :**

- **Soutenir 6 projets** supplémentaires dans la **fiche action 1** ;

- Faire en sorte de **soutenir 2 établissements de restauration collective** ;
- Soutenir **un projet** supplémentaire **en lien avec le gaspillage alimentaire** ;
- Permettre de faire **émerger deux nouveaux établissements de production et de transformation** sur le territoire.

Fiche action 2 : Gérer durablement les ressources locales, dans une dynamique de transition énergétique et d'économie circulaire		
Indicateurs	Cible	Résultat du GAL à mi-parcours
Nombre de projets soutenus	10	8
Nombre de projets améliorant la biodiversité	3	10
Nombre de projets de reconquête d'espaces naturels protégés	3	7
Nombre de projets destinés à produire des énergies renouvelables	2	1
Nombre de projets valorisant des déchets	3	2
Nombre d'espaces délaissés reconquis	2	7

Le GAL est très avancé dans la réalisation de ses objectifs pour la fiche action 2 puisqu'il a :

- Entamé la réalisation de 3 de ses objectifs
- Dépassé les résultats escomptés pour 3 autres objectifs

Afin d'atteindre la totalité de ses objectifs, **le GAL doit** :

- Soutenir encore **2 projets dans cette fiche action** ;
- Soutenir **un projet destiné à produire des énergies renouvelables** ;
- Soutenir **un projet valorisant les déchets**.

Fiche action 3 : Concilier un développement harmonieux entre monde urbain et monde rural pour une cohabitation enrichie		
Indicateur	Cible	Résultat du GAL à mi-parcours
Nombre de projets soutenus	15	8
Nombre de projets d'accueil touristique	5	9
Nombre d'événements agri-culturels	2	0
Nombre de lieux de rencontre grand public	4	9
Nombre de projets de conservation ou de valorisation du patrimoine	3	9
Nombre d'éléments du patrimoine valorisés	2	9
Nombre de nouveaux logements pour salariés agricoles	4	0
Nombre de structures touristiques ayant effectué des aménagements en vue de limiter leur impact sur l'environnement	2	4

Enfin, le GAL est aussi avancé dans la réalisation de ses objectifs concernant la fiche action 3 car il a :

- Dépassé les cibles fixées pour 5 de ses objectifs ;
- Entamé la réalisation d'un de ses objectifs ;

- Néanmoins, 2 de ses objectifs n'ont pas commencé à être réalisés.

Ainsi, afin de répondre à ses objectifs, **le GAL doit** :

- **Soutenir 5 projets supplémentaires** dans cette fiche action ;
- Réaliser **2 événements agri-culturels** ;
- **Permettre de créer 4 logements pour salariés agricoles**. Toutefois, la réalisation de ce type de projet est freinée par la définition des lignes de partage empêchant le financement LEADER sur un projet éligible aux aides agricoles. Il faut donc trouver des porteurs de projet d'un autre type, tels que des communes ou des associations, pour réaliser ce type de projet.

Si le GAL a avancé dans l'atteinte de ses objectifs pour les trois fiches actions, c'est sur la fiche action 2 que l'avancement est le plus important, que ce soit en nombre de projets accompagnés et en nombre d'objectifs réalisés.

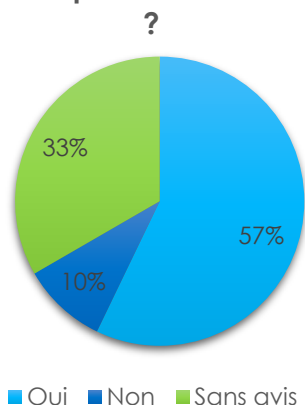
2.3.3. L'avis des membres concernant la stratégie du GAL

Les parties prenantes du GAL ont été interrogés sur la cohérence de la stratégie par rapport au territoire du GAL, et sur la capacité des projets soutenus à couvrir l'entièreté de la stratégie.

Les membres du Comité de Programmation sont à l'origine de la stratégie et des projets soutenus, il est donc intéressant de vérifier qu'ils sont toujours en accord avec la manière dont la stratégie est déployée.

Les membres du Comité Technique analysent les projets soutenus par le GAL, et leur avis peut permettre d'orienter la manière de déployer la stratégie.

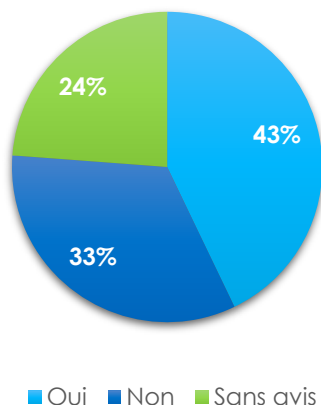
Les membres du Comité de Programmation trouvent-ils la stratégie adaptée au territoire du GAL ?



La majorité du Comité de Programmation trouve la stratégie adaptée au territoire du GAL. Cela confirme qu'il déploie, conformément à leurs attentes, la stratégie choisie initialement. Toutefois, 33 % des participants n'ont pas d'avis, ce qui questionne leur connaissance réelle du GAL ou leur volonté à s'exprimer sur le sujet. Le rôle du comité est bien de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie et ne pas avoir d'avis sur celle-ci traduit soit une méconnaissance soit un désintérêt. Enfin, 10 % des

participants trouvent que la stratégie n'est pas adaptée au territoire. Un membre précise que le GAL a une vocation agricole et agroalimentaire et que la restriction d'utilisation des fonds pour ces projets détourne la volonté initiale et empêche le déploiement du programme pensé dans la stratégie. En effet, l'analyse des fiches actions confirme les difficultés du GAL à répondre aux objectifs de la fiche action 1.

Les membres du Comité de Programmation trouvent-ils que les projets soutenus par le GAL couvrent l'entièreté de sa stratégie de développement locale ?



Concernant le choix des projets soutenus par le GAL, la majorité des participants (43%) trouve qu'ils couvrent l'entièreté de la stratégie de développement locale. Toutefois, 33% des participants, ce qui représente une part importante de votes, considèrent que les projets soutenus par le GAL ne parviennent pas à traiter l'ensemble de la stratégie de développement locale. 5 participants expliquent que le GAL ne parvient pas à soutenir les projets à destination des agriculteurs, et donc à réaliser sa stratégie agricole.

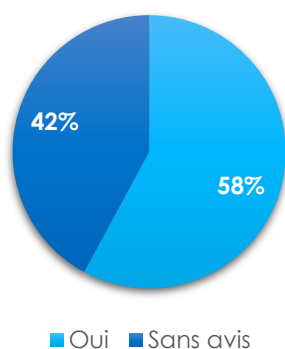
Le manque de soutien aux projets agricoles constitue un point de vigilance récurrent dans les réponses au questionnaire. Il est mentionné dans 12 commentaires émanant de 7 participants appartenant à des collèges différents, ce qui témoigne d'une préoccupation partagée au-delà d'un seul collège. Pour autant, un participant considère qu'il faut plus de projets sortant des enjeux agroalimentaires.

Un autre témoignage met en avant l'accompagnement important de projets portés par des communes sur cette programmation. En effet, il s'agit du type de porteur de projet déposant le plus de projets sur cette programmation alors qu'il était minoritaire lors de la programmation précédente.

Enfin, 24 % des participants sont sans avis alors qu'ils ont participé à plus de 5 comités. Il serait intéressant de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas exprimés.

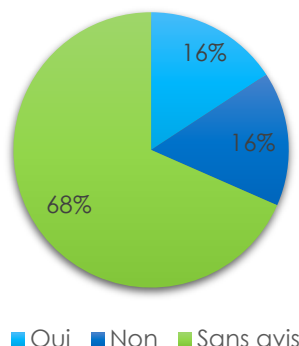
Les membres du Comité Technique ont aussi été invités à donner leur avis sur la stratégie et son déploiement. En tant que partenaires privilégiés, travaillant sur l'analyse des projets soutenus par le GAL, leur avis au sujet de la cohérence de la stratégie et des projets soutenus est primordial.

Les membres du Comité Technique trouvent-ils la stratégie adaptée au territoire du GAL ?



La majorité des participants trouve que la stratégie du GAL est adaptée au territoire, ce qui confirme leur accord avec la stratégie déployée. Toutefois, 42 % des participants n'ont pas d'avis. On peut se demander s'ils sont assez renseignés sur la stratégie du GAL.

Les membres du Comité Technique trouvent-ils que les projets soutenus par le GAL couvrent l'entièreté de sa stratégie de développement locale ?



La grande majorité des participants (68 %) n'a pas d'avis. Cela peut s'expliquer par un manque de connaissance de la stratégie du GAL ou des projets soutenus dû à une faible participation aux comités.

On observe une divergence d'opinions, à hauteur de la moitié du panel, quant à la couverture de la stratégie par les projets.

Ils mentionnent notamment l'axe 1 sur l'alimentation et l'agriculture. En effet, il s'agit de l'axe le moins financé. Selon un participant, il serait intéressant de se pencher sur

les types de projets éligibles à la stratégie afin d'en faire la promotion de trouver des porteurs de projet dans le domaine. Ce travail doit être mené conjointement à la recherche de cofinancements afin de réduire la part LEADER et d'augmenter le nombre de projets financés avec les crédits restantes.

Finalement, la majorité des participants partage un avis positif au sujet de la stratégie, et la trouvent adaptée au territoire. Toutefois, beaucoup de membres se questionnent sur la réalisation des objectifs de la fiche action 1.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- La fiche action 4 atteint une couverture totale de ses mesures. - Le GAL a entamé le traitement de la majorité des objectifs ciblés par les indicateurs de réussite dans ses fiches actions 1, 2 et 3 et a même dépassé les attentes pour 11 des 23 objectifs. - Le GAL est fortement engagé dans la fiche action 2 et 3 portants sur les ressources naturelles et le lien urbains ruraux. - Malgré les contraintes pesant sur la fiche action 1, un projet agricole a pu être soutenu, et le GAL a su identifier des projets portant sur l'alimentation et la transformation.	- Aucune des fiches actions 1, 2 et 3 ne couvre la totalité des mesures. La fiche action 1 nécessite une attention articulatoire du fait des contraintes réglementaires qui lui sont attachées. - Certaines mesures concentrent plus de projets, telle que la mesure visant les actions de la signalétique dans la fiche action 3 qui porte 4 projets, ce qui peut créer un déséquilibre. - Certains des objectifs ciblés par les indicateurs de réussite des fiches actions n'ont pas commencé à être réalisés.

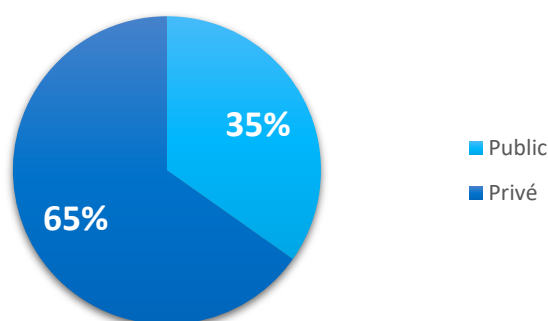
Recommandations
● Favoriser les mesures suivantes en identifiant et en sensibilisant les acteurs susceptibles de porter des mesures : - Fiche action 1 : ➔ Investissements pour l'amélioration des conditions sanitaires des élevages et le bien-être animal ; ➔ Réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles ; ➔ Actions de promotion et de valorisation des savoirs-faire en lien avec les produits locaux (ex : foodtrucks, restaurants itinérants) ; ➔ Actions d'information, de communication et de sensibilisation en lien avec le gaspillage alimentaire ; ➔ Investissements et actions de commercialisation des produits agricoles en circuits courts ; ➔ Actions sur le développement ou l'implication de cuisines centrales qui s'approvisionnent en produits locaux ; ➔ Actions d'acquisition de compétences et de transferts de connaissances à destination des équipes techniques des collectivités et des structures gestionnaires de cuisine pour favoriser l'introduction de produits locaux ; ➔ Actions de développement de solutions logistiques. - Fiche action 2 : ➔ Actions de désimperméabilisation et de renaturation des espaces publics ; ➔ Actions de gestion des espaces verts respectueuses de l'environnement ; ➔ Actions destinées à produire des énergies renouvelables (ex : méthanisation, bois-énergie, biomasse agricole, photovoltaïque, petit éolien local) ; ➔ Actions d'information, de communication et de sensibilisation en lien avec les énergies renouvelables ; ➔ Etudes et actions destinées à la mise en place du réemploi des sous et co-produits de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que des ressources naturelles (ex : valorisation de cartons usagés en litière animale, système de lavage de consignes de contenants alimentaires) ; ➔ Actions d'information, de communication et de sensibilisation en lien avec l'économie circulaire ; - Fiche action 3 : ➔ Actions de communication et de promotion auprès de tous publics sur les activités touristiques locales ; ➔ Événements culturels en milieu rural favorisant les échanges entre monde urbain et rural ; ➔ Actions d'amélioration des circulations agricoles ; ➔ Actions dédiées à l'émergence de logements pour salariés agricoles. ● Le GAL doit veiller à atteindre les cibles de ses indicateurs de réussite pour les fiches actions 1, 2 et 3 en suivant les recommandations données dans la partie 2.5.2. ● Réaliser des appels à projets thématiques pour cibler les mesures non couvertes.

2.4. Analyse des projets soutenus par le GAL

Dans cette partie, nous nous intéressons aux types de projets soutenus par le GAL en analysant la typologie des porteurs de projet, ainsi que celle des dépenses des projets soutenus et en analysant les raisons des refus des projets.

2.5. Typologie des porteurs de projet

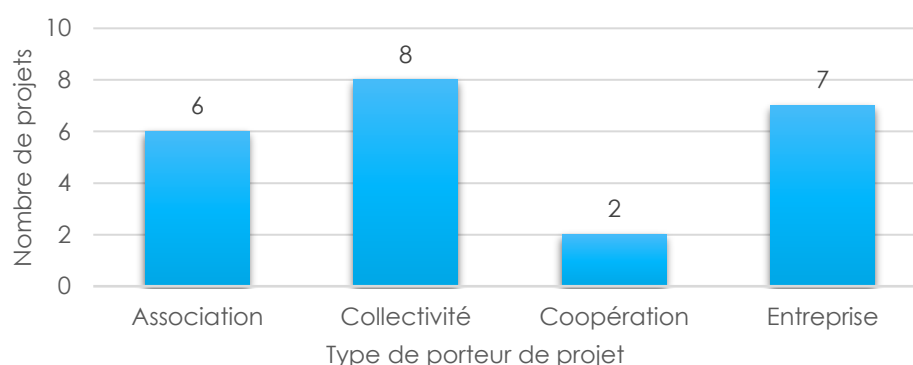
Répartition des structures porteuses
selon leur statut public ou privé



Concernant la typologie des porteurs de projet, on s'intéresse dans un premier à la répartition entre porteurs privés, regroupant les entreprises et les associations (dont les projets de coopération du GAL), et porteurs publics, incluant l'ensemble des collectivités territoriales.

On compte une part plus importante de projets soutenus par les porteurs de projet privés. On peut expliquer ces proportions d'après la typologie des actions de la stratégie. En effet, les projets relatifs à la production sont davantage portés par des privés. Concernant les projets portés par les publics, les thématiques concernent plutôt l'aménagement et la cohésion territoriale.

Typologie des structures porteuses de projet



Les collectivités sont les structures portant le plus de projets (8). Elles sont suivies de près par les entreprises (7) puis les associations (6). Les coopérations sont considérées comme des projets mis en place de manière conjointe par plusieurs porteurs de projets. Il y a moins de projets de coopération (2) car ils sont à l'initiative des GALs eux-mêmes et nécessitent un temps de travail important de la part des équipes techniques.

Les collectivités sont plus nombreuses car elles ont plus de facilité à élaborer le montage financier notamment le cofinancement. En effet, là où certains porteurs de projet rencontrent des difficultés à trouver des cofinanceurs, les collectivités peuvent apporter elle-même la contribution publique nécessaire pour appeler le LEADER. De

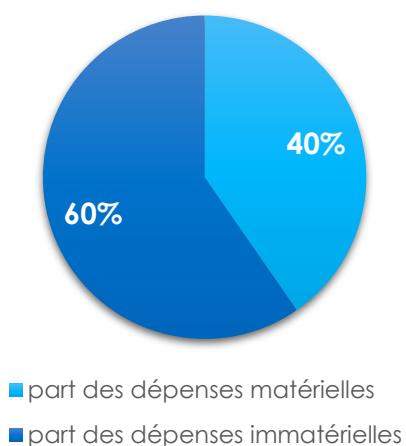
plus, elles sont généralement dotées de moyens humains dédiés au montage et à la réalisation des projets.

Les associations, au contraire, ont en général moins de moyens qu'ils soient humains ou financiers. En effet, elles ont parfois des trésoreries plus faibles, et manquent parfois de temps humain à consacrer à des demandes de subvention complexes comme LEADER. Ces raisons expliquent le fait qu'il y ait moins d'associations porteuses de projet accompagnées. On ne compte que 6 projets portés par des associations dont 3 par le GAL lui-même. De plus, les 3 autres associations soutenues par le GAL ne sont toujours pas programmées.

2.6. Typologie des projets soutenus

Afin d'analyser les projets soutenus, il est intéressant d'étudier la nature des dépenses réalisées, selon plusieurs typologies.

Répartition des dépenses matérielles et immatérielles



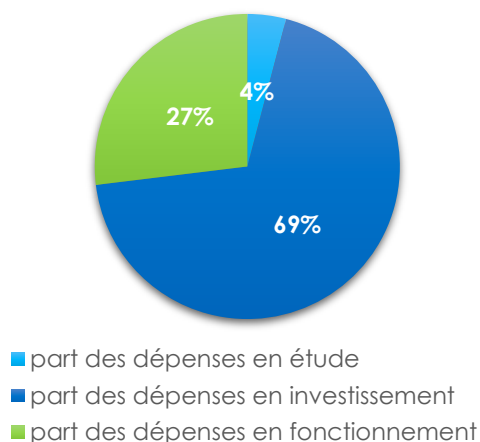
Tout d'abord, on peut analyser les types de dépenses en regardant si elles sont matérielles ou immatérielles. Les dépenses matérielles désignent l'ensemble des achats en matériel tangible tels que des équipements, des travaux de construction ou de rénovation, ou l'aménagement d'espaces. Au contraire, les dépenses immatérielles recouvrent tout ce qui n'a pas de support physique telles que des prestations, des formations, des études, ou des logiciels.

La répartition entre dépenses matérielles et immatérielles est assez équilibrée avec une légère prédominance des dépenses immatérielles (60 %), contre 40 % de dépenses matérielles.

Les dépenses immatérielles sont peu souvent éligibles aux autres dispositifs, alors qu'elles le sont avec le programme LEADER. Il est donc souvent mobilisé pour ce type de dépenses.

L'analyse des dépenses selon la typologie « étude », « investissement » ou « fonctionnement » permet d'étayer les précédentes conclusions. Les dépenses en étude correspondent aux travaux d'analyse, de diagnostic ou de conception réalisés en amont d'un projet. Les dépenses en investissement correspondent aux dépenses permettant de créer ou d'acheter un bien durable, qu'il soit matériel comme un équipement ou immatériel comme un logiciel. Enfin, les dépenses en fonctionnement correspondent aux charges nécessaires à la réalisation d'un projet, tel que les prestataires ou les frais d'organisation.

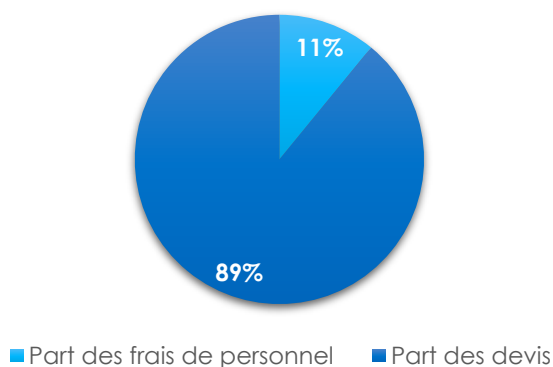
Répartition des dépenses en étude, en investissement et en fonctionnement



On remarque qu'il y a une grande majorité des dépenses en investissement (69 %), contre 27 % de dépenses en fonctionnement et 4 % en étude. Cette répartition des dépenses témoigne d'une orientation du GAL vers des projets plus concrets et tangibles. Ces résultats peuvent sembler contre-intuitifs au regard de la part des dépenses immatérielles, toutefois les dépenses en investissement peuvent porter sur des acquisitions de biens immatériels ou des prestations intellectuelles.

Enfin, l'analyse de la répartition des dépenses selon les catégories « frais de personnel », « devis » et « frais de déplacements » permet de comprendre si les dépenses sont externes ou internes à la structure qui réalise le projet. En effet, les frais de personnel et de déplacement désignent les coûts liés aux salariés de la structure porteuse du projet mobilisés dans sa réalisation. Les devis correspondent aux dépenses engagées auprès de prestataires extérieurs à la structure porteuse.

Répartition des dépenses en frais de personnel, en devis et en frais de déplacement



On remarque une très forte concentration de dépenses en devis (89 %) contre seulement 11 % en frais de personnel. Cela confirme que les projets soutenus font principalement appel à des prestataires externes. Il y a tout de même 11 % de dépenses comprenant des prestations internes ce qui signifie que le GAL aide des structures à mettre en place des missions en lien avec les compétences de cette structure. Aucun frais de déplacements n'a été présenté à ce jour.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- Les porteurs de projet ont des profils diversifiés. - Le GAL est orienté vers des projets dont les dépenses sont en investissement ce qui garantit leur durabilité. - Bien que le financement des projets portés par les collectivités soit plus simple à mettre en place, le GAL accompagne majoritairement des porteurs privés. Ce choix témoigne d'une volonté de ne pas privilégier la facilité opérationnelle en se limitant au financement de projets publics, mais de mobiliser le dispositif au bénéfice d'une diversité de porteurs et de projets, y compris lorsque leur accompagnement requiert une instruction plus complexe.	Les associations sont sous-représentées (6 projets dont 3 portés par le GAL lui-même) et les projets des 3 associations externes ne sont toujours pas programmés.

Recommandations
- Identifier, mobiliser des porteurs de projet associatifs et renforcer leur accompagnement afin de rééquilibrer l'accès au programme entre types de porteurs de projet. - Effectuer une veille régulière des cofinancements possibles afin de faciliter le l'élaboration d'un montage financier pour les porteurs de projet privés.

2.7. Typologie des projets refusés

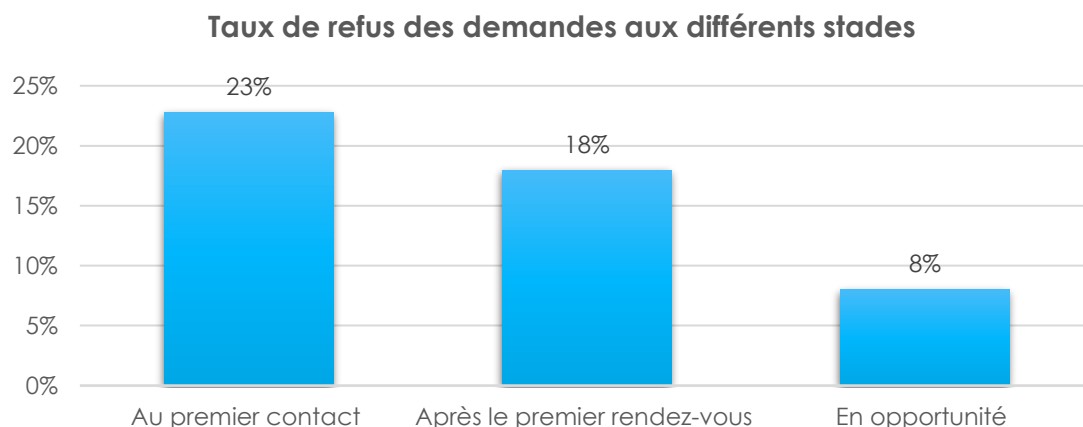
Le GAL a reçu 101 demandes de renseignement, pour autant seulement 23 projets ont suivi le circuit de projet et sont arrivés à la phase de l'opportunité. On est en mesure de se questionner sur le devenir des autres projets : ont-ils été abandonnés ? Et si oui, à quel stade ? Et pour quelles raisons ?

2.7.1. Stade d'arrêt des demandes de subventions

Tout d'abord, pour l'instant aucun projet n'a été abandonné après avoir passé l'opportunité, ni déprogrammé, ni déchu durant la phase de demande de subvention.

Parmi les 101 demandes de renseignement, 39 dossiers n'ont pas encore prétendu à l'opportunité, 19 d'entre eux sont en pause, c'est-à-dire que le GAL attend un retour des porteurs de projet afin de continuer poursuivre l'accompagnement de leur

dossier, et 20 d'entre eux sont en cours de formalisation et structuration entre l'équipe technique et les porteurs de projet avant qu'ils puissent être présentés en opportunité.



Il convient de noter que 50 % des dossiers n'ayant pas dépassé le stade de l'opportunité n'ont pas fait l'objet d'un refus. La majorité d'entre eux sont toujours en attente, cette situation étant principalement imputable aux porteurs de projet. Parmi les dossiers refusés, comme le montre le graphique, 23 ont été arrêtés dès le premier contact ce qui correspond au moment où le plus de dossiers sont refusés (23 %). 14 l'ont été après le premier rendez-vous, soit 18 % de refus. Enfin, 2 ont été refusés en opportunité ce qui correspond à 8 % de refus. En effet, les animatrices sondent au préalable le Comité de Programmation afin d'accompagner des porteurs solides dont elles ont l'assurance que le projet obtienne un avis favorable. La préparation des porteurs de projet demande du temps à l'équipe technique et elle ne pourrait pas assurer un suivi technique de qualité à tous les porteurs qui sollicitent le GAL.

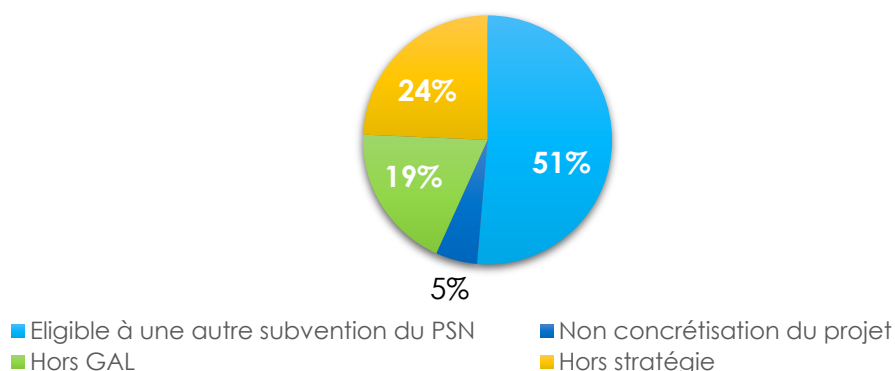
On peut conclure qu'une réorientation et qu'un tri sont réalisés avant le passage en opportunité, mais sur quels critères ?

2.7.2. Le parcours et l'abandon des dossiers

Dans cette partie, on se questionne sur les raisons de refus des dossiers.

Deux des 39 dossiers abandonnés ont fait l'objet d'un avis défavorable du Comité de Programmation. Dans le premier cas, le Comité a émis des réserves quant à la pertinence du projet pour le territoire ainsi qu'à la légitimité du porteur. Dans le second, il a estimé que le porteur ne présentait pas un besoin suffisamment avéré de subvention au regard d'autres projets jugés plus pertinents pour le territoire. Les 37 autres dossiers ont été réorientés par l'animatrice pour différentes raisons.

Raisons de réorientation des porteurs de projet ayant sollicité le GAL



Plus de la moitié des projets non accompagnés pour la subvention LEADER (51 %) l'ont été car ils sont éligibles à une autre subvention du PSN. En effet, sur cette nouvelle programmation, le GAL ne peut subventionner de projets agricoles, selon la répartition des lignes de partage entre dispositifs du FEADER définie par la Région. Néanmoins, la grande majorité des sollicitations non accompagnées émanaient d'agriculteurs soumettant des projets tels que la création de points de vente, de logements salariés, de bâtiments de stockage ou encore l'achat de matériel agricole, et le développement d'exploitations agricoles. Ces nombreuses sollicitations témoignent d'une forte identification du GAL par les acteurs agricoles. Lors des deux programmations précédentes, le GAL avait en effet accompagné un nombre important de projets dans ce domaine. Si la dimension agricole demeure aujourd'hui centrale dans la stratégie du GAL, celui-ci doit néanmoins poursuivre sa recherche de porteurs de projet innovants et diversifiés, tout en maîtrisant les lignes de partage avec les autres dispositifs du FEADER afin d'identifier les actions susceptibles de relever du LEADER.

Il est intéressant de noter que l'équipe technique redirige la majorité de ces porteurs de projet vers les subventions qu'ils peuvent solliciter comme présenté dans la partie sur les missions de l'équipe technique (7.2.1).

24 % des projets refusés sont considérés comme « hors stratégie ». Cette catégorie recouvre deux situations : les projets qui ne s'inscrivent pas dans les fiches actions définies par le GAL en début de programmation, et ceux qui, bien qu'en cohérence avec la stratégie, ne suscitent pas l'intérêt du Comité de Programmation.

Parmi ces projets, deux ont été refusés alors même qu'ils étaient en adéquation avec la stratégie du GAL. En amont, l'animatrice avait sollicité l'avis du Comité de Programmation, qui avait estimé que les concepts proposés ne présentaient pas suffisamment d'intérêt ou que les projets ne nécessitaient pas de soutien financier pour être réalisés.

À l'inverse, sept projets ont été refusés car ils ne correspondaient pas à la stratégie du GAL. Parmi eux, trois ne pourraient pas être intégrés à une future stratégie, même en cas d'évolution de celle-ci, car ils concernaient des dépenses inéligibles au financement LEADER, telles que l'acquisition de foncier. En revanche, quatre projets auraient pu être accompagnés si la stratégie avait davantage ciblé le développement des espaces ruraux. Ils portaient notamment sur la rénovation du patrimoine ou le développement de services liés à la mobilité.

Ces sollicitations révèlent ainsi l'existence de besoins sur le territoire auxquels le GAL pourrait davantage répondre en faisant évoluer sa stratégie de développement local. Celle-ci pourrait notamment accorder une place plus importante au développement de services et d'activités dans les espaces ruraux, ainsi qu'aux initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire, au-delà des projets principalement axés sur l'agriculture.

L'équipe technique a aussi repéré des porteurs de projet potentiellement éligibles, en cas de changement de stratégie, sur le territoire. En effet, le GAL est en lien avec des organismes tels que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O), Initiative 95 – 78 (association d'accompagnement à l'entrepreneuriat) et PiCube (incubateur communautaire) qui accompagnent des projets de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Par exemple, le programme PACTLab de la CU GPS&O a connu un succès lors de sa première édition et va probablement être reconduit. Ce programme est l'occasion pour le GAL d'espérer des porteurs de projet émergents qui pourraient être subventionnés lors d'une prochaine programmation.

Les projets "hors territoire" peuvent répondre à la stratégie du GAL mais pour autant, leur nature et localisation sont des facteurs déterminants pour la poursuite de l'accompagnement du GAL. Ainsi, il est d'usage pour l'équipe technique de sonder le Comité de Programmation en amont d'un éventuel accompagnement. Le comité est exigeant à l'égard des projets extérieurs au territoire. Au-delà des préférences du comité présentées précédemment, l'enjeu pour ce dernier est de privilégier la mobilisation des crédits LEADER pour le territoire et les habitants du périmètre du GAL. Ainsi, si 19 % des projets ont été réorientés au motif qu'ils étaient « hors territoire », c'est principalement parce qu'ils présentaient un impact jugé insuffisant pour le territoire du GAL ou qu'ils ne relevaient pas des thématiques considérées comme prioritaires par le Comité de Programmation.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- Un taux de refus en opportunité très faible (8 %), ce qui témoigne d'une bonne préparation des dossiers par l'équipe technique et d'une réorientation efficace en amont. - La GAL ne compte aucun projet abandonné, déprogrammé ou déchu après le passage en opportunité pour le moment. - La majorité des réorientations interviennent tôt dans le parcours, ce qui limite le temps et les ressources mobilisés, tant pour les porteurs de projet non éligibles que pour l'équipe technique.	51% des projets non accompagnés le sont du fait de la règle régionale concernant les lignes de partage du PSN, une contrainte externe qui met d'une part le GAL en péril puisqu'il est historiquement lié au monde agricole, et d'autre part qui fragilise l'image du programme auprès de ce public. 4 projets ont été réorientés car la stratégie actuelle du GAL ne couvre pas certains besoins du territoire (mobilité, rénovation de patrimoine, ESS).

• L'équipe technique redirige les porteurs de projet vers les fonds adaptés. • 50 % des sollicitations ne sont pas refusées mais en attente, le GAL peut donc rester actif et continuer à subventionner des porteurs de projet. • Le Comité veille au respect des valeurs et des objectifs du programme, ainsi qu'à la cohérence des projets soutenus avec les enjeux du territoire du GAL, ce qui explique son niveau de sélectivité.	
--	--

Recommandations	
• Repenser le premier axe de la stratégie d'après les lignes de partage avec les dispositifs agricoles régionaux. • Capitaliser dès à présent sur les projets de l'ESS et des services en milieu rural identifiés (PACTLab, Initiative 95-78, PiCube) pour alimenter la réflexion sur le changement de stratégie. • Formaliser la pratique de sondage informel du Comité en amont des opportunités, afin de la rendre plus transparente, traçable et transmissible en cas de changement d'équipe.	

3. Le financement des projets soutenus par LEADER

3.1. Analyse des plans de financement

Les plans de financement correspondent à la structure financière d'un projet. Celle-ci se compose d'une section dépenses et d'une autre par les recettes affectées au projet.

3.1.1. Les règles de financement des projets

Les recettes se divisent entre financements publics, composés des fonds LEADER, de cofinancements publics qui appellent les fonds LEADER, et de financements privés. Les financements privés peuvent eux-mêmes être de différents types : autofinancement en fonds propres, prêt, financement participatif, mécénat...

Dans le cadre de l'allocation des fonds européens, l'Union européenne impose un principe de cofinancement selon lequel les crédits européens doivent être associés à des financements publics nationaux. Elle laisse toutefois aux Autorités de gestion le soin de définir les modalités de calcul du taux d'aide publique. En France, les Régions se sont ainsi accordées sur une règle prévoyant qu'un projet doit bénéficier d'au moins 20 % de financements publics complémentaires au LEADER, limitant ainsi la part du FEADER/LEADER à 80 % maximum du montant total des aides publiques.

En tenant compte de cette règle, les GALs peuvent la compléter s'ils le souhaitent. Au début de la programmation, les membres du Comité de Programmation avaient décidé de calculer un taux d'aide public (comprenant LEADER et les cofinancements publics) par tranches dégressives par rapport au coût total du projet. Cette manière de construire les plans de financement permettait de consommer plus modérément l'enveloppe et de favoriser les plus petits projets.

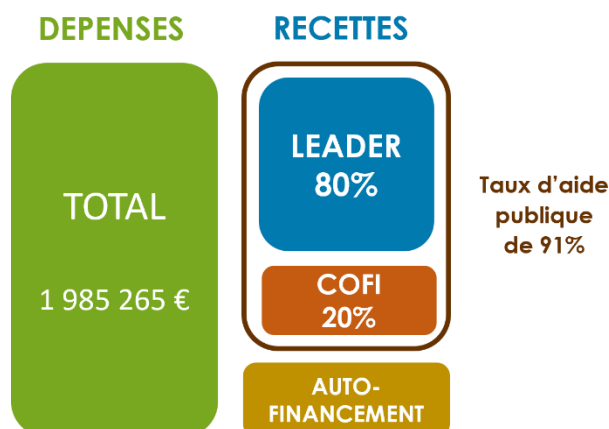
Tranche 1 0 - 50 000€	Tranche 2 50 000€ - 100 000€	Tranche 3 100 000€ - 200 000€	Tranche 4 200 000€ - x€
60%	50%	40%	30%

Montant total LEADER	Montant Cofinancement	TAP
80%	20%	60%

Ancien mode de calcul approuvé par le Comité de programmation pour définir le montant LEADER sur les projets

Ce mode de calcul représentait beaucoup de travail pour le GAL et les instructeurs régionaux, ce qui pouvait compliquer les procédures administratives. Finalement, le GAL a supprimé ce mode de calcul pour en rester uniquement à la règle régionale tout en maintenant un montant LEADER plafond et des règles spécifiques aux projets événementiels. Le taux d'aide public dépend ainsi uniquement du régime d'aide d'Etat défini pour l'opération et des règles imposées par le cofinancier. Au sein de ce taux d'aide public, une répartition de 20 % de cofinancement appelant LEADER et de 80 % de financement LEADER est systématiquement appliquée, comme souhaité par la Région. Dans les faits, la part publique représente généralement 70 % à 100 % du prix total d'un projet.

3.1.2. La répartition des financements



Principale règle de répartition des financements sur les projets LEADER

La structure de financement des projets soutenus par le GAL montre une prédominance des financements publics. Sur la somme totale des recettes des projets accompagnés (au stade le plus avancé), soit 1 985 265 €, le taux d'aide publique atteint 91 % contre 9 % de financements privés.

Au sein de l'aide publique, le financement LEADER représente 59 % du total, et les cofinancements publics 41 %. La structure des financements respecte donc la règle imposant un maximum de 80 % de LEADER et un minimum de 20% de cofinancements.

3.1.3. Des montages complexes ?

Dans cette partie, on s'intéresse à la structure des financements des projets afin d'évaluer la complexité des montages financiers.

- 6 projets sur 23 projets ont un cofinancement privé
- 1 projet sur 23 projets a deux cofinancements privés

➡ Les montages financiers sont relativement simples puisque dans la majorité des projets, il n'y a que du financement public composé de LEADER et d'un cofinanceur. On ne compte que 6 projets qui font intervenir un financement privé sur les 23 projets en cours.

- 1 collectivité fait appel à un cofinancement privé
- 2 associations font appel à un cofinancement privé
- 4 entreprises font appel à un cofinancement privé

➡ La structure financière des projets est parfois légèrement déséquilibrée. Ceci s'explique généralement par le fait que les porteurs de projet privés ont plus tendance à faire intervenir un cofinancement privé que les collectivités. Toutefois, les collectivités cofinancent leurs projets directement avec leurs fonds publics, c'est pourquoi leurs montages sont moins complexes et font intervenir moins de cofinancements.

3.2. Le financement LEADER

Dans cette partie, nous nous intéressons à la manière dont les projets sont financés par le programme LEADER dans cette première partie de la programmation 2023 – 2027.

Ainsi, nous cherchons, d'une part, à analyser l'intensité du financement LEADER par année et au total, en calculant les moyennes, les médianes ainsi que le taux d'intervention du programme par rapport au coût global d'un projet.

D'autre part, nous voulons comprendre la structure de l'investissement du programme en comparant le niveau de financement du programme selon les fiches actions, les porteurs de projet et la taille des projets soutenus. Nous pourrions ainsi repérer certaines dynamiques que nous chercherons à expliquer et à corriger lorsqu'elles traduiront d'éventuelles inégalités dans la répartition des fonds.

3.2.1. Intensité de l'intervention du financement LEADER

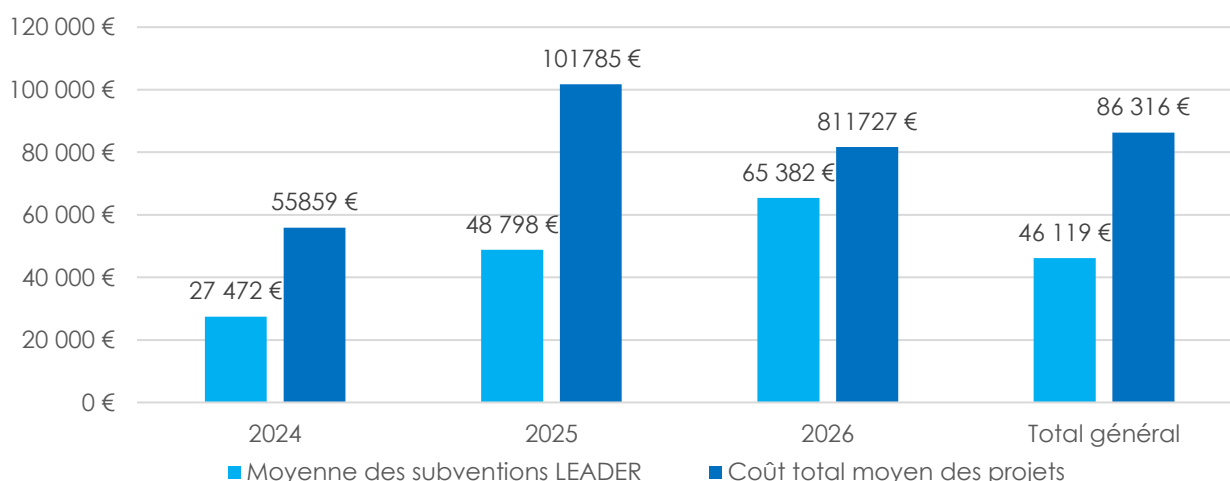
Le projet type soutenu par LEADER :

- Coût médian d'un projet : **65 900,00 €**

- Intervention LEADER médiane : **43 795,80 €**
- Taux d'intervention moyen : **62%** ⁴

Les **montants moyens** de subvention LEADER augmentent de 2024 à 2026 et c'est en 2026 qu'ils sont les plus hauts alors même que la moyenne des coûts totaux est moins élevée que l'année précédente. Cette dynamique correspond à celle des **taux d'intervention** LEADER. En effet, le taux d'intervention moyen est de 80% en 2026, contre 58% en 2025 et 61% en 2024.

Financement LEADER moyen par rapport au coût total moyen des projets soutenus



Cela peut s'expliquer par l'évolution de la manière dont l'équipe technique a monté les plans de financement des dossiers, et de la manière dont la Région instruisait ces dossiers. En effet, au fur et à mesure de la programmation, la Région s'est montrée plus transparente sur ces modalités de calcul, ce qui a permis à l'équipe technique de corriger les siennes au moment de l'élaboration du plan de financement. Ainsi, même si, pour le moment, il n'y a que 4 projets en 2026, ils perçoivent tous 80% de LEADER, ce qui explique que les montants LEADER ainsi que le taux d'intervention LEADER soient plus élevés cette année.

La **moyenne du taux d'intervention**, sur tout le début de programmation, est de 62%. **L'écart type des subventions LEADER** est de 19,5 points. Il semblerait qu'il y a donc une disparité d'attribution des subventions LEADER entre les projets, alors même que la règle appliquée par le GAL est 80% de financement LEADER associé à 20% de cofinancement public.

Cependant elle s'explique par de nombreux facteurs :

- Si le projet soutenu est à l'extérieur du territoire du GAL, il y a une obligation de proratisation et le niveau de financement du programme diminue.
- Les collectivités sont tenues d'auto-financer leur projet à hauteur de 20% minimum pour certaines dépenses.

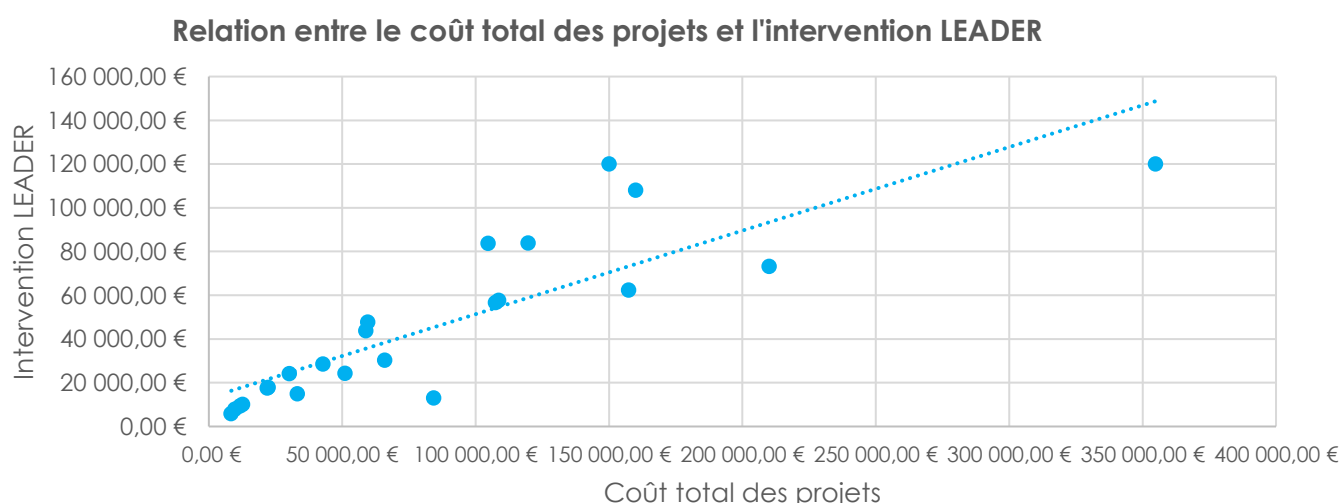
⁴ Le taux moyen d'intervention LEADER correspond à la moyenne des taux d'intervention calculés pour chaque projet selon la formule suivante : montant de la subvention LEADER / coût total du projet × 100. Chaque projet possède ainsi un poids identique dans le calcul final, indépendamment de son coût total.

- Les collectivités peuvent apporter leurs propres contributions publiques mais elles peuvent aussi faire appel à un autre cofinanceur ce qui est susceptible de réduire la part de subvention LEADER.
- Pour les porteurs de projet privés (association, entreprise), le cofinanceur peut imposer un certain niveau d'auto-financement privé.
- Selon le régime d'aide d'Etat attribué à un projet, les règles peuvent varier et par conséquent le taux d'aide publique également.

3.2.2. Structure de l'intervention LEADER

Nous nous intéressons ici à la manière dont le financement LEADER est réparti. Nous cherchons à comprendre quelles fiches actions, quels porteurs de projet et quels types de projet bénéficient le plus du LEADER, aussi bien en montant investi qu'en taux d'intervention par rapport au coût global du projet, et dans la mesure du possible, à expliquer ces dynamiques.

Répartition de l'intervention LEADER selon la taille des projets



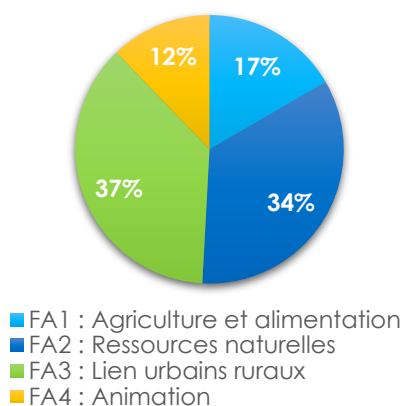
Le graphique montre une relation positive entre le coût total des projets et le montant de l'intervention LEADER : en général, plus un projet est coûteux, plus l'aide accordée est élevée. Toutefois, cette relation n'est pas strictement proportionnelle, car des projets aux coûts similaires peuvent recevoir des financements différents. La dispersion plus importante pour les projets coûteux suggère que d'autres facteurs interviennent, comme les taux de cofinancement, les plafonds d'aide ou les critères d'éligibilité. Ainsi, le coût total influence le financement LEADER, mais ne suffit pas à expliquer l'ensemble des écarts observés.

Répartition de l'intervention LEADER par fiche action

Au total, après le 9ème Comité de Programmation, le programme LEADER prévoit de financer 1 060 730,58 € tous projets confondus. Comme le montre le schéma ci-

dessous, en répartissant ces dépenses par fiche action, on remarque que les fiches action 2 (gestion des ressources locales) et 3 (liens urbains ruraux) reçoivent à peu près 20 % supplémentaire par rapport aux fiches action 1 (agriculture et alimentation) et 4 (animation).

Part de financement LEADER par fiche action

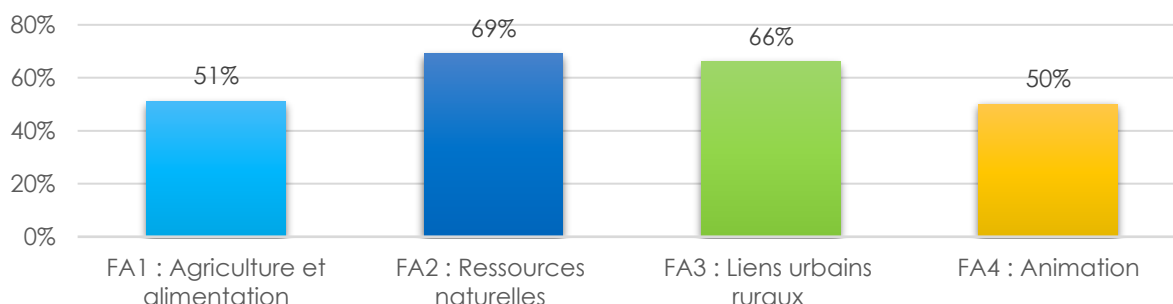


Le graphique ci-dessus présente la répartition du financement LEADER par fiche action.

La fiche action 4, destinée à l'animation et la gestion du GAL, ne soutient qu'un projet par an ce qui explique que la part de financement LEADER est plus faible. La fiche action 1 a une faible part de financement LEADER car elle ne compte que très peu de projets sur cette programmation suites au lignes de partage avec les dispositifs FEADER comme expliqué

précédemment. Toutefois, le Comité de Programmation a à cœur de la soutenir malgré les contraintes réglementaires que rencontre le GAL.

Moyenne du taux d'intervention LEADER selon la fiche action



Le taux d'intervention du LEADER est plus élevé sur les fiches actions 2 et 3 que sur les fiches actions 1 et 4. Si les fiches actions 1 et 4 présentent un taux d'intervention similaire, les facteurs qui l'expliquent diffèrent.

Pour la fiche action 4, consacrée aux projets d'animation, ce niveau de financement s'explique principalement par des plans de financement reposant sur une diversification des recettes, combinant le dispositif LEADER, le dispositif régional Agriurbain et une subvention de la Communauté urbaine. Cette diversification amène un surplus de financement public, nommé top-up, nécessaire pour appeler le LEADER ce qui abaisse le taux d'intervention de ce dernier.

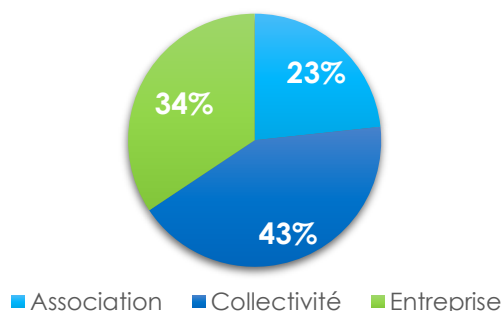
En revanche, pour la fiche action 1, les explications sont plurielles. Les plans de financement peuvent également être diversifiés, mais le taux d'intervention est parfois influencé par les règles applicables au titre des régimes d'aides d'État. En effet, les plafonds d'intensité d'aide prévus par ces régimes peuvent limiter le niveau d'aide

publique mobilisable et, par conséquent, réduire la part de financement apportée par le LEADER.

Répartition de l'intervention LEADER selon le type de porteur de projet soutenu

La répartition des financements LEADER entre les porteurs de projet est assez inégale. En moyenne, les collectivités ont capté 43% des financements LEADER contre 34% pour les entreprises et 24% pour les associations.

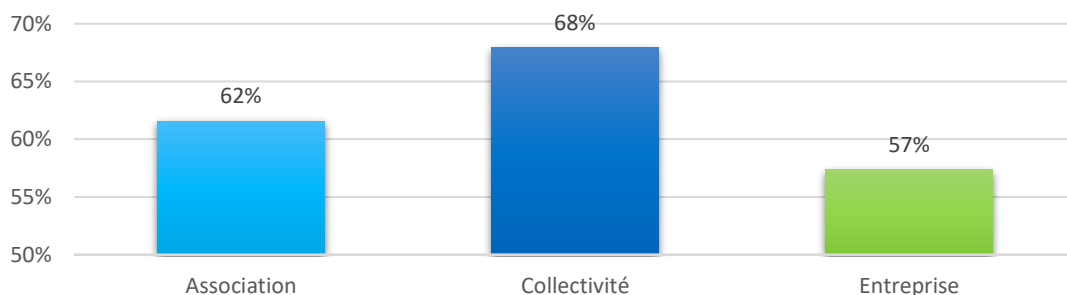
**Répartition des financements LEADER
par types de porteurs de projet**



Cela s'explique de différentes manières :

- Les collectivités ont plus de facilités à monter leur plan de financement car les communes peuvent cofinancer leur propre projet.
- Les projets des collectivités ont plus de chances d'aboutir car elles disposent de moyens financiers et techniques plus importants pour le montage et la réalisation de leurs projets que les associations et les entreprises.
- Enfin, le GAL est tenu de respecter un taux de contributions publiques dédié à l'animation de 25% maximum d'après la somme totale des contributions publiques de l'ensemble des projets accompagnés par le GAL. Le GAL est ainsi incité à favoriser les investissements portés par les collectivités, car ceux-ci permettent d'augmenter le volume global des financements publics.

Taux d'intervention du programme LEADER selon le type de porteur de projet



Le taux d'intervention est aussi plus élevé pour les collectivités et c'est pour les entreprises qu'il est le plus bas.

Les collectivités ont souvent des montages financiers plus simples constitués seulement de leur auto-cofinancement et du financement LEADER.

Au contraire, les entreprises et les associations sollicitent un cofinancier différent de leur propre structure. Celui-ci peut exiger un certain pourcentage de financement privé, c'est par exemple le cas de l'ADEME qui demande 20% de financement privé en contrepartie de son cofinancement. Or, LEADER complète les montages financiers et ne peut intervenir à 80% dans un projet où le cofinancement et le financement privé dépassent 20% du financement du projet. Cela explique pourquoi le taux d'intervention LEADER est moins élevé pour les structures privées.

3.3. Le cofinancement public

Les cofinancements publics sont obligatoires dans le montage d'un projet soutenu par le GAL.

Selon leur montant, ces cofinancements peuvent relever de deux catégories. La première correspond au cofinancement public nécessaire à l'appel du financement LEADER, celui-ci ne pouvant constituer à lui seul l'ensemble des financements publics mobilisés pour un projet.

Lorsque le montant du cofinancement public dépasse celui nécessaire pour appeler le LEADER, la part excédentaire est alors considérée comme du Top-up. Ainsi, une partie du cofinancement initial est mobilisée pour permettre l'intervention du LEADER, tandis que le montant restant, bien qu'excédentaire au regard de cette règle, doit néanmoins être intégré aux recettes du projet.

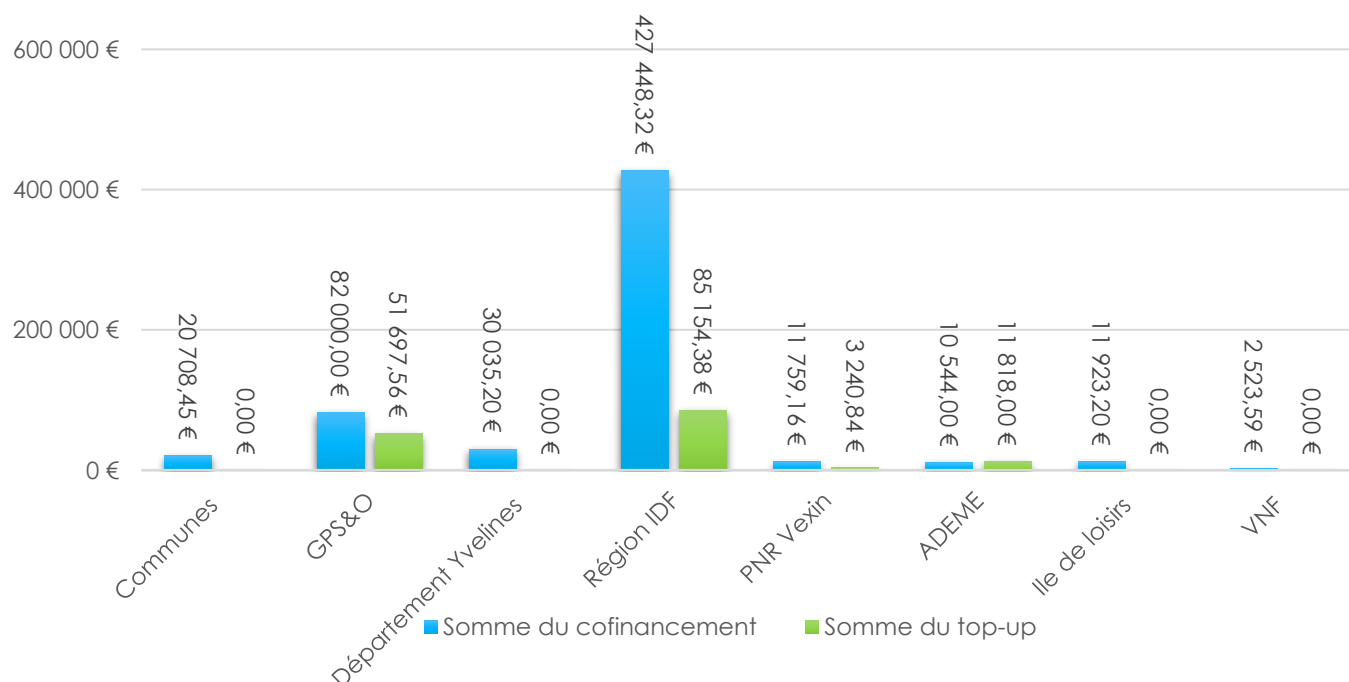
Tout comme pour le financement LEADER, on s'intéresse à leur intensité et à leur structure afin de repérer des tendances.

Les appels à projets et les sources de cofinancement étudiés sont variés :

- Les communes
- L'île de loisirs du Val de Seine
- La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O)
- Le département des Yvelines
- La Région Ile-de-France
- Le PNR du Vexin français
- L'ADEME : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- VNF : voies navigables de France

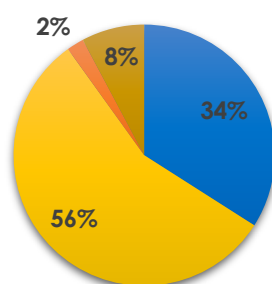
3.3.1. Quelle intensité du cofinancement ?

Montant de cofinancement et de Top-up par cofinanceur

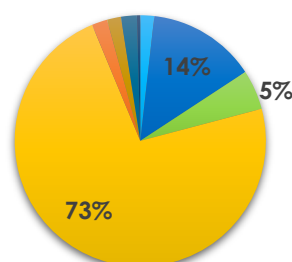


On remarque que la somme du top-up est moins élevée que la somme du cofinancement appelant le FEADER. Il s'élève à 151 910,78 € contre 586 733,47 €. En effet le top-up n'a pas un caractère obligatoire, ce qui explique qu'il ne soit pas présent dans tous les projets et ne doit pas correspondre à une part définie du montant du projet.

Part du top-up par cofinanceur



Part des financements par cofinanceur



- Communes
- Département Yvelines
- PNR Vexin
- Ile de loisirs
- GPS&O
- Région IDF
- ADEME
- VNF

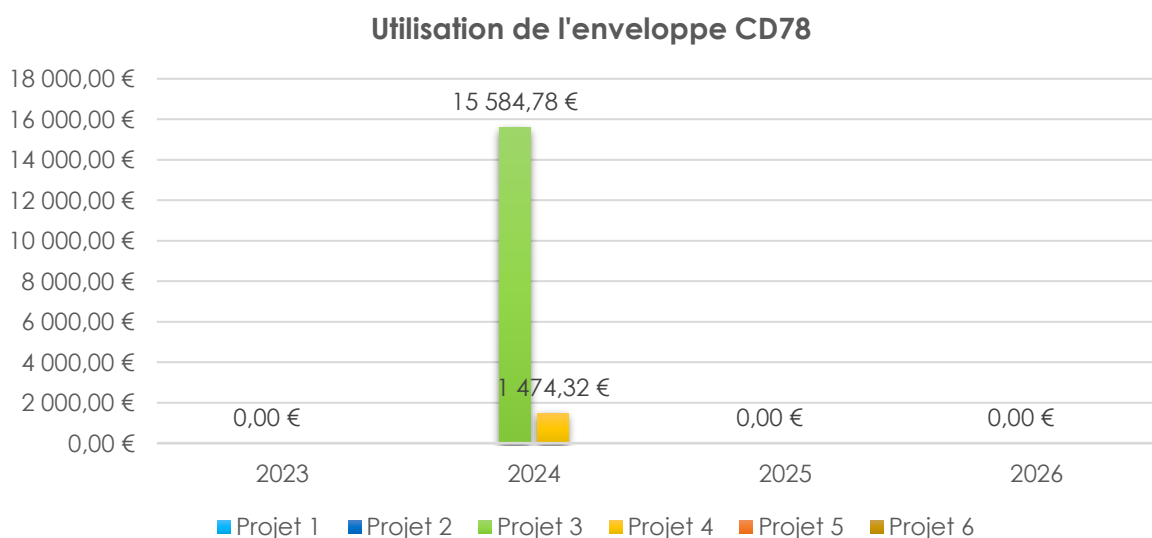
Parmi les différents cofinanceurs mobilisés, la Région Île-de-France est celui qui contribue le plus largement au financement des projets, à la fois au titre du cofinancement appelant LEADER et des financements complémentaires (« top-up »).

Cette forte implication s'explique par ses capacités financières importantes ainsi que par la diversité des dispositifs et appels à projets qu'elle propose.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) est le second cofinanceur qui investit le plus. Il s'agit de l'un des partenaires privilégiés du GAL. Cette seconde position s'explique principalement par sa participation au financement des moyens nécessaires à l'animation et à la gestion du GAL.

En troisième position, le Département des Yvelines intervient avec une enveloppe néanmoins moins importante que celles des deux principaux cofinanceurs cités précédemment. A la différence de la Communauté urbaine auprès de laquelle le GAL répond annuellement à ses dispositifs, le Département met à disposition du GAL une enveloppe annuelle de 25 000 €, destinée au cofinancement des projets LEADER. Toutefois, cette enveloppe n'étant pas reconductible d'une année sur l'autre, sa consommation annuelle constitue un véritable enjeu afin d'en optimiser l'utilisation et d'éviter la perte des crédits non mobilisés.

3.3.2. Avancée de la consommation de l'enveloppe départementale



Sur les six projets prétendant à l'enveloppe du Conseil Départemental, seulement deux porteurs ont réalisé leur projet et ont procédé au paiement de leurs dépenses. Or, les financements sont prélevés sur cette enveloppe la même année où les dépenses sont acquittées et les demandes de paiement auprès du Département sont réalisées, ce qui ne permet pas de capter les financements des années où les projets sont en cours de réalisation.

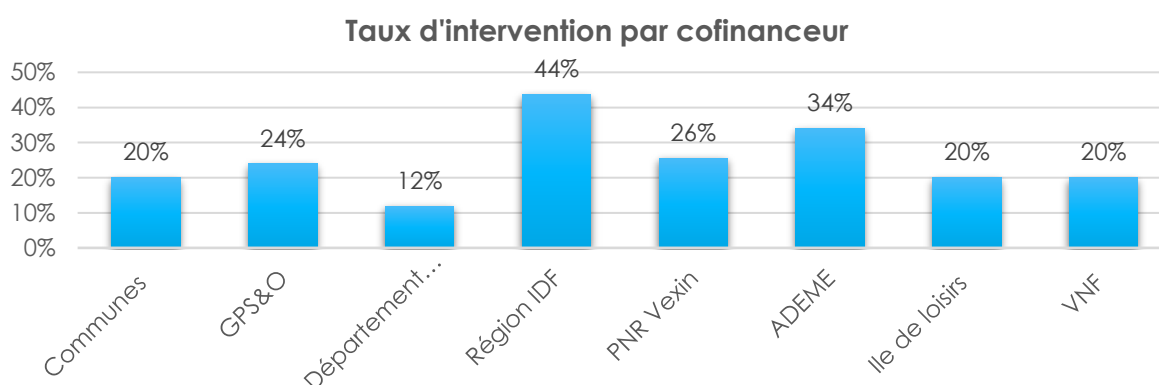
En 2023 et 2025, l'enveloppe du Département n'a pas été utilisée. Pour l'instant elle ne l'a pas été en 2026 non plus. Cependant, en 2024, deux projets ont réalisé leurs dépenses ce qui correspond à une consommation de 68 % de l'enveloppe du département. Toutefois, le projet ayant réalisé les plus grosses dépenses risque d'être abandonné. Or, si ce projet ne mobilise finalement pas l'enveloppe du CD78, le taux de consommation de cette dernière s'établirait à seulement 6 % en 2024, traduisant une faible mobilisation des crédits disponibles.

Le Conseil départemental des Yvelines se réserve un droit de refus quant aux projets proposés. Ils favorisent les projets de la fiche action 1, liée à l'agriculture et à l'alimentation, or ce sont ceux que le GAL a le plus de difficultés à financer en raison des règles appliquées par la Région Ile-de-France.

Les retards dans la programmation des projets, liés notamment à la mise en place tardive des outils de gestion par la Région et le calendrier de réalisation des projets, peuvent contribuer à une moindre consommation de l'enveloppe.

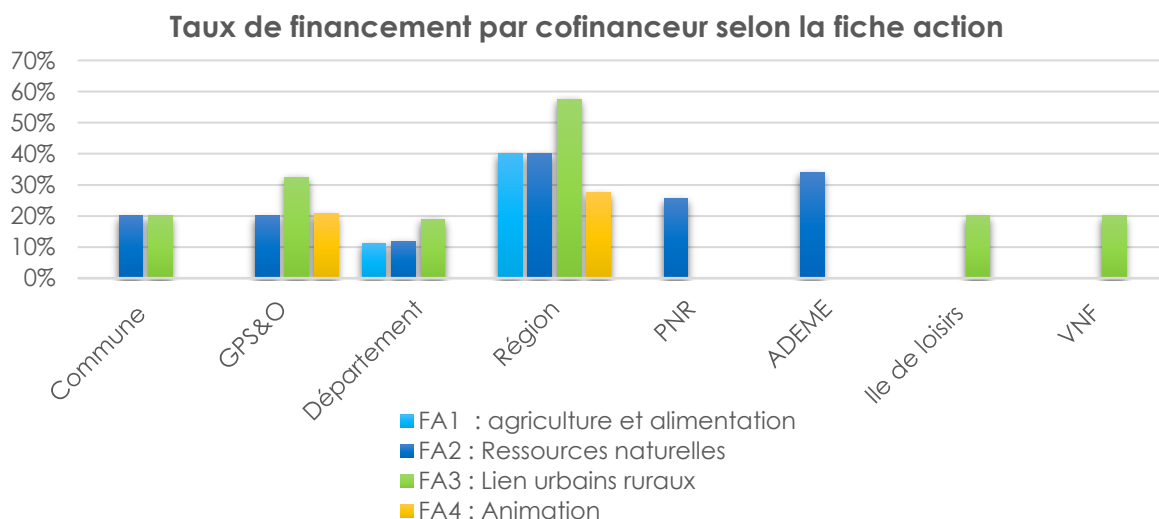
Ces différents facteurs sont susceptibles de concentrer la consommation de l'enveloppe sur les dernières années de programmation et, à terme, d'entraîner une sous-utilisation des crédits disponibles.

3.3.3. Quelle structure des cofinancements ?



Le taux moyen d'intervention des cofinancements s'établit autour de 20 %, en cohérence avec la logique du dispositif LEADER, dans laquelle le financement LEADER peut intervenir à hauteur de 80 % du financement public mobilisé.

En effet, la majorité des cofinanceurs interviennent principalement pour couvrir la part de financement public nécessaire à l'appel du LEADER. Pour autant, le taux d'intervention des cofinancements peut toutefois être supérieur à 20 %, notamment en raison de la mobilisation de Top-up. Tel est le cas ici pour les dispositifs de la Région Île-de-France et de l'ADEME qui présentent des taux d'intervention sensiblement plus élevés.



Ce graphique met en relation le taux de financement apporté par les différentes structures publiques selon chaque fiche-action, sans toutefois distinguer les modalités ayant conduit à leur mobilisation.

La principale limite de cette représentation réside ainsi dans l'absence de distinction entre les porteurs de projet publics mobilisant leurs propres ressources pour compléter le financement de leur projet, ceux qui se cofinancent tout en intervenant également comme cofinanceurs d'autres projets, et les structures uniquement sollicitées pour apporter un cofinancement.

La Région Île-de-France constitue le principal cofinancier des projets soutenus par le programme, toutes fiches-actions confondues. Toutefois, son rôle ne se limite pas à celui de cofinancier. Deux projets sont en effet directement portés par une structure régionale, au titre des fiches-actions 2 et 3. Par ailleurs, malgré les difficultés à mobiliser cet acteur sur le financement de projets agricoles, celle-ci propose des dispositifs financiers complémentaires permettant de répondre aux besoins des porteurs de projet du territoire. Ces dispositifs permettent ainsi de soutenir des projets sur d'autres thématiques, notamment en matière d'entrepreneuriat ou de commerces de proximité en milieu rural.

La Communauté urbaine GPS&O présente un profil similaire, dans une moindre mesure. Elle intervient comme porteur-financeur dans le cadre de la fiche-action 3, tout en étant sollicitée comme cofinancier lorsque son profil et ses compétences sont jugés pertinents au regard des projets, notamment pour la fiche-action 2. Elle intervient également dans le financement d'un projet d'animation à travers son dispositif de soutien aux associations.

Les structures intervenant exclusivement en tant que cofinanceurs sont mobilisées soit à la suite d'une demande de subvention dans le cadre de leurs propres dispositifs ou enveloppes, à l'instar du Département des Yvelines, soit directement lorsqu'elles constituent un financeur pertinent au regard de la nature du projet. C'est notamment le cas de VNF, de l'ADEME ou du PNR.

Enfin, les porteurs-financeurs mobilisent leurs propres ressources publiques afin d'apporter le cofinancement nécessaire à leur projet. Ils peuvent notamment être identifiés par un taux de cofinancement avoisinant les 20 %, correspondant au niveau d'aide publique nécessaire pour permettre l'intervention du LEADER. Cette situation concerne notamment les communes et l'Ile-de-Loisirs.

3.4. L'autofinancement

Dans le cadre de cette évaluation, nous entendons par autofinancement, l'autofinancement privé des porteurs de projet. Ainsi, l'autofinancement publics des structures publiques est considéré comme du cofinancement puisque les fonds publics sont nécessaires pour appeler le financement LEADER.

L'autofinancement contrairement aux cofinancements publics, n'est pas obligatoire. Cependant, il est parfois exigé par des cofinanceurs publics ou imposés par le régime d'aide d'Etat retenu.

Ainsi au regard de notre définition de l'autofinancement, seuls les entreprises et les associations peuvent s'autofinancer, car il s'agit de financements privés.

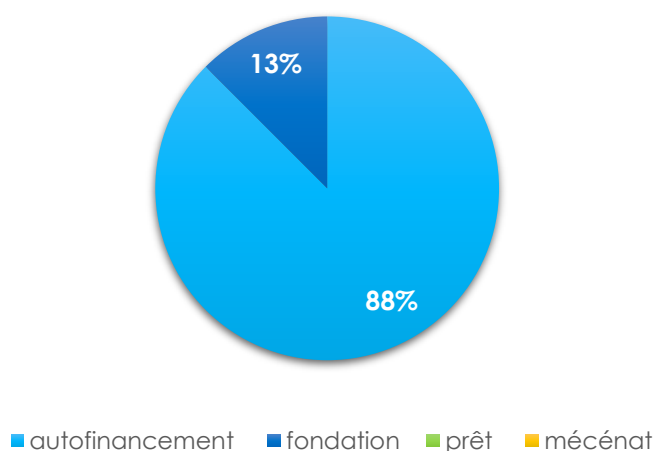
Quelle intensité de l'autofinancement ?

Montant des financements privés :

- Autofinancement en fond propre = 145 683,75 €
- Fondation = 30 000 €
- Prêt = 0 €
- Mécénat = 0 €

➡ 175 683,75 € de financements privés pour un coût total des projets de 1 985 265 €.

Part de l'autofinancement par type d'autofinancement.

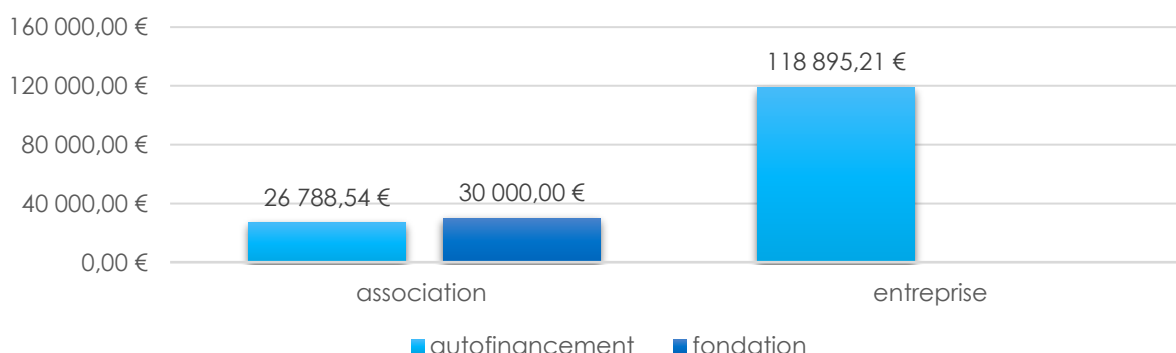


Sur l'ensemble des financements privés étudiés, l'autofinancement en fonds propre représente une grande majorité de l'autofinancement au sein des projets (88%).

Le taux d'intervention⁵ de l'autofinancement en fond propre est de 21 %. Celui de l'autofinancement par fondation est de 13% mais il ne peut être considéré comme représentatif car il n'y a qu'un projet financé par une fondation.

3.4.1. Quelle structure de l'autofinancement privé ?

Montant de financement privé par type de financement privé selon le porteur de projet



⁵ Le taux d'intervention correspond à la moyenne des taux d'intervention, calculés uniquement pour les projets où un le type de financement privé intervient et selon la formule suivante : montant du financement privé / coût total du projet × 100.

En termes de montant, les entreprises sont celles qui investissent le plus en financement privé. Cela correspond au nombre de projet ayant recours à l'autofinancement en fond propre : quatre entreprises, contre deux associations...

Ce sont aussi les entreprises qui ont le taux d'intervention le plus fort, en autofinancement privé en fonds propres, 28% contre 16% pour les associations.

Les associations présentent une diversité de fonds privés (autofinancement et fondation) car elles disposent généralement d'une faible trésorerie, ce qui n'est pas le cas des entreprises.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- Les montages financiers sont assez simples (1 cofinancier public par projet dans la majorité des cas), ce qui limite la complexité administrative pour les porteurs de projet et l'équipe technique. - Les cofinanceurs mobilisés sont divers, ce qui reflète l'étendue du réseau du GAL et la capacité à trouver des financements. - Solliciter un acteur en raison de sa pertinence au regard du projet, même en l'absence de dispositif financier dédié, constitue une solution pertinente pour mobiliser un cofinancement public permettant d'appeler le LEADER.	- Le montage de projet LEADER favorise les porteurs de projet publics (moyens humains et financiers). - L'enveloppe du Conseil Départemental est trop peu mobilisée et non reconductible d'une année à l'autre. Le risque de sous-utilisation est assez élevé. - Le Département privilégie les projets de la fiche action 1, or il s'agit de la fiche action que le GAL a le plus de mal à financer en raison des lignes de partages avec les autres dispositifs régionaux agricoles.

Recommandations
- Identifier et mobiliser davantage de sources de financement privées, telles que le mécénat ou les fondations, ainsi que des dispositifs de prêt, notamment les prêts d'honneur, afin d'accompagner les nouveaux porteurs de projet rencontrant des difficultés à assurer le financement de leur projet. Cette diversification pourrait notamment bénéficier aux associations, dont les capacités financières propres sont parfois plus limitées. - Mettre en place un suivi annuel de la consommation de l'enveloppe CD78 avec des alertes anticipées, afin d'éviter de perdre des montants non utilisés en fin d'année. - Travailler à rééquilibrer l'accès aux financements LEADER entre types de porteurs de projet, notamment en accompagnant davantage les associations.

4. Evaluation de l'impact territorial du GAL

Cette partie évalue l'impact du GAL sur le territoire, en prenant en compte la déclinaison territoriale des projets subventionnés par le programme LEADER ainsi que la capacité du GAL à favoriser la réalisation de projets impactant pour le territoire et la création d'un réseau d'acteur.

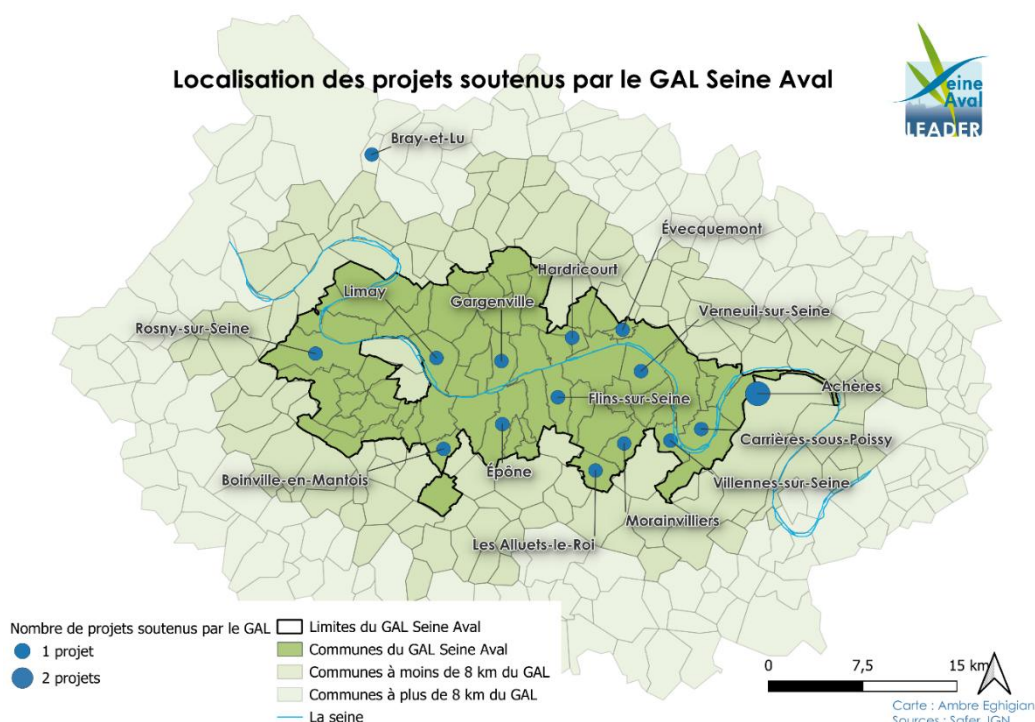
4.1. Déclinaison territoriale des projets soutenus par le GAL

Dans cette partie, nous cherchons à décrire et à comprendre la manière dont s'organisent spatialement les projets soutenus par le GAL. Nous étudierons la localisation des projets soutenus, c'est-à-dire l'endroit précis où ils sont mis en place, mais aussi l'impact des projets, afin d'évaluer la capacité du GAL à couvrir l'entièreté de son territoire.

4.1.1. La répartition géographique des projets

Tout d'abord, nous analysons la répartition géographique des projets afin d'évaluer la capacité du GAL à soutenir des projets sur l'ensemble du territoire.

Localisation des projets



La carte ci-dessus donne à voir la localisation de 16 projets parmi les 23 projets soutenus par le GAL, selon la localisation de leur structure porteuse. 7 projets n'apparaissent pas car ils ne peuvent être représentés pour plusieurs raisons. Soit, ils ne sont pas portés par une structure du territoire qui est implantée au-delà du périmètre large (vert clair), soit ils ne sont pas localisés à un endroit précis mais plutôt sur un

périmètre vaste. Par exemple, il peut s'agir d'un projet soutenu par une entreprise hors territoire mais visant explicitement le territoire. Parmi ces projets on retrouve aussi les projets de coopération ou d'animation du GAL.

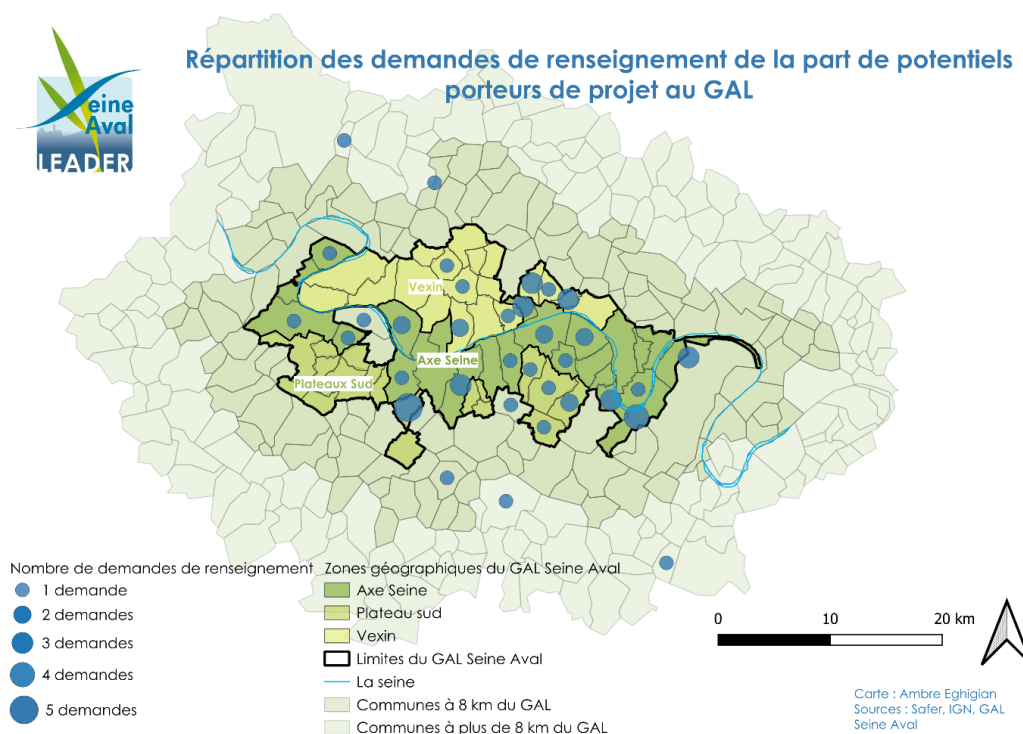
L'analyse de la localisation des projets accompagnés met en évidence des dynamiques de développement inégales à l'échelle du territoire. Seules 24 % des communes du GAL accueillent au moins un projet, tandis qu'une seule commune en accueille deux, témoignant d'une répartition relativement limitée des projets au sein du territoire.

Cette concentration apparaît également lorsque le périmètre du GAL est analysé selon les trois grands secteurs géographiques que sont les Plateaux Sud, l'Axe Seine et le Vexin. Les projets se concentrent principalement au niveau de l'Axe Seine, situé au centre du territoire, tandis que les secteurs nord et sud, correspondant respectivement au Vexin et aux Plateaux Sud, ne comptent que très peu de projets accompagnés.

Cette répartition n'est pas sans lien avec les périmètres historiques du GAL lors des précédentes programmations. L'Axe Seine constitue en effet le cœur historique du territoire d'intervention du programme LEADER et bénéficie d'un tissu économique particulièrement dynamique, notamment en matière d'entrepreneuriat. Cette situation peut ainsi contribuer à expliquer la concentration des projets accompagnés sur ce secteur.

Le GAL soutient aussi un projet à plus de 8 km au Nord-Est de son territoire. Il s'agit du seul projet extérieur au périmètre du GAL financé. Il est en effet possible de soutenir des projets plus lointains si l'impact de ces projets sur le territoire du GAL est justifié.

Localisation des demandes de renseignement



La mise en regard de la localisation des projets soutenus par le GAL et de celle des demandes de renseignement permet d'identifier si les secteurs ne comptant aucun projet accompagné ont néanmoins manifesté un intérêt pour le programme. Cette analyse permet ainsi d'évaluer l'attractivité du GAL auprès des différents secteurs du territoire et sa capacité à accompagner des projets de manière équilibrée à l'échelle de son périmètre d'intervention.

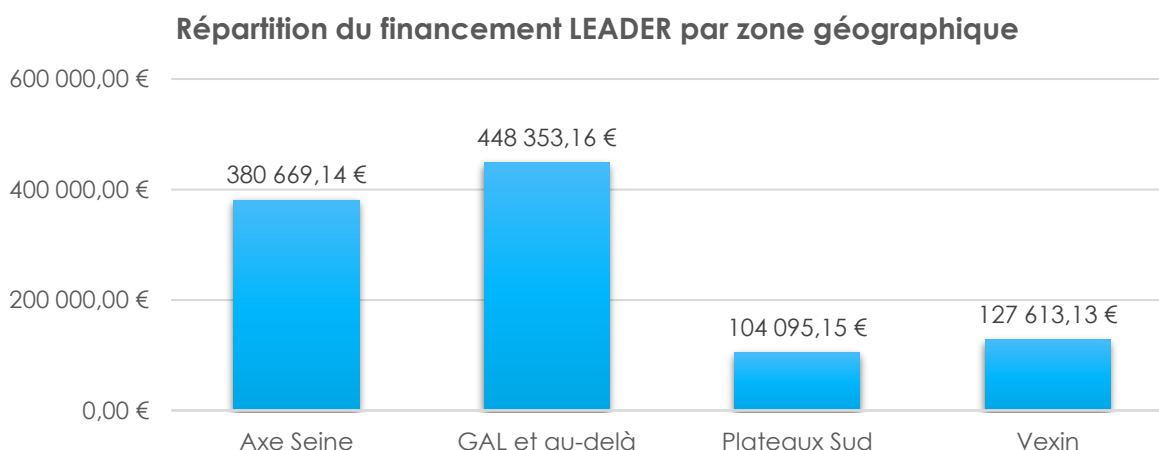
On remarque que, dans la partie Ouest des plateaux Sud, il n'y a aucune demande de renseignements adressée au GAL. Cela signifie qu'aucun porteur de projet n'a contacté le GAL afin de parler d'un potentiel projet. Il n'y a pas non plus de demandes à l'Ouest du Vexin mais plus on se rapproche de l'Est du Vexin, plus il y a des demandes. On peut donc expliquer le fait que certaines parties du territoire ne portent pas de projets par une absence de réponse aux appels à projets du GAL dans ces mêmes endroits. On peut formuler des hypothèses permettant d'analyser le fait qu'il n'y ait eu aucune sollicitation du GAL dans ces espaces :

- Tout d'abord, ces communes ne faisaient pas partie du territoire du GAL lors des premières programmations et ont été intégrées plus tardivement. On peut donc penser que le GAL est moins connu dans ces espaces.
- Ensuite, la majorité de ces communes sont des bourgs ruraux ou des espaces ruraux à habitat dispersé. On peut supposer que les communes ne postulent pas car elles ont moins d'ingénierie technique afin de monter un dossier de subvention, et qu'il y a moins d'entreprises ou d'associations dans ces communes que dans des centres urbains.

On remarque aussi qu'il y a eu bien plus de demandes qu'il n'y a de projets soutenus⁶.

Répartition des financements LEADER

Nous étudions la répartition des financements LEADER sur le territoire du GAL selon la localisation des projets afin d'évaluer la capacité du GAL à financer de manière équitable les différentes zones du GAL. La catégorie "GAL et au-delà" comporte aussi bien les projets qui se situent en dehors du GAL que les projets portés par le GAL lui-même ou portés par des structures hors territoire mais pour l'ensemble du territoire du GAL.

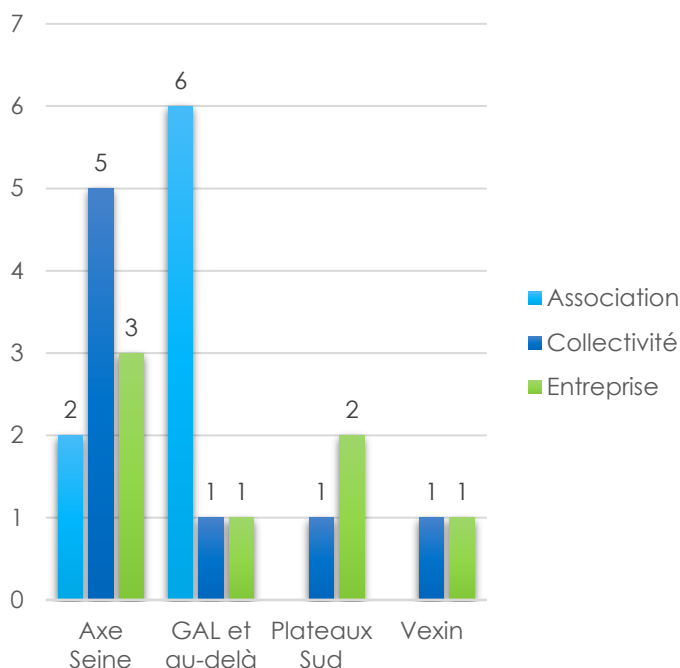


⁶ Analyse présente dans la partie « 3.3 Typologie des dossiers rejetés »

Dans le prolongement de l'analyse citée plus haut, le nombre de projets et les financements du programme LEADER sont plus élevés dans l'Axe Seine. En effet, cette zone cumule 380 669,14 € de financements contre 127 613,13 € de financements dans le Vexin et 104 095,15 € dans les Plateaux Sud.

Néanmoins, la majorité des financements LEADER (448 353,16 €) concernent des projets portant sur l'entièreté du GAL, voire au-delà du GAL.

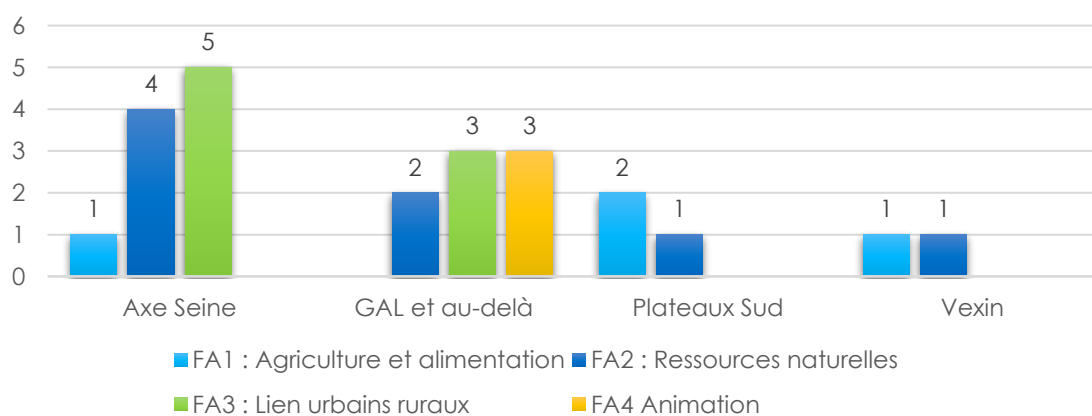
Répartition des types de projets par zones géographiques



En ce qui concerne les types de porteurs de projets, les entreprises et les collectivités se saisissent du programme LEADER dans toutes les zones du territoire. On remarque toutefois qu'il y a plus de collectivités qui portent des projets dans l'Axe Seine que dans les Plateaux Sud et dans le Vexin. Il y a beaucoup plus de projets portés par des associations qui concernent le GAL dans son ensemble et au-delà. Cela peut s'expliquer par le fait que les projets soutenus par le GAL lui-même concernent tout le territoire du GAL et que le GAL Seine Aval est porté par une association. L'Axe Seine est un territoire industrialisé et dynamique, les collectivités sont les principaux porteurs de projet car au travers du programme LEADER ils peuvent développer des projets d'accueil du public. Aussi de

nombreuses entreprises sont implantées, ce qui explique qu'il y ait 3 entreprises soutenant des projets sur ce territoire.

Répartition des projets selon leur fiche action et par zone géographique



Le traitement des fiches action est également inégal entre ces zones. De façon pragmatique, la fiche action 4 n'est présente que dans la catégorie GAL et au-delà car il s'agit des projets portés par le GAL lui-même.

Pour autant, seul l'Axe Seine accueille des projets des trois autres fiches actions. D'ailleurs notons qu'une majorité de projets dédiés à la fiche action 3 sont réalisés dans ce secteur. Bien qu'il soit organisé autour des activités économiques, un enjeu d'accueil touristique a été relevé et la majorité des projets accompagnés par le LEADER visent une amélioration des circuits pédestre et/ou des activités en plein air.

En cohérence avec la carte de localisation des projets soutenus, les secteurs des Plateaux Sud et du Vexin n'accueillent qu'une part minoritaire des projets accompagnés, avec 5 projets sur 23. Ceux-ci se concentrent exclusivement sur les fiches-actions 1 et 2.

La fiche-action 1 concerne principalement des projets de transformation, de valorisation et de commercialisation de produits locaux, portés par des entreprises. La fiche-action 2 regroupe quant à elle des projets communaux axés sur le maintien de la biodiversité et la reconquête d'espaces naturels délaissés.

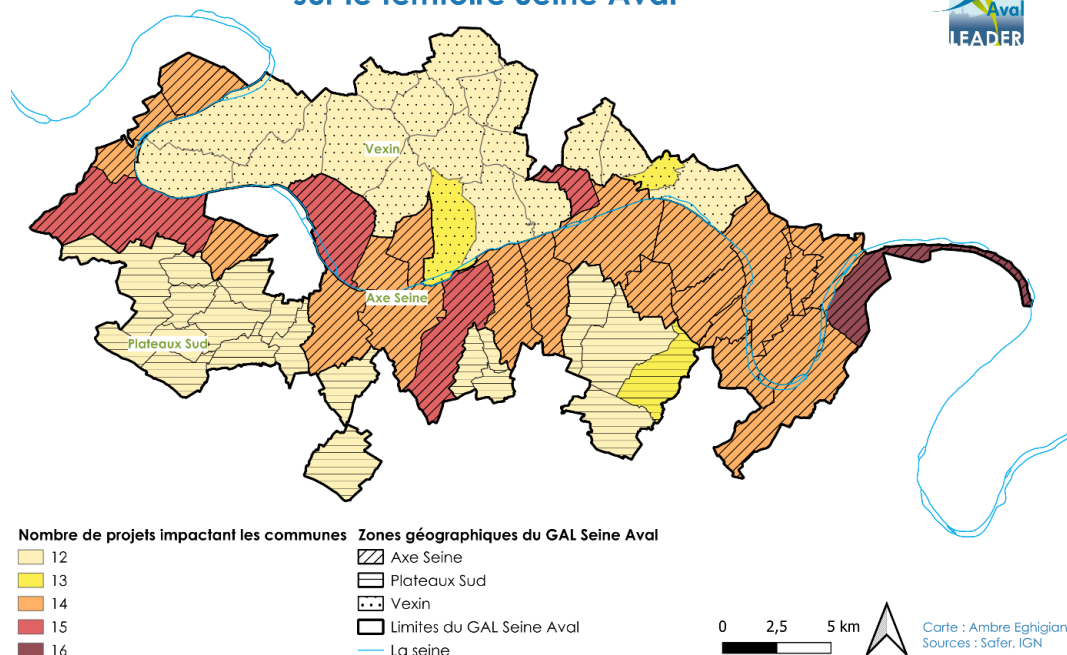
Toutefois, cette faible représentation soulève la question de la mobilisation du potentiel touristique du Vexin, qui semble aujourd'hui peu investi dans le cadre de la fiche-action 3.

4.1.2. Les zones d'impact des projets

Dans cette partie, nous évaluons l'impact des projets soutenus par le GAL sur son territoire.

L'impact des projets sur le territoire du GAL a été évalué à partir d'une échelle graduée, permettant de classer chaque projet selon son niveau de rayonnement, de l'échelle locale à l'échelle européenne. Ainsi, 9 des 23 projets soutenus ont un impact local, c'est-à-dire qu'ils ont des effets sur la commune où ils sont soutenus et réalisés. 2 projets ont un impact pluricommunal, on considère dès lors qu'ils impactent l'entièreté de la zone géographique où ils se situent. 6 projets visent directement l'entièreté du GAL. 2 projets sont d'ampleur départementale et 4 régionale. Dès lors, le taux de couverture du territoire, en termes d'impact, est de 100 % puisque toutes les communes sont au moins touchées par 12 projets. Néanmoins, elles ne sont pas toutes touchées au même niveau.

Carte de l'impact des projets soutenus par le GAL sur le territoire Seine Aval



Comme le montre la carte ci-dessus, les zones géographiques du Vexin et des Plateaux Sud sont défavorisées par rapport à l'Axe Seine. En effet, toutes les communes de l'Axe Seine sont fortement impactées par le GAL puisqu'elles sont touchées par au moins 14 projets. 4 d'entre elles sont impactées par 15 projets et l'une d'entre elles est touchée par 16 projets. Notons que la commune du GAL étant le plus impactée est Achères et qu'il s'agit aussi de la commune la plus près de Paris. L'Axe Seine est aussi le plus urbanisé, industrialisé et touristique. En effet, la majorité des communes situées dans cet axe sont considérées comme des grands centres urbains, des centres urbains intermédiaires ou comme des ceintures périurbaines selon la grille de densité en 7 niveaux de l'INSEE. Il s'agit aussi du territoire d'origine du GAL. Au contraire, dans le Vexin, toutes les communes sont touchées par 12 projets, soit le minimum d'impact commun à tout le territoire du GAL, hormis deux communes qui sont impactées par 13 projets. On remarque la même situation dans les plateaux Sud sauf qu'il n'y a qu'une commune touchée par 13 projets.

Si la majorité du territoire du GAL est impactée par les projets subventionnés par le programme LEADER, on remarque néanmoins une différence notable, aussi bien en termes d'impact des projets qu'en terme de localisation des projets, entre les différentes zones du territoire. Les Plateaux Sud et le Vexin apparaissent défavorisés par rapport à l'Axe Seine. Le GAL apparaît donc comme étant ancré dans son territoire d'origine et semble rencontrer des difficultés à accompagner des projets sur l'ensemble de son périmètre.

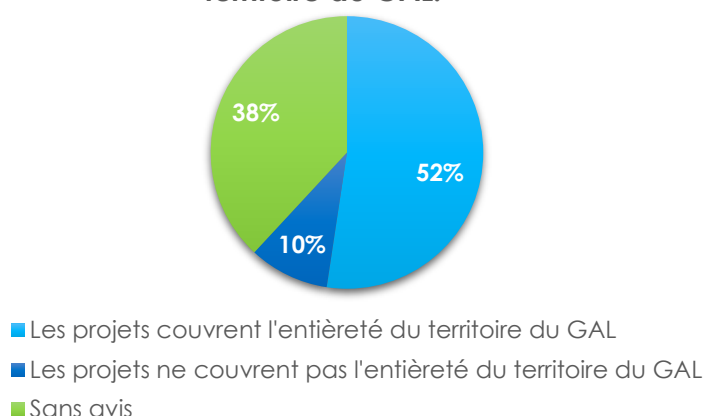
4.1.3. Perception des acteurs du GAL sur la répartition des projets et le périmètre du GAL

La répartition des projets sur le territoire du GAL

Les membres du Comité Technique et du Comité de Programmation ont été questionnés sur la répartition des projets sur le territoire.

Parmi les 23 membres du Comité de Programmation sondés, 16 membres trouvent que les projets soutenus par le GAL couvrent l'entièreté du territoire du GAL, contre 2 membres qui expriment l'avis opposé. Enfin 5 membres n'expriment pas d'avis.

Avis des acteurs du GAL, membres du Comité Technique et du Comité de Programmation confondus, concernant la répartition des projets soutenus sur le territoire du GAL.



Parmi les 19 membres du Comité Technique à avoir répondu, la majorité, soit 11 membres, n'a pas d'avis. 6 membres trouvent que les projets soutenus couvrent le territoire du GAL et 2 trouvent que non.

On remarque qu'une majorité des membres du Comité Technique n'a pas d'opinion. On peut se demander s'ils sont assez informés voir concernés sur le territoire et les projets soutenus par le GAL.

La majorité des réponses affirment que les projets soutenus couvrent l'entièreté du territoire du GAL. En effet, si l'on se réfère à la carte sur l'impact des projets, l'ensemble des communes le sont et, en se référant à une étude par zone comme dans la partie précédente, on remarque que toutes les zones du GAL portent au moins un projet. Pour autant, les Plateaux Sud et le Vexin sont effectivement plus défavorisés, en nombre de projets soutenus, que l'Axe Seine. De plus, comme le souligne un membre du Comité Technique, il est compliqué de mesurer l'impact réel des projets identifiés comme étant sur l'ensemble du GAL.

Dès lors, un autre membre du Comité Technique propose comme piste d'amélioration : communiquer davantage sur le GAL et le faire connaître dans les zones où il est le moins sollicité, comme dans le Vexin, en participant à des événements ou des réunions où les élus ou les acteurs économiques sont présents, comme des réunions sur le développement économique du PNR du Vexin. L'équipe technique a en effet tenté de faire connaître le programme LEADER dans le Vexin par le biais de deux réunions de présentation aux équipes techniques du PNR. Le PNR fournit des subventions

et accompagne des projets, il s'agit donc d'une bonne manière de se faire connaître des porteurs de projets. L'animatrice du GAL a aussi présenté le programme lors d'un comité syndical, organe délibérant du PNR, afin de faire connaître le programme LEADER auprès des élus du territoire. Cependant, il n'y a eu aucune action afin de présenter le GAL sur les plateaux Sud du territoire. L'équipe technique prévoit toutefois de distribuer des flyers de présentation du programme en mairie dans les communes les moins touchées par le programme.

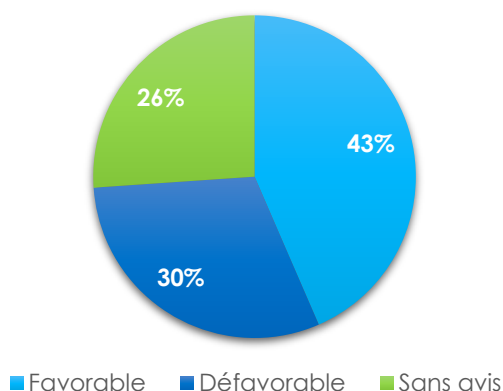
Le périmètre du GAL

Comme on peut le voir sur la carte de la répartition des projets soutenus par le GAL et celle des demandes de renseignement, le GAL a soutenu 1 projet en dehors de son territoire, à plus de 8 km de ses limites, et il a été sollicité 5 fois pour des projets extérieurs à son territoire.

On peut se demander si le périmètre d'action du GAL doit impérativement correspondre à son périmètre géographique. Les membres du Comité de Programmation, soit les membres décisionnaires du GAL, ont donc été questionnés à ce sujet.

Les avis sur la question sont assez divisés parmi les membres du GAL et 14 des 23 membres interrogés ont pris le temps de justifier leur réponse.

Avis sur le soutien de projets en dehors du périmètre du GAL



La majorité des membres du Comité de Programmation est favorable au soutien de projets extérieurs au périmètre du GAL. 6 d'entre eux expliquent qu'ils y sont favorables si ces projets bénéficient au territoire. Un membre commente : « Certains projets se trouvant sur des communes ou territoires limitrophes peuvent avoir autant d'impact sur la population locale que des projets au sein du GAL. Tant que la distance n'est pas trop lointaine, il reste intéressant d'élargir un peu les limites du territoire ».

Un autre explique que « La valorisation des richesses du territoire GAL doit aussi passer par des leviers indirects comme le soutien à des projets voisins. Les retombées effectives sont économiques mais agissent aussi sur la réputation et la pérennité du GAL ». Un membre explique y être favorable uniquement si cela permet de développer une activité présente sur le territoire. Un autre membre émet la condition qu'il y ait une réelle évaluation de l'impact du projet sur le GAL. Enfin, un membre nuance en précisant que la majorité des projets soutenus doit rester dans le périmètre du GAL.

Toutefois, 30 % des membres se déclarent défavorables à cette approche, tandis que 26 % ne se prononcent pas. Les membres défavorables considèrent que le

programme a été défini sur un périmètre d'intervention précis, celui-ci doit être respecté afin de prioriser les habitants et les acteurs de ce territoire.

Ils soulignent également la nécessité d'éviter la dispersion et concentrer les efforts de l'équipe technique sur le périmètre du GAL afin de conserver une unité et de valoriser le maillage local.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
• L'ensemble du territoire du GAL est impacté par les projets subventionnés par le programme LEADER • Le GAL soutien des projets ayant des impacts variés, y compris d'ampleur départementale et régionale. • L'équipe technique mène déjà des actions de communication afin de se faire connaître sur le territoire.	• Les Plateaux Sud et le Vexin sont moins couverts par les projets et moins impactés que l'Axe Seine. • Les financements sont davantage concentrés sur l'Axe Seine. • Les actions de communication sont inégalement déployées dans le territoire.

Recommandations
• Renforcer la communication et la sensibilisation dans les secteurs les moins touchés par le programme comme les Plateaux Sud et le Vexin. • Trouver des projets touristiques dans le périmètre du Vexin. • Privilégier les porteurs de projet des espaces les moins touchés par le programme dans la suite de la programmation.

4.2. Création d'un réseau de coopération

La coopération constitue l'un des principes fondamentaux de l'approche LEADER. Considérée comme un outil de développement local, elle vise à favoriser la mise en œuvre de projets communs entre plusieurs acteurs et territoires, qu'ils soient ou non membres d'un GAL, et à développer des actions à différentes échelles. Elle peut prendre une dimension partenariale propre à LEADER, en associant plusieurs GAL mais également des acteurs extérieurs au dispositif. Son périmètre géographique peut également varier : interterritorial, national, européen, voire international, avec la possibilité de développer des partenariats avec des territoires situés hors de l'Union européenne.

Dans cette partie, nous évaluons les projets de coopération soutenus par le GAL depuis le début de cette programmation.

4.2.1. Les projets de coopération soutenus par le GAL

Lors de la dernière programmation, le GAL Seine Aval avait soutenu un projet de coopération avec trois GAL martiniquais. L'évaluation finale avait souligné

l'importance de continuer cette dynamique de coopération et de lui accorder une place centrale lors de la prochaine programmation. Ainsi, le GAL a décidé de participer à deux projets de coopération interrégionaux sur deux sujets pour lesquels les membres du Comité de Programmation ont témoigné un intérêt certain.

Les projets de coopération de la programmation 2023 – 2027 :

« La coopération pour développer l'offre de tourisme fluvestre en Ile-de-France »

- Ce projet de coopération est porté par le GAL Seine Aval en partenariat avec la structure Seine et Marne Attractivité qui porte les GAL Sud 77 et Terre de Brie.
- Il s'inscrit dans la fiche action 3 du GAL Seine Aval qui vise à « concilier un développement harmonieux entre le monde urbain et le monde rural pour une cohabitation enrichie ». Les mesures traitées dans la coopération sont le développement d'un tourisme responsable, tourné vers la nature et intégrant le patrimoine présent ainsi que l'amélioration de l'accueil et de l'hébergement des touristes.
- Ce projet part du constat de la sous-exploitation des cours d'eau, malgré leur richesse en termes de biodiversité, de culture et d'économie, en raison d'une réglementation fluviale complexe et inaccessible pour les communes rurales riveraines. Elle prévoit de remettre les cours d'eau au centre des territoires en renforçant leur attractivité touristique. Dès lors, le projet inclut l'organisation d'un colloque à destination des communes en faisant intervenir des experts et la création d'un livret « boîte à outils fluvestre ».

« Projet de coopération LEADER pour la co-construction de démarches territoriales favorables à l'émergence de pratiques agricoles bas carbone en Île-de-France »

- Le GAL du Plateau de Saclay est le chef de file dans ce projet. Le projet est réalisé en partenariat avec le GAL Seine Aval et Cœur d'Essonne Agglomération. Le GAL du Plateau de Saclay y travaille depuis 2025 et accompagne déjà des agriculteurs.
- Il s'inscrit dans la fiche action 2, visant à « gérer durablement les ressources locales, dans une dynamique de transition énergétique et d'économie circulaire ». Les mesures traitées visent le développement de pratiques agricoles durables ainsi que la reconquête d'espaces délaissés et le maintien de la biodiversité.
- Ce projet s'appuie sur le constat d'un territoire dans lequel le crédit carbone peut être développé puisqu'il y a une identité agricole forte et un tissu industriel local constituant des potentiels financeurs de crédits carbone. Ainsi, il prévoit de mettre en place diverses mesures, telles que des réunions et des événements de sensibilisation, afin de développer le crédit carbone et de réduire l'emprunte carbone sur les territoires concernés. La coopération entre les différents acteurs est une manière de mutualiser et de partager des expériences afin de convaincre les acteurs par l'exemple, ainsi qu'une occasion de créer des espaces de dialogue entre les acteurs divers de différents territoires.

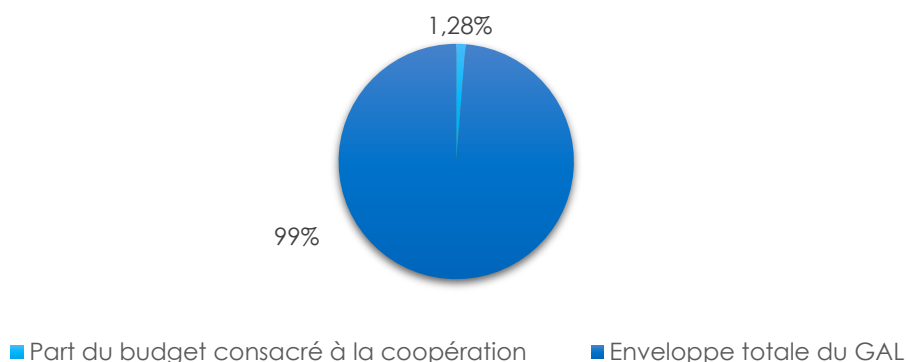
On remarque que le GAL Seine Aval a cherché à développer une dynamique riche de coopération régionale au cours de cette programmation. Les projets de coopération témoignent aussi d'une volonté de mettre en place une dynamique ascendante, que ce soit par la manière dont ils ont été sélectionnés, soit selon l'intérêt pour ces sujets dont ont témoigné les acteurs du territoire lors de la construction de la

candidature du GAL, ou que ce soit dans la manière dont ils sont réalisés, soit via la création de groupes de travail et d'évènements permettant aux acteurs concernés de s'exprimer.

4.2.2. Le poids stratégique de la coopération

Nous cherchons ici à évaluer le poids stratégique de la coopération à travers l'étude des montants alloués et du temps consacré.

Part du montant LEADER consacré à la coopération sur l'ensemble de l'enveloppe du GAL



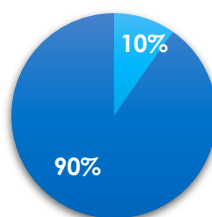
Le montant consacré aux projets de coopération représente seulement 1,28 % de l'enveloppe totale du GAL, soit une part particulièrement faible. En effet, les deux projets réunis ne sollicitent que 17 949 € de LEADER. Le poids financier de la coopération est à interroger car il semble très faible au regard notamment de la capacité du dispositif LEADER à financer des projets de coopération à hauteur de 120 000 €.

Toutefois, les projets de coopération ne sont pas très onéreux pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, le GAL Seine Aval ne supporte pas l'ensemble des dépenses, le coût total des projets est réparti entre les partenaires du projet.

Ensuite, les dépenses sont majoritairement en fonctionnement et sont pour la plupart immatérielles. De plus, il n'y a aucun frais de personnel car ces projets sont déployés par l'équipe technique des GAL. Dès lors, on ne peut mesurer le poids stratégique de la coopération en regardant son poids financier.

Nous allons donc analyser le temps consacré par les équipes techniques aux projets de coopération. Cette analyse comptabilise les réunions et événements auxquels l'équipe participe en dehors des seules instances du GAL Seine Aval. Il convient toutefois de garder à l'esprit que cette approche ne rend que partiellement compte du temps réellement consacré à la coopération. Une part importante du travail est en effet réalisée de manière plus informelle, à travers les échanges avec les partenaires, les courriels, ainsi que la préparation, la rédaction et la production de documents. Ces activités, plus difficiles à quantifier, ne sont donc pas intégralement prises en compte dans l'analyse.

Part des réunions accordées aux projets de coopération



■ Part des réunions accordées aux projets de coopération
■ Total des réunions en tout genre

Depuis le début de la programmation, l'équipe technique du GAL a participé à 589 événements et réunions de différentes natures, qu'il s'agisse de l'accompagnement des porteurs de projets, de la gestion du GAL, d'actions de sensibilisation, d'animation territoriale ou encore d'autres activités liées à la mise en œuvre du programme. Parmi ces 589 événements et réunions, 49 étaient consacrés à des projets de coopération, soit près de 10 % du total.

Ces réunions concernent à la fois les projets de coopération actuellement engagés, présentés précédemment, et le projet mené avec deux GAL martiniquais à la fin de la programmation précédente. Cette part apparaît conséquente au regard de la diversité des missions assurées par l'équipe technique, qui ne se limite pas à l'accompagnement des 23 projets ayant été sélectionnés en opportunité.

Par ailleurs, la diversité des formats mobilisés, incluant notamment des événements, des réunions et des webinaires, témoigne d'une coopération active et impliquante pour l'équipe technique. Ainsi, si la coopération représente une part limitée de l'enveloppe budgétaire du GAL, son poids en matière de temps de travail apparaît nettement plus significatif. Il constitue donc un élément à prendre en compte dans l'appréciation des moyens effectivement consacrés à cette dimension du programme.

La coopération apparaît ainsi comme une composante importante de l'activité de l'équipe technique et semble occuper une place significative dans la stratégie du GAL, au regard des moyens humains mobilisés pour favoriser son développement.

4.2.3. L'atteinte des objectifs des projets de coopération

A la création des projets de coopération, des indicateurs de réussite fixant des objectifs ont été mis en place. Nous pouvons nous interroger sur le stade d'avancement, à mi-parcours, des projets, afin de déterminer les axes à prioriser dans la suite de la programmation.

[Le projet de coopération sur les crédits carbone](#)

Dans le cadre de ce projet, un webinaire a eu lieu. Celui-ci était ouvert au grand public, ainsi qu'aux agriculteurs et aux acteurs du territoire et avait pour

vocation d'introduire le projet de coopération. Une dizaine de participants se sont connectés.

Un événement physique a aussi été organisé sur le plateau de Saclay afin de permettre aux agriculteurs de discuter de la manière de contracter des crédits carbone et de partager leur expérience avec des agriculteurs intéressés. Sans compter l'agriculteur ayant accueilli la réunion, 4 agriculteurs étaient présents dont 1 agriculteur du GAL Seine Aval. Des partenaires tels que la Chambre d'Agriculture étaient présents, ainsi qu'une entreprise finançant des crédits carbone. Si les partenaires sont venus nombreux, on pourrait espérer plus d'agriculteurs dans une réunion leur étant destinée.

Le GAL prévoit d'organiser d'autres webinaires et d'autres événements au cours de ce projet de coopération.

Afin d'évaluer les résultats de ce projet de coopération, le GAL s'est fixé les objectifs suivants :

- Trouver au moins 5 agriculteurs du territoire intéressés
- Trouver au moins 3 entreprises du territoire intéressées
- Mettre en relation des entreprises et des agriculteurs

Pour l'instant, le travail mis en place afin de détecter les agriculteurs est toujours en cours et les premières prises de contact ont débuté. Toutefois, il est difficile à ce stade d'estimer le nombre d'agriculteurs intéressés. Concernant les entreprises du territoire, une quinzaine d'entre elles étaient présentes lors d'un webinaire organisé en partenariat avec la Communauté Urbaine et sont susceptibles de se montrer intéressées. Enfin, à ce stade, aucune mise en relation n'a encore été établie.

[Le projet de développement du tourisme fluvestre](#)

Dans ce projet, le GAL cherche à suivre le nombre d'activités mises en place afin de piloter et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du projet, le nombre de dossier LEADER en cours, ainsi que le nombre de communes touchées par les activités de sensibilisation et d'information, qui sont les objectifs fixés dans l'accord de coopération.

Pour le moment, un groupe de travail composé d'acteurs des domaines fluvial, fluvestre, touristique, naturel et environnemental a été mis en place. Il s'est réuni à deux reprises. Ce groupe de travail permet de conserver une dynamique ascendante et participative propre au programme LEADER. Au sein du groupe, un comité de pilotage d'acteurs très investi a été créé afin de suivre de près le projet. Parmi ces acteurs, on retrouve Seine et Marne Attractivité, Voies Navigables de France (VNF) ainsi que la Seine en Partage et ses Affluents. Certains membres tels que la CU GPS&O, l'OTI Terres de Seine, le SMSO et le SMAGE des deux Morins, ainsi que les EPCI du 77, sont aussi mobilisés dans la coopération.

Ainsi, 3 sous-projets sont en cours et correspondent aux trois actions définies dans la stratégie de développement local du GAL pour la coopération :

- La création d'une boîte à outils à destination des communes leur permettant de comprendre les réglementations fluviales et les acteurs clés afin d'être en capacité de soutenir des projets ;
- L'amélioration de l'accessibilité des espaces pédestres autour des cours d'eau ;
- Le développement d'activités en lien avec les cours d'eau.

Pour le moment, aucune commune n'a été touchée par le projet car il n'y a pas encore eu de communication. Toutefois, quand le livrable à destination des communes paraîtra, toutes les communes riveraines à la Seine seront touchées par le projet.

Pour l'instant, le projet suit le rythme prévu et avance convenablement sur ses objectifs.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
• Le GAL Seine Aval participe à deux projets de coopération dont les sujets sont pertinents pour le développement du territoire Seine Aval. • Une force de travail conséquente de l'équipe technique est investie dans la coopération. • Le GAL est actif dans le réseau d'acteurs local et régional à travers ces projets de coopération.	• Peu d'agriculteurs du territoire Seine Aval ont participé aux événements dédiés aux crédits carbone, soit par manque d'intérêts soit manque de communication.

Recommandations
• Prévoir de communiquer davantage auprès des agriculteurs concernant la coopération crédit carbone. • Une fois finalisés, valoriser les projets de coopération à une grande échelle pour renforcer la logique de coopération au sein des autres GAL.

4.3. Impact du programme LEADER sur le territoire et dans la réalisation de projet.

Cette partie vise à évaluer l'impact du programme LEADER sur le territoire, en interrogeant son rôle dans le soutien aux différents secteurs d'activité, dans la mise en œuvre des projets et dans les effets qu'il génère pour les différentes parties prenantes du programme.

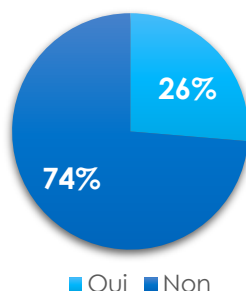
Pour évaluer l'impact du GAL sur de nombreux domaines, nous prenons en compte tous les dossiers ayant passé l'opportunité, or, la plupart d'entre eux ne sont pas à des

stades avancés de réalisation. Cette partie s'appuie donc en grande partie sur des projections et sera complétée lors de l'évaluation finale du GAL.

4.3.1. Impact du programme LEADER sur la réalisation de projets

Dans cette partie, on cherche à évaluer l'impact du programme LEADER dans la réalisation de projets en se demandant s'il est décisif dans la concrétisation des projets, mais aussi s'il est facile à appréhender et s'il est apprécié par les porteurs de projets.

Auriez-vous pu réaliser votre projet sans le soutien financier du GAL ?

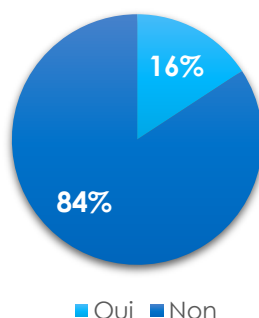


Tout d'abord, cette question a été posée aux porteurs de projet afin de déterminer l'effet levier du programme LEADER.

Pour près de $\frac{3}{4}$ des porteurs de projets, le soutien financier du programme LEADER apparaît comme décisif puisqu'ils affirment qu'ils n'auraient pas pu réaliser leur projet sans le soutien du programme. Un quart des porteurs de projet auraient cependant pu réaliser leur projet sans LEADER.

Dans la majorité des cas, il semble que le programme LEADER apporte un soutien décisif à la réalisation de projets. On peut donc penser que le programme a un effet levier important en ce sens qu'il contribue à la naissance de projets sur le territoire.

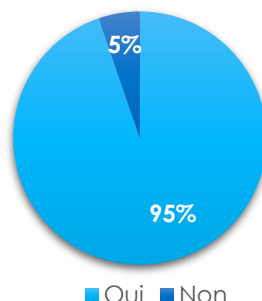
Auriez-vous pu solliciter une subvention LEADER sans l'appui de l'équipe technique ?



Ensuite, les porteurs ont été interrogés sur leur capacité à solliciter une subvention LEADER sans l'appui de l'équipe technique. Une très grande majorité, 84 % des porteurs de projet, affirment que non, contre seulement 16 %. On peut comprendre que, même si le programme LEADER a un effet levier important, il apparaît comme peu accessible et difficile à solliciter pour la majorité des porteurs de projet, s'ils ne sont pas accompagnés. Cette réponse témoigne aussi de l'accompagnement de

qualité fourni par l'équipe technique ayant permis à de nombreux porteurs de projet de solliciter cette subvention. Cela confirme que le déploiement du programme ne peut être réussi sans une bonne animation-gestion associée.

Seriez-vous prêt à solliciter à nouveau une subvention LEADER ?



Finalement, 95 % des porteurs de projet affirment être prêts à solliciter à nouveau une subvention LEADER, ce qui signifie que la grande majorité des porteurs de projet sont satisfaits de leur expérience avec le programme.

Les porteurs de projet ne souhaitant pas le solliciter à nouveau le justifient par un délai de remboursement de la subvention « inadmissible ». En effet, en raison des retards d'ouverture de la plateforme de paiement, certains porteurs de projet attendent depuis plus de deux ans le remboursement de leurs dépenses.

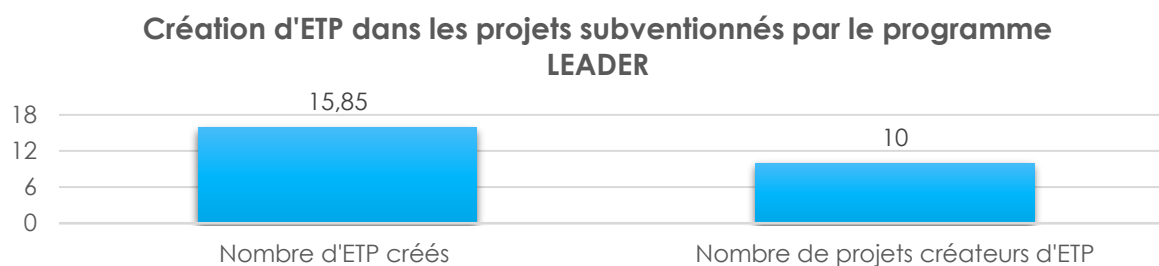
D'après les réponses des porteurs de projet, on peut penser que le programme LEADER apporte un soutien décisif à la réalisation de projets sur le territoire. Bien qu'il ne soit pas facile de s'en saisir seul, l'accompagnement de l'équipe technique permet aux porteurs de projet de solliciter la subvention LEADER. Les expériences au sein de ce programme sont majoritairement positives et la plupart des porteurs de projet sont prêts à réitérer l'expérience.

4.3.2. Impact du programme LEADER sur le territoire du GAL

Cette partie est dédiée à l'évaluation de l'impact du programme LEADER sur le territoire du GAL dans différents domaines, tels que la création d'emploi ou de formation.

Il ne faut pas oublier que les résultats sont basés sur des projections car très peu de projets sont réalisés et qu'une partie des projets évalués est toujours au stade de l'opportunité. De plus, les valeurs présentées sont basées sur les réponses des porteurs de projet au questionnaire. Or, 4 d'entre eux n'ont pas répondu au questionnaire donc aucune donnée n'a été comptabilisée pour ces projets.

Le programme encourage-t-il la création d'emploi et de formations ?



Selon les projections et les réponses des porteurs de projet au questionnaire, parmi les 23 projets subventionnés par le programme LEADER, 10 vont participer à la création directe d'emplois sur le territoire. Au total 16 emplois devraient être créés. Cependant, il n'est pas exclu que certains projets génèrent indirectement des emplois, ou à l'issue de la période de réalisation du projet.



6 des 23 projets projettent la création de 15 formations au total. C'est moins de la moitié des projets financés par le GAL qui projettent la création de formations, en revanche le nombre de formations est bien plus élevé que le nombre de projets prévoyant d'en créer.

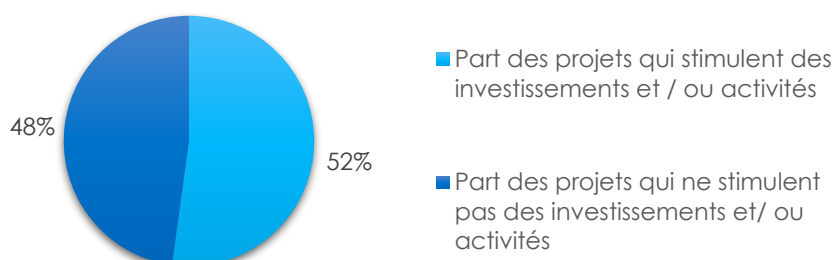
Les projets ayant pour ambition de créer des emplois créent en moyenne 1,6 ETP par projet et ceux qui projettent de créer des formations en créent en moyenne 2,5 par projet.

Ainsi, le programme LEADER contribue au développement économique et à l'employabilité des habitants du périmètre Seine Aval puisqu'il soutient des projets visant le développement de formations variées et le développement d'emploi sur le territoire.

La création d'emploi est un atout de taille car elle permet de dynamiser le territoire d'un point de vue économique et de le rendre plus attractif. La création de formation a aussi un impact positif sur le territoire car elle permet de renforcer l'attractivité du territoire, notamment pour les jeunes et les personnes en reconversion professionnelles, par exemple. Il s'agit aussi d'une manière de perpétuer des savoir-faire dans le territoire du GAL Seine Aval.

Les projets subventionnés par le programme stimulent-ils des investissements et/ ou des activités dans le territoire du GAL ?

Les projets subventionnés stimulent-ils des investissements et/ ou activités sur le territoire ?



On questionne ici les effets d'entraînement générés par les projets soutenus, c'est-à-dire leur capacité à générer, au-delà de leurs résultats directs, de nouveaux investissements, de nouvelles activités ou encore de nouvelles initiatives sur le territoire.

Pour mesurer ces effets, la question suivante a été posée aux porteurs de projet : « Votre projet a-t-il stimulé d'autres investissements et/ou activités ? ».

L'analyse des réponses permet ainsi d'apprécier la capacité du programme LEADER à soutenir des projets dont les effets dépassent leur mise en œuvre initiale et contribuent à susciter de nouvelles dynamiques sur le territoire. Elle constitue également un indicateur de la pérennité et de la durabilité des effets générés par les projets soutenus.

Selon les réponses des porteurs de projets, 12 des 23 projets subventionnés devraient stimuler d'autres investissements et/ou activités sur le territoire. Plusieurs exemples illustrent cette dynamique. Le GAL a notamment financé la création d'un tiers-lieu au sein d'une brasserie, qui prévoit l'organisation de nombreux événements. Il a également soutenu la création d'un cahier des charges Label Rouge, auquel de nombreux agriculteurs du territoire pourront adhérer.

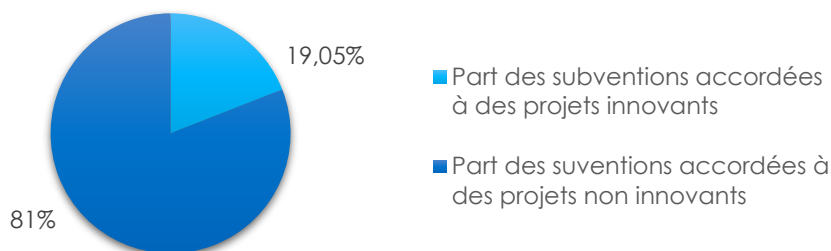
Ces résultats montrent que le GAL Seine Aval parvient à accompagner des projets susceptibles de générer des effets d'entraînement au-delà de leur mise en œuvre initiale, en favorisant l'émergence de nouvelles activités et initiatives sur le territoire. Ils mettent également en évidence l'effet levier du programme pour une partie des projets soutenus, dont les retombées peuvent dépasser le seul périmètre du projet initial.

Le programme LEADER contribue ainsi à créer des dynamiques qui se prolongent au-delà des projets directement accompagnés, et plus largement, en participant au renforcement de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

Le programme soutient-il des projets innovants ?

Le programme LEADER encourage le soutien de projets innovants. En Ile-de-France, on considère qu'un projet est innovant s'il n'existait pas dans sa forme actuelle sur le territoire du GAL concerné, que ce soit sur le plan technologique, sociétal, social ou concernant la manière dont il est mis en place.

Le programme LEADER subventionne-il des projets innovants ?



Sur cette première partie de programmation, le GAL soutient 7 projets innovants. Par exemple, il soutient un projet comportant l'achat d'une imprimante alimentaire 3D, technologie émergente qui n'existe pas sur le territoire. Cela signifie qu'un peu moins d'un tiers des projets soutenus par le GAL sont innovants. Le montant accordé au total à des projets innovants est de 202 109,56 €, c'est-à-dire 19,05 % des subventions totales accordées par le GAL.

Le GAL ne finance pas majoritairement des projets à caractère innovant. Toutefois, 7 projets parmi les projets soutenus présentent une dimension d'innovation, ce qui témoigne d'un intérêt du programme pour l'émergence et l'accompagnement de nouvelles pratiques.

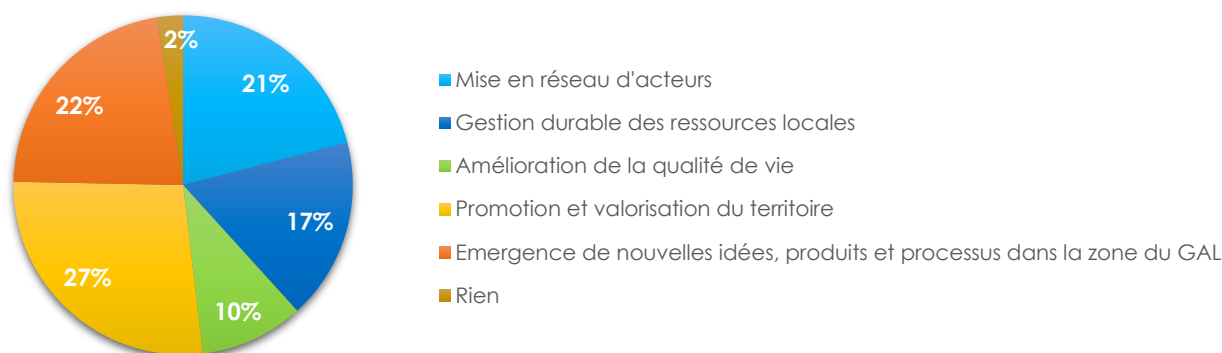
L'analyse de la nature de ces innovations montre que 5 des 7 projets concernés visent principalement à améliorer les pratiques professionnelles. Cette prédominance met en évidence la contribution du programme LEADER à l'évolution des pratiques et au développement économique du territoire de Seine Aval.

Quel impact les parties prenantes perçoivent-elles des projets subventionnés sur le territoire ?

Une question à choix multiple a été posée aux membres du Comité de Programmation et du Comité Technique afin de connaître leur point de vue sur l'apport des projets subventionnés par le GAL au territoire. Ils avaient la possibilité de rajouter des propositions afin de préciser leur opinion.

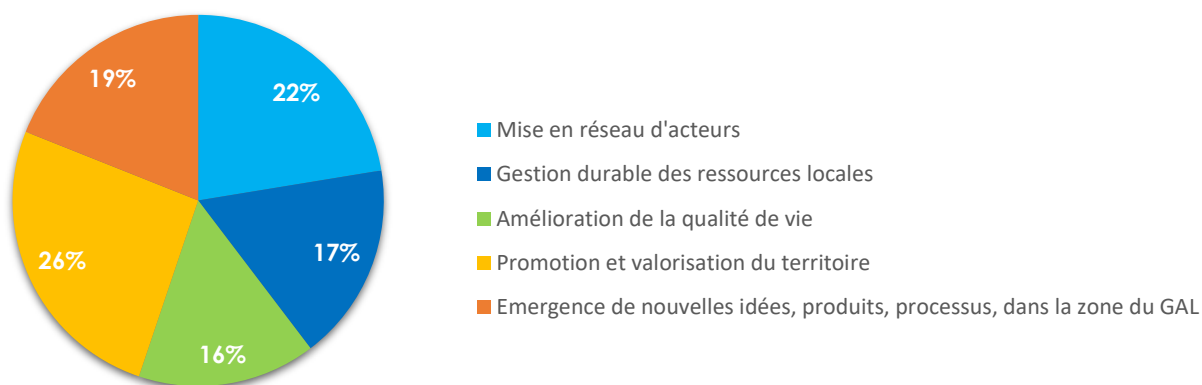
Les répondants ayant la possibilité de cocher plusieurs réponses, les pourcentages ont été calculés en rapportant chaque réponse au nombre total de réponses obtenues. Les résultats traduisent ainsi la fréquence de chaque réponse parmi l'ensemble des réponses exprimées.

Apports des projets subventionnés par le programme LEADER sur le territoire du GAL, selon les membres du Comité de programmation.



Selon les membres du Comité de Programmation, les projets subventionnés permettent avant tout de promouvoir et de valoriser le territoire (27%), ce qui signifie qu'ils permettent de renforcer son attractivité en mettant en avant ses ressources et spécificités. Ils sont aussi reconnus par les membres du GAL comme permettant l'émergence de nouvelles idées, produits et processus dans la zone du GAL (22 %), c'est-à-dire qu'ils sont perçus comme innovants. Les projets apparaissent aussi comme une manière de mettre en réseau les acteurs du territoire (21 %) et de permettre la gestion durable des ressources locales (17 %). Enfin, quelques membres du GAL considèrent qu'ils permettent d'améliorer la qualité de vie sur le territoire (10 %). 2 % des votes affirment qu'ils n'apportent rien sur le territoire. Ces réponses peuvent traduire un certain mécontentement de la part d'acteurs du GAL qu'il est nécessaire d'étudier et de comprendre dans la suite de la programmation.

Apport des projets subventionnés par le programme LEADER, sur le territoire du GAL, selon les membres du Comité Technique



Les membres du Comité Technique s'accordent avec les membres du Comité de Programmation. La majorité des votes est en faveur de la promotion et valorisation du territoire (26 %). Ils ont ensuite fortement voté pour la mise en réseau d'acteurs (22 %) et l'émergence de nouvelles idées sur le territoire (19 %). Enfin 17 % des réponses estiment que les projets subventionnés par le programme LEADER permettent une gestion durable des ressources locales et 16 % pensent qu'ils permettent d'améliorer le cadre de vie.

On remarque que les membres du Comité Technique et les membres du Comité de Programmation, qui travaillent séparément sur les mêmes dossiers, s'accordent sur les apports principaux des projets subventionnés sur le territoire que sont :

- La promotion et la valorisation du territoire ;
- L'émergence de nouvelles idées, produits, processus ;
- La mise en réseau d'acteurs.

4.3.3. Impact du programme LEADER dans les différents secteurs

Dans cette partie, nous nous projetons en répondant aux indicateurs évaluatifs obligatoire à remonter à la Région Ile-de-France pour transmission à l'Union Européenne, afin d'évaluer l'impact des projets soutenus dans différents secteurs sur le territoire.

La définition de ces indicateurs nous impose de comptabiliser une fois les projets d'après différentes catégories. Ainsi, nous les avons attribués à la catégorie qui semblait la plus importante en vue du projet, mais certaines opérations soutenues par le GAL couvrent en réalité plusieurs de ces aspects.

- Le GAL a soutenu 4 opérations liées au transfert de connaissances, y compris des conseils, de la formation et de l'échange de connaissances sur les performances durables, économiques, sociales, environnementales et respectueuses du climat. Par exemple, le GAL subventionne un projet visant à créer des formations agricoles durables pour des publics sensibles.
- Le GAL a soutenu 1 opération liée aux organisations de producteurs, aux marchés locaux, aux circuits courts et aux systèmes de qualité, y compris le soutien à l'investissement, les activités de commercialisation, etc. Il s'agit de la création d'un cahier des charges pour un label agricole spécifique au territoire.
- Le GAL n'a financé aucune opération liée au développement des capacités de production d'énergies renouvelables, y compris à partir de sources biosourcées. Pourtant, le soutien à des projets dans ce domaine figure bien parmi les orientations de la stratégie du GAL. Cette absence de projets financés peut ainsi témoigner d'une difficulté à mobiliser les porteurs de projet de ce secteur au cours de la première partie de la programmation.
- Il a soutenu 5 opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique dans les zones rurales. Par exemple, il a soutenu un projet de plantation de haies et un autre de création d'une forêt nourricière.
- Le GAL a financé 4 opérations soutenant les entreprises rurales y compris la bioéconomie.
- Il n'a pas soutenu d'opération liée aux stratégies de village intelligent. En effet, ces opérations ne font pas partie de la stratégie du GAL.

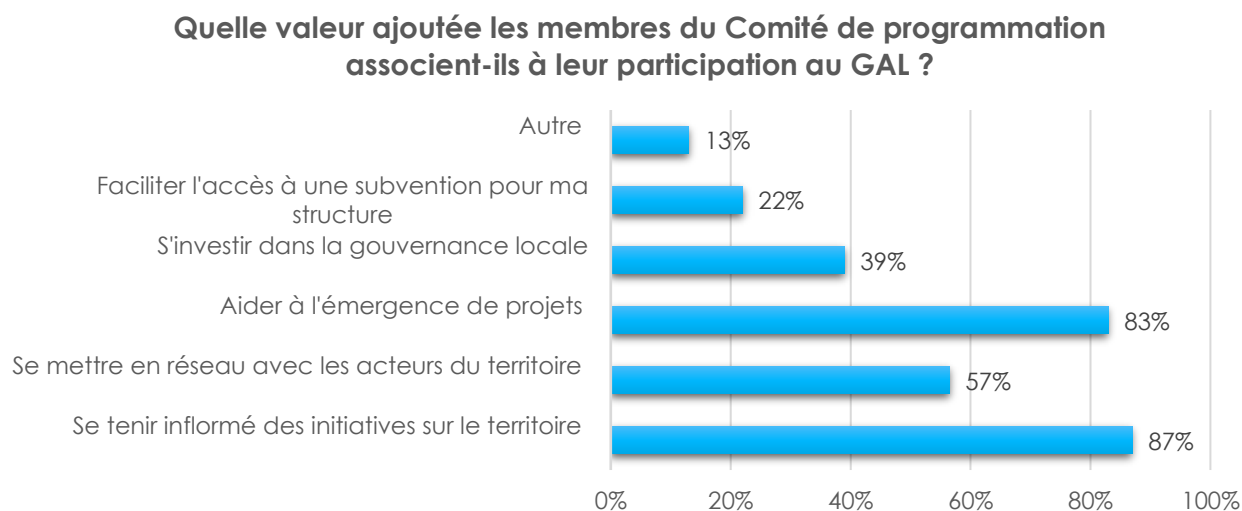
- Mais, 2 opérations améliorant l'accès aux services et aux infrastructures, y compris le haut débit ont été subventionnées, comme la sécurisation d'un espace de promenade.
- Enfin, le GAL a subventionné 1 opération liée à l'inclusion sociale.
- 6 des 23 opérations soutenues par le GAL relèvent d'autres catégories. Elles peuvent être davantage liées au tourisme et à la valorisation du patrimoine local, par exemple.

4.3.4. La valeur ajoutée d'être partie prenante du GAL.

Cette partie vise à analyser la valeur ajoutée que les parties prenantes associent à leur participation au GAL en tant que membres. Il s'agit notamment d'identifier les motivations qui les ont conduites à intégrer le GAL, ainsi que les bénéfices qu'elles retirent de leur participation.

Les membres du Comité de Programmation

Afin d'identifier les avantages perçus par les membres du Comité de programmation à participer au GAL, ainsi que les motivations les ayant conduits à l'intégrer, une question à choix multiple, assortie de la possibilité de proposer des réponses complémentaires, leur a été posée.



Une grande partie des membres s'accordent sur le fait que le GAL permet de se tenir informé des initiatives sur le territoire (87 %) et d'aider à l'émergence de projets (83 %). Un peu plus de la moitié des membres trouvent aussi que le GAL permet de se mettre en réseau avec les acteurs du territoire (57 %). 39 % des membres voient le GAL comme une occasion de s'investir dans la gouvernance locale, dont 7 membres privés contre 2 membres publics. Le programme LEADER apparaît donc comme une occasion pour les acteurs privés de s'insérer dans la gouvernance.

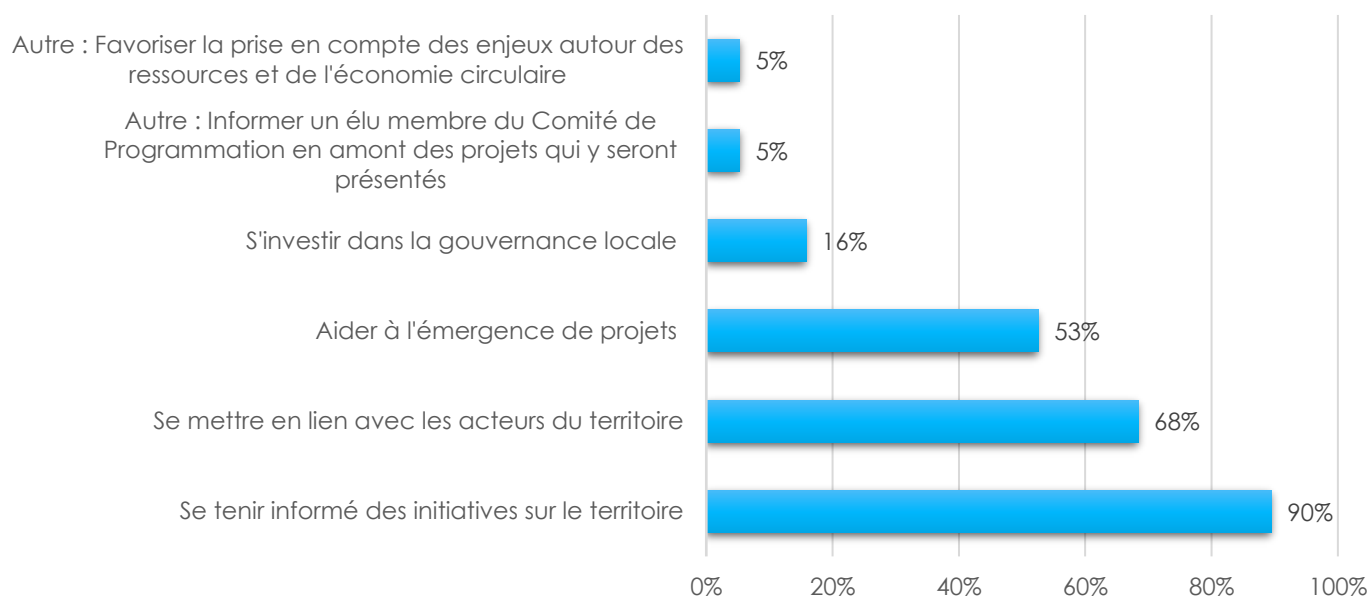
Enfin, 22 % des membres voient aussi leur investissement dans le GAL comme un moyen de faciliter l'accès à une subvention pour leur structure.

13 % des membres ont donné d'autres raisons : selon un membre le GAL permet de diversifier les formes d'agriculture représentées mais aussi de renforcer les échanges entre acteurs du territoire.

Les membres du Comité Technique

La même question, avec les mêmes modalités, a été posée aux membres du Comité Technique.

Quelle valeur ajoutée les membres du Comité technique associent-ils à leur participation au GAL ?



Tout comme les membres du Comité de Programmation, la majorité des membres du Comité Technique s'accordent à dire que le GAL leur permet de se tenir informés des initiatives sur le territoire (89,50 %). Ils sont aussi nombreux (68,40 % des membres) à trouver que le GAL leur permet de se mettre en lien avec les acteurs du territoire.

Pourtant, environ la moitié d'entre eux (52,60 %) affirment que le GAL leur permet d'aider à l'émergence de projets, contre 83 % des membres du Comité de Programmation. De la même manière, seulement 15,80 % des membres du Comité Technique apprécient le GAL car il leur permet de s'investir dans la gouvernance locale, contre 39 % des membres du Comité de Programmation, soit pratiquement le double.

Le GAL apparaît ainsi avant tout, pour les membres du Comité technique, comme un espace d'information et de mise en réseau, tandis que les membres du Comité de programmation lui attribuent davantage une dimension opérationnelle et de gouvernance. La possibilité de contribuer à l'émergence de projets et de participer à la gouvernance locale constitue en effet un avantage davantage perçu par les membres du Comité de programmation. Les réponses complémentaires apportées

par les membres du Comité technique montrent toutefois que leur participation peut également jouer un rôle plus opérationnel : certains soulignent notamment l'intérêt du Comité technique pour préparer les élus aux projets présentés en Comité de programmation ou pour favoriser le soutien à des projets relevant de leur domaine d'intervention.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- Le programme LEADER exerce un levier dans la création de projets car la majorité des porteurs de projet n'auraient pas pu réaliser leur projet sans le soutien du GAL. - Les porteurs de projet sont satisfaits du dispositif et prêts à le solliciter à nouveau. - Le programme a un impact sur le territoire car les projets subventionnés prévoient de créer des emplois et des formations. - Les parties prenantes du GAL reconnaissent les bénéfices du programme sur le territoire et témoignent d'une réelle valeur ajoutée à faire partie du GAL.	- Le programme LEADER apparaît comme difficile à saisir sans l'appui de l'équipe technique. - Les délais administratifs de remboursement peuvent fragiliser l'attractivité du programme. - Deux des indicateurs d'objectifs fournis par la région ne sont pas réalisés : le soutien d'une opération liée aux capacités d'énergie renouvelable, y compris biosourcées, et celui d'une opération liée aux stratégies de village intelligent.

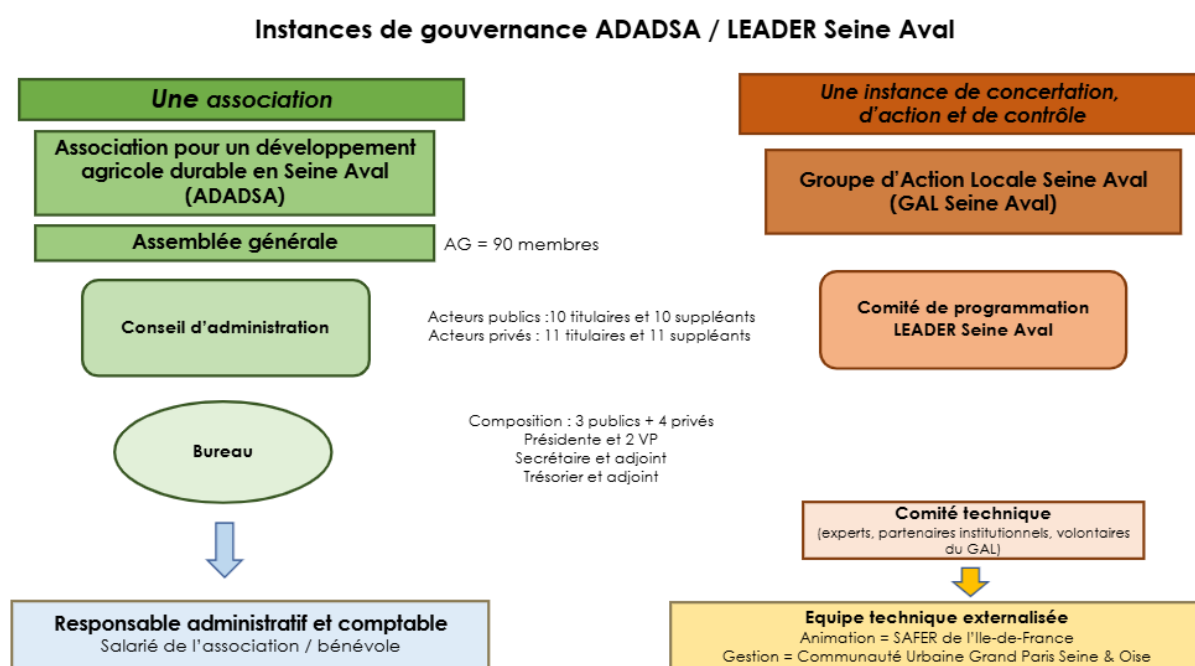
Recommandations

- Compléter cette partie avec des valeurs s'appuyant sur les projets réalisés lors de l'évaluation finale. - Construire une grille d'entretien d'après les indicateurs utilisés précédemment, la transmettre aux porteurs de projet (nombre d'ETP, nombre de formations, temps de réalisation, expérience avec le programme LEADER, ...) et s'entretenir au moins 1 fois avec les porteurs de projet afin de suivre les projets en vue de l'évaluation finale. - Encourager le développement de projets dans les domaines des énergies renouvelables et des villages intelligents.
--

5. Les instances du GAL

5.1. La double gouvernance du GAL

L'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA) a été créée en 2007 afin de soutenir la première programmation LEADER du territoire. Depuis, il s'agit toujours de l'organisation porteuse du GAL. A l'inverse, la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire Seine Aval est la seule activité de l'ADADSA. Ainsi, comme mentionné dans le règlement intérieur de l'association et dans la délibération 2024-01 portant sur la gouvernance Conseil d'Administration – Comité de Programmation, votés au début de la programmation, les membres de l'ADADSA sont d'office membres du Comité de Programmation. Les membres sont donc les mêmes au sein de l'ADADSA qu'au sein du GAL Seine Aval. Ils sont à la fois adhérents de l'association et partie prenante du GAL.



Le président de l'ADADSA est d'office président du GAL selon une dérogation votée par délibération au Conseil d'Administration de l'ADADSA en début de programmation. Dans cette première partie de la programmation 2023 - 2027, l'ADADSA et le Comité de Programmation sont présidés par Sophie Primas, conseillère dans la commune d'Aubergenville et sénatrice des Yvelines. Les vice-présidents sont Dominique Turpin, représentant le collège public, et Maximilien Dupuis, représentant le collège privé.

Les autres postes du bureau, soit celui du secrétaire et de secrétaire adjoint occupés respectivement par Pierre Olivier Noel et Xavier Dupuis, ainsi que le poste de trésorier occupé par Philippe Simon et son adjoint Benjamin Demailly, sont dédiés uniquement à l'ADADSA bien que leurs représentants soient membres du GAL.

Ce fonctionnement apparaît efficace et permet une bonne articulation des instances au sein de chaque organisation.

5.2. Le Comité de Programmation

Le Comité de Programmation compte 42 membres. Il s'agit de l'instance décisionnelle du GAL : c'est au sein de ce comité que sont votées les décisions stratégiques du GAL mais aussi du soutien accordé aux projets sollicitant des crédits LEADER.

Selon la méthode DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) sur laquelle s'appuie le programme LEADER, le Comité de Programmation repose sur un partenariat local public-privé de décision, avec une dominante privée. Dans le GAL Seine Aval, les deux collèges sont assez équilibrés puisque l'on compte 20 membres représentants du collège public contre 22 membres représentants du collège privé.

Les membres du GAL sont organisés en binômes entre titulaires et suppléants. Les membres peuvent assister aux comités ensemble, toutefois le membre suppléant ne peut voter que si son binôme titulaire est absent.

Le GAL décide des instances représentées dans chaque collège.

Dans le collège public, les élus de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ont 12 sièges car il s'agit de l'un des partenaires privilégiés du GAL. Le Conseil départemental des Yvelines, le Parc Naturel du Vexin français, la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France ainsi que la Chambre des Métiers de l'Artisanat ont 2 sièges chacun. Au sein de ce collège, les membres titulaires et suppléants sont désignés par leur structure.

Dans le collège privé, le GAL a défini les sièges afin qu'il y ait des membres représentatifs des différents axes stratégiques du GAL et de la diversité des acteurs du territoire. Ainsi, les membres représentants des professions agricoles et des entreprises ont respectivement 8 sièges et les membres représentants des associations en ont 6. Pour devenir un membre privé, le GAL ouvre un appel à candidatures, puis les candidatures sont soumises au vote de la part des membres de leur instance (agriculteurs, entreprises, ou association) siégeant dans l'assemblée générale de l'ADADSA. Les candidats ayant obtenu le plus de votes sont nommés titulaires.

Collège des membres publics (10 titulaires)

Conseil départemental des Yvelines



Pauline WINOCOUR LEFEVRE
(Vice-présidente déléguée aux ruralités)
Titulaire



Olivier DE LA FAIRE
(Conseiller départemental délégué aux sports)
Suppléant

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise



Sophie PRIMAS
(Conseillère d'Aubergenville)
Titulaire 1



Lionel LEMARIE
(Maire de Favrieux)
Suppléant 1



Sabine OLIVIER
(Maire de Bouafle)
Titulaire 2



Karine KAUFFMANN
(Maire de Médan)
Suppléant 2



Dominique TURPIN
(Maire de Nézet)
Titulaire 3



Yvette BRUNET
(Maire de Rolboise)
Suppléant 3



Jean-Claude LANGLOIS
(Maire de Jumeauville)
Titulaire 4



Fabrice POURCHE
(Conseiller à Hardicourt)
Suppléant 4



Albert BISCHEROUR
(Conseiller aux Mureaux)
Titulaire 5



Jean-Marie RIPART
(Maire de Jambville)
Suppléant 5



Fabienne DEVEZE
(Maire de Morainvilliers)
Titulaire 6



Thierry JOREL
(Maire de Fontenay-St-Père)
Suppléant 6

Parc Naturel du Vexin Français



Benjamin DEMAILLY
(Président du PNR)
Titulaire



Jean-François RENARD
(Vice-Président du PNR)
Suppléant

Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France



Philippe MAURICE
(Représentant Chambre)
Titulaire



Cédric BEAURAIN
(Agriculteur)
Suppléant

Chambre des Métiers et de l'Artisanat



Ronan KERAUDREN
(Président de la CMA 78)
Titulaire



Olivier GERARD
(Elu de la CMA 78)
Suppléant

Trombinoscope du comité de programmation LEADER Seine Aval



ADADSA
Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval

Bureau

Présidente	Sophie PRIMAS
Vice-Président	Maximilien DUPUIS
Vice-Président	Dominique TURPIN
Secrétaire	Pierre-Olivier NOEL
Secrétaire adjoint	Xavier DUPUIS
Trésorier	Philippe SIMON
Trésorier adjoint	Benjamin DEMAILLY

Collège des membres privés (11 titulaires)

Profession agricole



Franck EMERY
(Eleveur volailles Brueil-en-Vexin)
Titulaire 1



Fabrice ROBERT
(Maraiher Bouafle)
Suppléant 1



Xavier DUPUIS
(Cérealier Les Mureaux)
Titulaire 2



Denis BEAUGRAND
(Cérealier Ecqueville)
Suppléant 2



Angel MOIOLI
(Champignoniste Evrecquemont)
Titulaire 3



Jean-Daniel BEGUIN
(Cérealier Fontenay-St-Père)
Suppléant 3



Clarisse FRICHOT
(Salariée agricole Boitville-en-Mantois)
Titulaire 4



Fabien FREMIN
(Maraiher bio Mureaux)
Suppléant 4

Associations



Claire CAILLOSSE
(Eibols IDF)
Titulaire 1



Emeline BERGER
(Initiative Seine Yvelines)
Suppléant 1



Charles PEYROUTY
(La SEVE)
Titulaire 2



Pierre-Emile RENARD
(FAPA)
Suppléant 2



Philippe SIMON
(ADAMY)
Titulaire 3



Philippe OLLIVON
(Coteaux de la Mauldre)
Suppléant 3

Acteurs économiques



Maximilien DUPUIS
(I-Grec)
Titulaire 1



Jacques HELLIO
(Eklitire)
Suppléant 1



Pierre-Antoine DHUCQ
(Moulin de Brasseuil)
Titulaire 2



Grégory VACOSSIN
(C2GB/Miscanbois Energie)
Suppléant 2



Pierre-Olivier NOEL
(Pierres&Tim Cookies)
Titulaire 3



Philippe VANDEPUTTE
(Panier de la Ferme)
Suppléant 3



Valérie JENOT
(La pizza du dimanche soir)
Titulaire 4



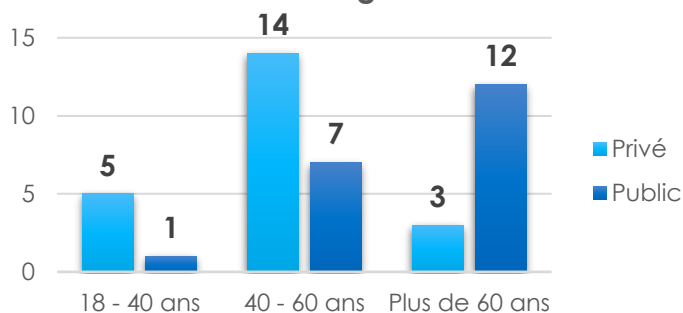
Hélène SCHENKER
(Le Jardin aux Moutons)
Suppléant 4

5.2.1. Typologie du Comité de Programmation

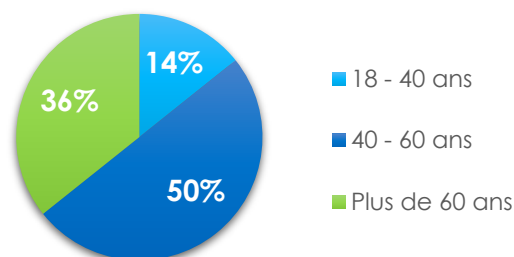
Dans cette partie, on évalue la représentativité du Comité de Programmation par tranche d'âge et par genre.

Analyse des âges

Répartition en nombre des membres du Comité de Programmation par tranche d'âge



Répartition en pourcentage des membres du Comité de Programmation par tranche d'âge

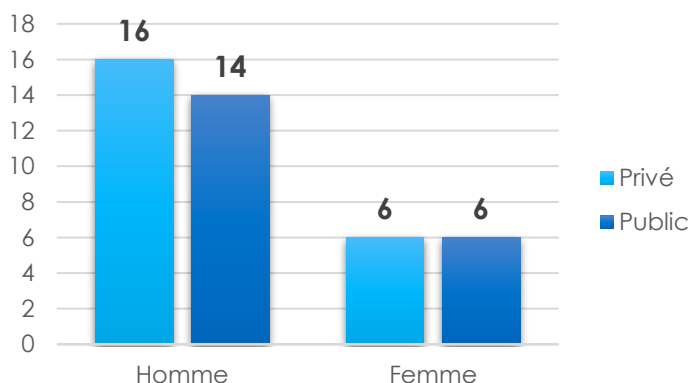


La moitié des membres du Comité de Programmation ont entre 40 et 60 ans et plus d'un tiers (36%) ont plus de 60 ans. Les membres de moins de 40 ans sont, quant à eux, nettement moins représentés, puisqu'ils ne constituent que 14 % du Comité. Dans une logique de recherche d'une meilleure représentativité des différentes classes d'âge, il pourrait ainsi être intéressant de favoriser davantage la participation des moins de 40 ans. Leur représentation constitue également un indicateur suivi au niveau européen, ce qui renforce l'enjeu d'une gouvernance reflétant la diversité des profils et des générations du territoire.

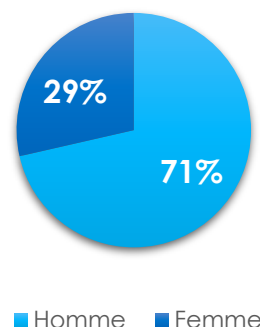
Toutefois, la capacité du GAL à agir directement sur cet équilibre demeure limitée, dans la mesure où les membres représentant les acteurs publics sont désignés directement par leurs structures respectives. Le GAL ne dispose donc que d'une marge de manœuvre limitée sur le collège privé pour orienter la composition du Comité de programmation sur ce critère. Par ailleurs, une recherche trop systématique d'un équilibre fondé sur les tranches d'âge pourrait avoir des effets sur d'autres dimensions de la représentativité, notamment en termes de profils professionnels, de compétences ou de répartition géographique. La prise en compte de l'âge doit ainsi être mise en regard des autres caractéristiques et expertises nécessaires à la diversité et à la pertinence de la composition du Comité de programmation.

Analyse par le genre

Répartition en nombre des membres du Comité de Programmation par genre



Répartition en pourcentage des membres du Comité de Programmation par genre



Les hommes sont beaucoup plus représentés que les femmes au sein du Comité de Programmation. Si l'objectif est la parité au sein du comité, le GAL doit penser à des manières d'intégrer plus de femmes à l'avenir.

Afin d'assurer une représentativité des genres au sein du collège public, le GAL pourrait imposer la parité aux structures publiques.

Concernant le collège privé, les représentants soumettent des candidatures et sont élus lors d'élections. Or, il est compliqué de mettre en place des élections séparées selon le genre des candidats d'un point de vue organisationnel. Le GAL pourrait néanmoins déployer une force plus importante afin de recruter des femmes intéressées.

Analyse par rapport à la stratégie du GAL

Les membres ont été interrogés sur la cohérence et la représentativité de la composition du Comité de programmation au regard de la stratégie du GAL. La majorité des répondants se déclare satisfaite de cette composition et considère qu'elle est cohérente avec les orientations du GAL.

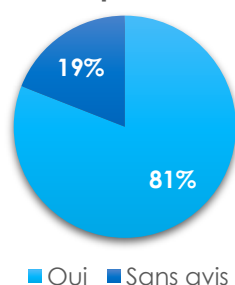
Toutefois, 19 % des sondés ne se prononcent pas sur cette question. Il serait intéressant d'approfondir les raisons de cette absence d'avis afin de mieux comprendre les éventuelles interrogations ou difficultés de perception liées à la composition du Comité de programmation. Ces éléments pourraient permettre, le cas échéant, d'identifier des pistes d'amélioration afin de renforcer la pertinence et la représentativité de sa composition au regard de la stratégie du GAL.

5.2.2. La participation des membres

Dans cette partie, nous nous intéressons à la participation des membres du Comité de Programmation. Il s'agit d'un enjeu important puisque le double quorum, soit la présence d'au moins la moitié des membres votants dont une moitié est membre du collège privé, est nécessaire pour pouvoir voter des décisions ou des projets en comité. Le niveau de participation est donc directement lié à la capacité du GAL à prendre des décisions. L'évaluation de l'équilibre public-privé dans la participation entre les membres du Comité de Programmation est aussi une manière d'interroger le bon fonctionnement du GAL et d'identifier les causes pouvant freiner la participation des membres.

Du début de la programmation, en 2023 à mars 2026, le GAL a réalisé neuf comités de programmation et l'un d'eux n'a pas obtenu le double quorum. Des votes ont dû être réalisés en distanciel à la suite du comité via une consultation écrite.

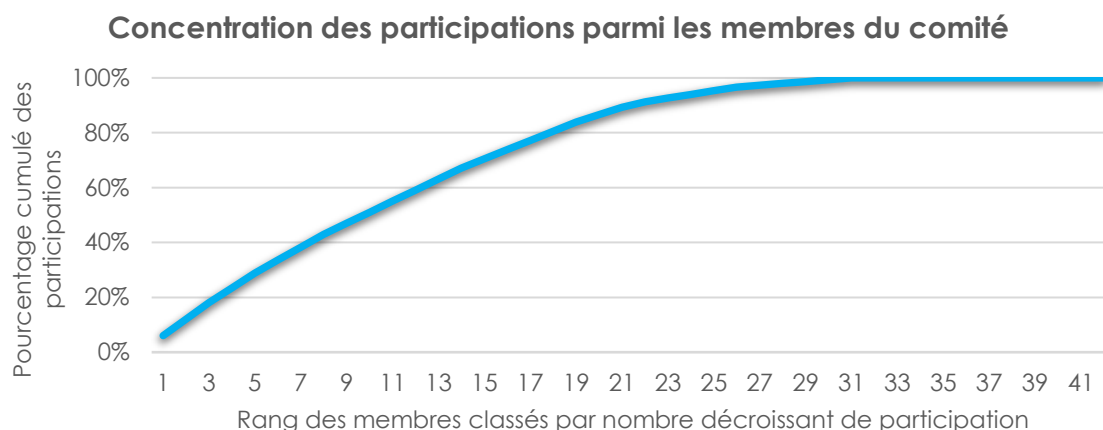
Les membres trouvent-ils la composition du Comité de Programmation pertinente et représentative de la stratégie du GAL ?



Intensité et répartition des participations au Comité de Programmation

Le taux de participation global des membres du Comité de programmation s'élève à 39 %. Ainsi, moins de la moitié des membres du Comité, titulaires et suppléants confondus, participent régulièrement aux réunions. Pourtant, réalise un travail e communication important avec plusieurs relances.

Le faible taux de participation semble ainsi davantage s'expliquer par un manque d'engagement des membres que par des difficultés d'organisation ou d'anticipation. Dès lors, il apparaît pertinent d'analyser plus finement la répartition de la participation au sein du GAL, afin d'identifier les catégories de membres les plus et les moins mobilisées, ainsi que de mieux comprendre les principaux freins à leur participation.

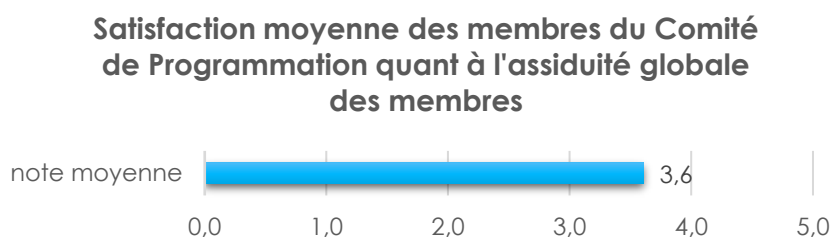


La courbe cumulative⁷ témoigne d'une participation inégale entre les membres. On remarque qu'une partie réduite des membres concentre une part importante de la participation alors qu'une part importante contribue peu aux participations observées. En effet, 11 membres du comité n'ont participé à aucune réunion et 5 membres ont assisté à une réunion, au contraire 3 membres ont assisté à toutes les réunions et 11 membres ont assisté à plus de 5 réunions. On peut penser que la participation des membres repose sur l'investissement de certains membres et qu'elle n'est pas homogène parmi les membres du GAL. Toutefois, la courbe évolue de manière assez régulière, il n'y a donc pas une concentration extrême des membres qui participent aux comités.

Les différents membres ont été interrogés sur leur participation, 12 des 19 membres interrogés affirment qu'ils viennent « toujours » aux comités alors que 3 d'entre eux ont réellement assistés à tous les comités et que 4 d'entre eux sont venu à 5 comités ou moins. On remarque qu'il existe un décalage entre la perception et l'implication réelle des membres.

Les membres ont aussi été interrogés sur leur niveau de satisfaction concernant l'assiduité des membres aux comités.

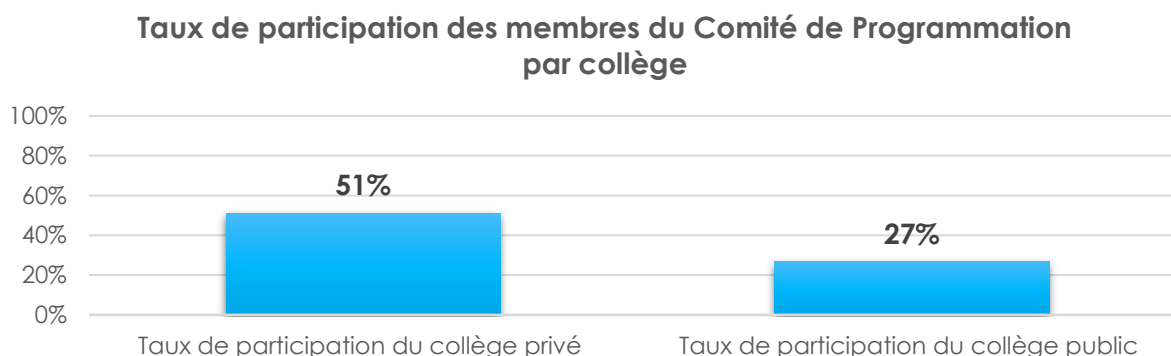
La moyenne de satisfaction quant à l'assiduité des membres est de 3,6.



⁷ La courbe cumulative a été calculée en classant les membres par ordre décroissant du nombre de participations puis en construisant la part de ces participations, en rapportant le cumul progressif des participations au nombre total des participations observées.

Un participant explique être insatisfait : « Quand je vois le nombre d'adresses mail, lors des envois et le nombre que nous sommes au comité. C'est toujours les mêmes membres qui se déplacent. ». En effet la concentration des participations des membres témoigne d'une mobilisation hétérogène. Trois membres notent une mobilisation en baisse des membres représentants de la profession agricole sur la programmation. En effet, sur la programmation 2014 - 2020, le GAL a financé une majorité d'agriculteurs (12 porteurs de projet étaient des agriculteurs, ce qui correspondait à près de la moitié des projets soutenus). Or, sur cette nouvelle programmation, en raison de la règle régionale empêchant le soutien d'un projet éligible à un autre dispositif du PSN, les projets agricoles ont drastiquement baissé (1 projet sur les 23 projets étudiés est porté par un agriculteur). Cette nouvelle configuration peut expliquer le désintérêt perçu, par certains participants, des membres de la profession agricole.

Les taux de participation selon les collèges et les instances du Comité de Programmation



Le taux de participation des membres par collège⁸ est inégal. Le collège privé a un taux de participation supérieur de 24 % à celui du collège public.

Comment l'expliquer ?

- La règle du double quorum impose deux conditions. La seconde prévoit qu'au moins la moitié des membres présents appartiennent au collège privé, rendant ainsi indispensable la présence de représentants privés. Cette condition ne s'applique pas au collège public. Néanmoins, la présence de représentants publics demeure nécessaire pour satisfaire la première condition, qui exige que la moitié au moins des membres du Comité de programmation soient présents.
- Les élus du collège public ont souvent des agendas très chargés.
- Les membres du collège privé se portent volontaires afin d'intégrer le GAL, alors que les membres du collège public sont désignés, parfois sans réellement

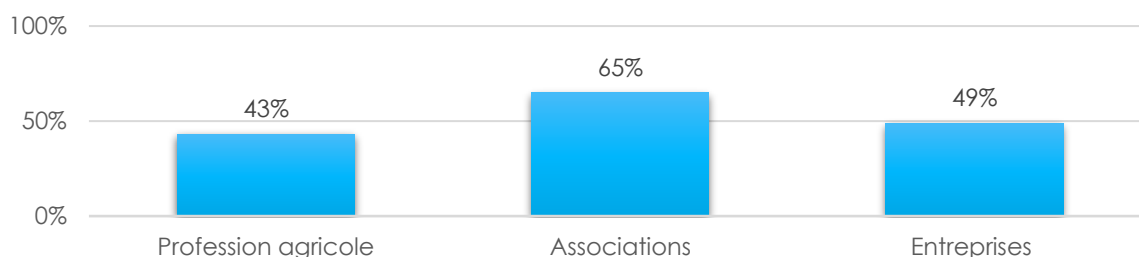
⁸ Le taux de participation des membres par collège a été calculé en rapportant le nombre des participations observées pour l'ensemble des membres du collège au nombre de participations possibles pour l'ensemble des membres du collège sur l'ensemble des comités.

connaître le GAL et le programme LEADER, ce qui peut expliquer l'engagement plus conséquent des membres du collège privé.

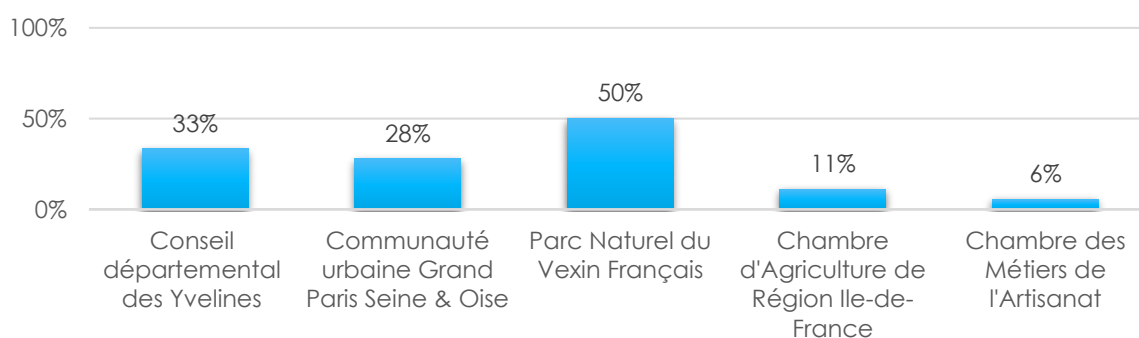
- Le Comité de Programmation est une opportunité de participer à la réflexion et à la conception d'une stratégie territoriale pour les acteurs privés, ce qui peut expliquer leur engagement auprès du GAL.

Au sein des collèges, les différentes instances ont elles-mêmes des niveaux de participation différentes.

Taux de participation par instance au sein du collège privé du Comité de Programmation



Taux de participation par instance au sein du collège public du Comité de Programmation



Le collège privé enregistre des taux de participation⁹ globalement plus élevés que le collège public. Les associations ont le taux de participation le plus fort (65 %) ce qui est relativement élevé. Elles sont suivies par le Parc Naturel du Vexin Français, avec un taux de participation de 50 %, ce qui signifie que la moitié des présences potentielles a été enregistrée. Les entreprises sont à 49 % de taux de participation et la profession agricole à 43 %, ce qui est tout de même élevé par rapport aux taux de participation des différentes instances. Le conseil départemental des Yvelines enregistre un taux de participation légèrement plus bas (33 %) ainsi que la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (28 %). Néanmoins, la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France et la Chambre des Métiers de l'Artisanat participent très peu aux comités avec un taux de participation respectif de 11 % et de 6 %.

⁹ Le taux de participation des membres par instances a été calculé en rapportant le nombre des participations observées pour l'ensemble des membres de l'instance au nombre de participations possibles pour l'ensemble des membres de l'instance sur l'ensemble des comités.

Les freins à la participation

Les membres du Comité de Programmation ont été interrogés sur les éléments limitant leur participation ainsi que sur les mesures à mettre en place afin de leur permettre d'assister plus régulièrement aux comités.

- 7 membres dont 3 membres publics et 4 privés expliquent que leurs emplois du temps chargés limitent leur participation. En effet, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel, les membres témoignent de difficultés à assister aux réunions en raison d'une activité professionnelle intense, de concomitance avec d'autres réunions, ou d'imprévus de terrain, ainsi que d'impératifs personnels.
- 3 membres mentionnent leur statut de suppléant comme facteur limitant leur participation. En effet, les suppléants ne peuvent voter si le membre titulaire est présent, toutefois, ils peuvent tout de même assister aux comités, participer aux discussions et ils sont censés remplacer leur titulaire quand il est absent.
- Enfin, 1 membre trouve les comités peu « concrets » et « bureaucrates ». Un questionnaire de satisfaction quant à l'animation et l'organisation a été partagé aux membres du Comité de Programmation afin de repérer les points à améliorer¹⁰.

L'emploi du temps chargé des différents membres apparaît donc comme le facteur le plus récurrent limitant la participation des membres. Les créneaux (date et heure) des comités font l'objet d'une question dans le questionnaire distribué aux membres et sont analysés dans la partie « Amélioration des comités de programmation »¹¹.

La question suivante a été posée aux membres : « Quelles sont les mesures à mettre en place qui vous permettraient d'assister aux comités plus souvent ? ».

Elle n'a obtenu que trois réponses, dont une qui soulignait l'impossibilité de coordonner l'agenda de 40 personnes. Un membre propose de tenir compte des votes des suppléants. Un participant a précisé que la cessation de son activité professionnelle facilitera sa présence, ce qui souligne la complexité, pour certains membres, de combiner leur activité professionnelle intense avec l'investissement dans un programme de développement.

Enfin, un membre a suggéré qu'il était nécessaire de « changer l'axe pris de vouloir donner de l'argent » et de « créer du lien ». Si les Comités de Programmation sont en effet des réunions stratégiques dédiées à la gestion et à l'attribution de subventions européennes, le programme LEADER prône aussi la création de réseaux d'acteurs. Le GAL Seine Aval semble combiner ces deux axes, puisqu'il crée du lien en organisant des événements, tels que des visites de projets où les membres sont conviés, ou en participant à des projets plus larges tels que les projets de coopération qui sont d'ampleur régionale. Il organise aussi des moments de partage conviviaux entre ses membres afin de créer du lien entre acteurs du territoire.

¹⁰ cf : 7.3. Animation des comités de programmation.

¹¹ Sous partie 6.3.

La participation et la prise de parole lors des Comités de Programmation

Enfin, les membres ayant assisté à au moins un comité de programmation ont été interrogés sur leur satisfaction concernant la prise de parole des membres lors des comités. Il s'agit ici d'évaluer la participation active lors des comités ainsi que des possibles freins.

Satisfaction des membres du Comité de Programmation concernant la participation des membres aux discussions.

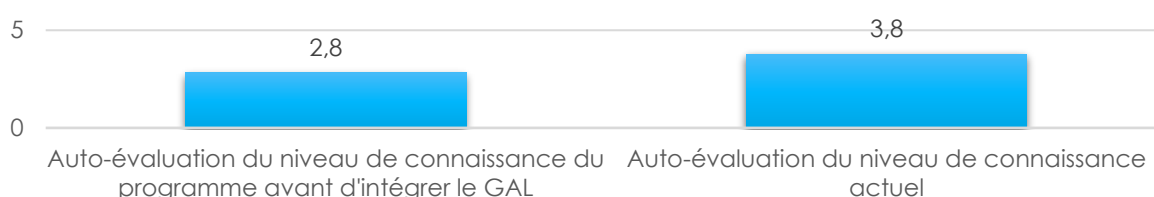


Les membres affichent une moyenne de satisfaction assez élevée de 3,8 sur 5. Un participant note qu'il y a, selon lui, une « grande liberté d'expression lors de comités de la part de tous les participants ». Selon un autre participant, « on a les réponses avant de poser les questions ». On peut donc comprendre que la préparation des projets en amont de la présentation est très complète. Un commentaire précise que ce sont souvent les mêmes qui s'organisent en amont des comités, en étudiant les projets, et qui participent, lors des comités, en prenant la parole. Enfin, un participant questionne la posture à adopter, lors des comités, par les membres. Par exemple, les membres doivent-ils questionner les projets, ou l'accord est-il évident au moment du vote en programmation, si le projet a dépassé le stade de l'opportunité ?

5.2.3. Connaissance et compréhension du programme

Dans cette partie, on s'intéresse à la compréhension qu'ont les membres du programme LEADER. Il s'agit d'un élément important afin de vérifier que les membres ont les outils nécessaires pour s'investir dans le programme et de repérer un possible besoin de formation.

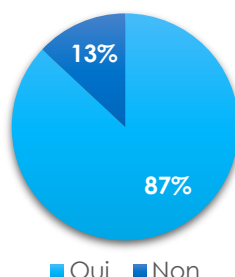
Moyenne de la progression de la connaissance des membres sur le programme LEADER



D'après l'auto-évaluation des membres, on remarque que leur niveau de connaissance a évolué d'un point depuis leur arrivée dans le GAL, ce qui souligne un effort de pédagogie de la part de l'équipe technique afin de former les membres. Le niveau de connaissance de programme que s'attribuent les membres (en moyenne 3,8 sur 5) témoigne d'une compréhension globale du programme. Toutefois, on pourrait espérer un niveau de compréhension plus proche de 5 de la part de membres qui décident de l'attribution des fonds du programme.

Les membres ont été questionnés afin de comprendre si leur compréhension du programme LEADER et du GAL était suffisante afin de prendre part aux discussions.

Les membres ont le sentiment d'avoir l'ensemble des outils nécessaires pour prendre part aux discussions

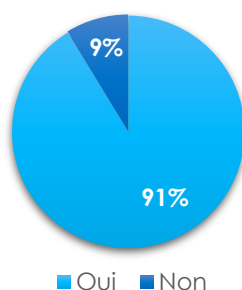


La grande majorité des membres du Comité de Programmation (87 %) ont les outils nécessaires, c'est-à-dire les informations et les connaissances suffisantes, afin de prendre part aux discussions. Cependant, 13 % des membres n'ont pas l'impression de posséder les informations nécessaires. Ils font part, dans le questionnaire, d'un besoin de formation sur la stratégie du GAL, le programme LEADER, les spécificités du territoire, les contraintes réglementaires et la stratégie de financement. L'équipe technique prend en compte leurs demandes et s'adressera à eux afin de proposer des entretiens à ces sujets.

Les réponses à cette question peuvent sembler en décalage avec la note moyenne de connaissance du programme, qui s'établit à 3,8 sur 5. En effet, si 87 % des membres estiment disposer de l'ensemble des outils nécessaires pour prendre part aux discussions, leur niveau de connaissance déclaré du programme LEADER demeure relativement modéré, avec une moyenne de 3,8 sur 5.

Ce décalage peut notamment s'expliquer par un biais inhérent à l'auto-évaluation : les membres peuvent considérer disposer de connaissances suffisantes pour participer aux échanges, sans pour autant s'estimer pleinement à l'aise avec l'ensemble des dimensions du programme LEADER. Il pourrait ainsi être intéressant de distinguer, dans l'analyse, le sentiment d'être suffisamment outillé pour participer aux discussions, du niveau de maîtrise effective du programme.

Les membres se sentent à l'aise de promouvoir le programme sur le territoire



Enfin, la question suivante a été posée aux membres : « Vous sentez-vous à l'aise de promouvoir le programme LEADER sur le territoire ? ». Les membres du Comité de programmation peuvent être de bons relais du programme au sein de leurs réseaux professionnels et contribuer ainsi à sa promotion sur le territoire. Néanmoins, cette

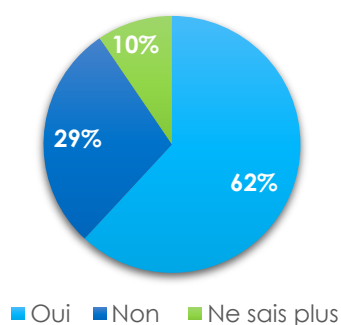
capacité à promouvoir le programme suppose qu'ils disposent de connaissances suffisantes et se sentent suffisamment à l'aise pour en parler.

La grande majorité des membres se sent « à l'aise » pour promouvoir le programme. Toutefois, 9 % des membres ont répondu par la négative, dont un membre indiquant avoir besoin d'outils et de supports pour savoir comment promouvoir le programme.

Pour les membres qui ne se sentent pas suffisamment à l'aise ou qui estiment ne pas disposer de connaissances suffisantes sur le programme, plusieurs ressources sont pourtant disponibles. Le site internet et les réseaux sociaux du GAL permettent notamment d'accéder à des informations et des supports sur le programme LEADER. Les membres peuvent également solliciter directement l'équipe technique afin d'obtenir de la documentation complémentaire ou, si nécessaire, bénéficier à nouveau d'une présentation du programme ou d'un approfondissement sur des points spécifiques. Ces différents leviers pourraient ainsi être davantage mobilisés afin de renforcer la capacité des membres à se faire les relais du programme au sein de leurs réseaux.

Il est aussi intéressant de s'interroger sur la manière dont les membres ont connu le GAL.

Les membres du Comité de Programmation avaient-ils connaissance du GAL avant de l'intégrer ?



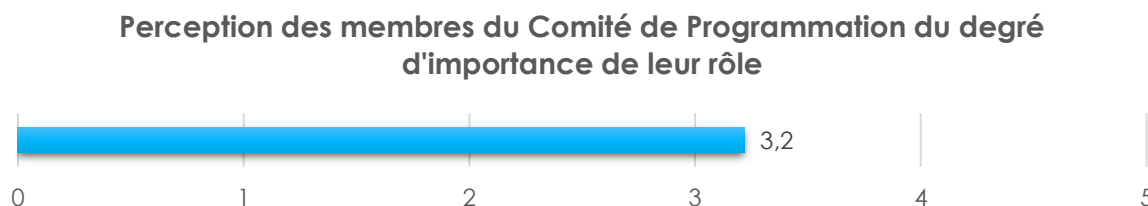
Tout d'abord, la majorité des membres du Comité de Programmation connaissaient le GAL avant de l'intégrer, ce qui signifie que le GAL est bien identifié sur le territoire par une diversité de publics (agriculteurs, élus, entrepreneurs, associations)

Les membres ont renseigné la manière dont ils ont connu le GAL : 11 l'ont connu via leur réseau professionnel. Le réseau qui est le plus souvent mentionné est le réseau agricole, ce qui signifie que le GAL est identifié comme un acteur agricole. 5 membres ont connu le GAL via une demande de subvention puis l'ont intégré. Enfin, 3 membres ont été démarchés, par l'équipe technique ou la présidente du GAL.

5.2.4. L'inclusion des membres

Enfin, dans cette partie, on évalue le sentiment d'inclusion des membres dans le processus. En effet, le programme LEADER repose sur la participation des membres du GAL. Ceux-ci ont donc un rôle important, et afin qu'ils puissent l'exercer, il est nécessaire qu'ils se sentent inclus dans les processus décisionnels du GAL.

Tout d'abord, les membres ont été interrogés sur leur perception de leur rôle dans le programme.

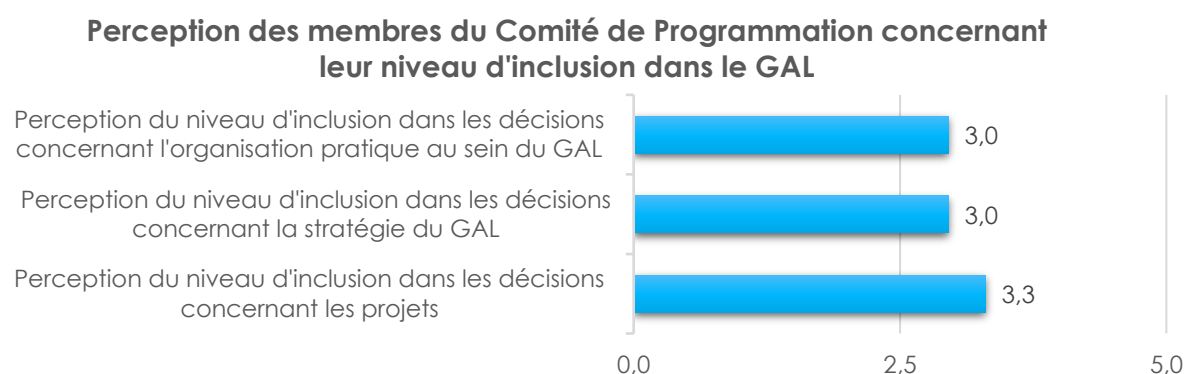


En moyenne, les membres notent l'importance de leur rôle à 3,2. On peut penser que leur contribution dans le programme est considérée comme importante, puisqu'elle est supérieure à la moyenne théorique, sans être déterminante, puisqu'elle n'atteint pas 5. Les membres ont ensuite été invités à préciser leur rôle selon leur point de vue.

La grande majorité des membres souligne le fait qu'ils sont en mesure d'apporter des connaissances liées à leur expérience et à leur domaine d'expertise. D'autres membres évoquent leur connaissance du territoire comme un élément important leur permettant d'exercer leur rôle de membre du comité. Certains membres définissent leur rôle en faisant appel à la manière dont ils l'exercent. Par exemple, ils soulignent leur prise de responsabilité dans le GAL ou leur participation active aux Comités de Programmation. Enfin, un membre précise qu'il conçoit son rôle comme un investissement afin de servir son territoire en « soutenant les projets autour de l'agriculture, l'alimentation et l'artisanat en Seine Aval via le GAL ». Ainsi, il espère « favoriser l'émergence de projets en veillant à un développement raisonné dans le respect du vivant [et] tisser des liens entre monde urbain et rural (aussi bien économique que social) tout en fédérant les acteurs du territoire ».

Néanmoins, certains membres tendent à questionner l'importance de leur rôle quand le GAL traite des sujets desquels ils ne sont pas spécialisés. D'autres pensent que leurs connaissances ne sont pas suffisantes afin d'exercer un rôle important au sein du GAL.

Les membres ont ensuite été questionnés sur leur sentiment d'inclusion dans les décisions prises au sein du GAL.

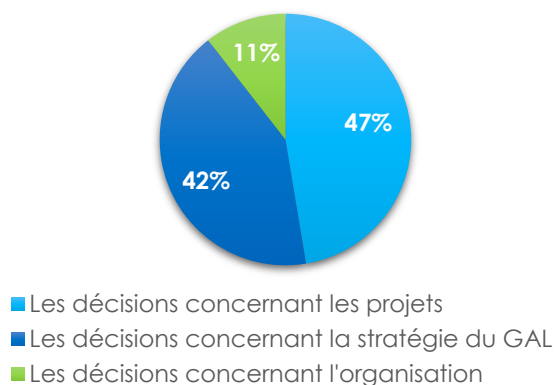


En moyenne, les membres du Comité de Programmation évaluent leur niveau d'inclusion à 3 sur 5 dans les décisions concernant la stratégie du GAL et les décisions concernant l'organisation pratique, ce qui témoigne d'un sentiment d'inclusion modéré. La note concernant l'inclusion dans les décisions concernant les projets est

légèrement supérieure (3,3), ce qui suggère que les membres se sentent légèrement plus impliqués. Toutefois, l'écart est faible ce qui témoigne d'une perception d'inclusion assez homogène quel que soit le type de décision. Cette position intermédiaire suggère des marges d'amélioration dans les mécanismes de participation et de gouvernance au sein du GAL.

Il a donc été demandé aux membres de préciser les domaines où ils souhaitent être intégrés davantage. Sur les 23 participants, 11 ont précisé ne pas souhaiter être plus intégrés. Les 12 autres participants ont répondu à cette question à choix multiples.

Les domaines dans lesquels les membres souhaitent être davantage impliqués

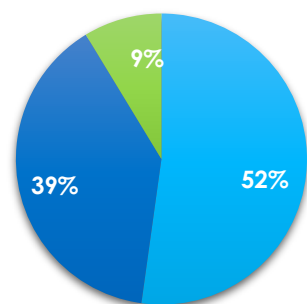


Les participants témoignent vouloir être davantage intégrés dans les décisions concernant les projets (47 %) et la stratégie du GAL (42 %). Seulement 11 % de votes sont en faveur d'une plus grande intégration dans l'organisation. Pourtant, la stratégie a été rédigée à la suite d'une concertation avec les membres, et aucun choix stratégique, ni aucun projet ne passe sans être voté par les membres du Comité de Programmation. Au contraire, en effet ils ne sont pas sondés en amont sur la sélection des créneaux des réunions puisqu'elle dépend de la disponibilité de la Présidente du GAL.

On peut donc se demander ce qu'entendent les participants : souhaitent-ils être davantage intégrés dans les choix des types de projets présentés en comité ? Cette question devra être discutée avec les différents membres.

Enfin, lors du groupe de travail consacré à l'évaluation, les participants avaient exprimé le souhait de participer davantage à des événements permettant de rencontrer les différents acteurs du GAL, notamment à travers des visites de projets. L'équipe technique a donc interrogé les membres du Comité de programmation sur leur intérêt pour ce type de rencontres dans le cadre du questionnaire.

Les membres souhaitent-ils disposer de plus de moments pour échanger entre acteurs du territoire ?



■ Sans avis ■ Oui ■ Non

La majorité des membres (52 %) ne se prononce pas sur cette question. À l'inverse, 39 % se déclarent favorables à l'organisation de davantage de temps d'échanges entre les acteurs du territoire, tandis que 9 % n'en ressentent pas le besoin.

Parmi les membres favorables à ces rencontres, certains proposent qu'elles soient organisées une fois par trimestre ou par semestre. Un participant suggère également de privilégier des formats plus informels et de proximité, sous la forme de petits événements organisés directement chez les porteurs de projets. Ces propositions témoignent d'un intérêt pour des temps d'échanges réguliers, mais également pour des formats permettant de découvrir concrètement les projets soutenus.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- Les groupes d'intérêts sont cohérents vis-à-vis de la Stratégie de Développement Local. - Le collège privé est globalement investi dans le Comité de programmation, avec une prédominance du groupe associatif. - Le Parc Naturel Régional du Vexin Français enregistre un haut taux de participation par rapport aux autres instances représentées dans le Comité de Programmation. - Les membres ont une connaissance satisfaisante du programme LEADER qui leur permet de prendre part aux discussions.	- Une répartition hétérogène de l'investissement des différents membres. - Un taux de participation par instance qui ne dépasse pas 65%. - Le collège public est globalement moins investi dans les Comités de Programmation. - Les femmes et les moins de 40 ans sont peu représentés dans le GAL. - Une partie des membres ne se sentent pas à l'aise dans la promotion du programme - Les partenaires institutionnels ne se mobilisent pas assez au sein du Comité de Programmation

Recommandations

- Imposer la parité aux structures publiques et déployer une force plus importante afin de recruter des femmes intéressées par le GAL dans le collège privé.
- Encourager la participation des moins de 40 ans afin d'assurer une représentativité des différentes classes d'âge au sein du GAL.
- Renforcer la participation des publics au sein des comités en les intégrant dès qu'ils sont désignés et en leur expliquant l'intérêt du programme pour le territoire.
- Renforcer les liens avec la Chambre de l'Agriculture et la Chambre des Métiers de l'Artisanat afin de les mobiliser d'avantages au sein du GAL.
- Voir s'il est possible de changer les binômes titulaires suppléants afin que les suppléants ayant envie de participer soient associées à des titulaires qui ne viennent pas régulièrement.
- Contacter, avant chaque comité, les suppléants dont les titulaires ne viennent pas afin de les encourager à y participer.
- Discuter avec les membres du Comité de manière à les intégrer davantage aux décisions concernant les projets et la stratégie du GAL.
- Créer un guide du membre du Comité de Programmation qui explique la manière de faire la promotion du programme et qui détaille leur rôle au sein du GAL et la manière dont ils peuvent agir lors des comités.
- Proposer ponctuellement des réunions mises au point sur la stratégie du GAL, le programme LEADER, les spécificités du territoire, les contraintes réglementaires et la stratégie de financement.

5.3. Le Comité Technique

Le Comité technique constitue une instance importante dans la phase de développement des projets. Il se réunit afin d'échanger sur les projets et de les évaluer à partir d'une grille de critères, avant leur présentation au Comité de programmation. L'obtention d'une note minimale est nécessaire pour qu'un projet puisse être présenté en opportunité.

Les membres du Comité technique apportent au GAL leurs connaissances du territoire ainsi que leurs expertises techniques dans des domaines variés. Ces contributions permettent d'enrichir l'analyse des projets et d'apporter aux membres du Comité de programmation des éléments complémentaires pour éclairer leur prise de décision.

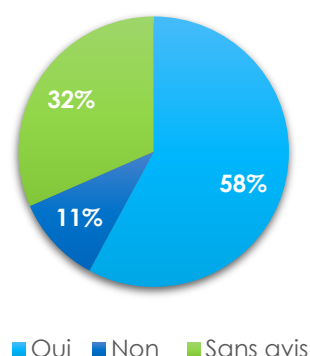
Les membres du Comité Technique peuvent varier. Depuis le début de la programmation, 30 personnes ont participé aux comités mais 12 d'entre elles ne sont plus membres en raison de changement de poste. On compte aujourd'hui 32 membres dont 18 membres actifs.

Les différents membres sont issus de 17 structures partenaires. Au cours de la programmation précédente, on comptait 14 structures partenaires, ce qui signifie que le GAL continue de nouer des liens avec des acteurs du territoire.

5.3.1. Membres du Comité Technique

Le Comité technique est composé de membres issus de différentes structures partenaires du territoire, dont les missions sont en lien avec les orientations de la stratégie du GAL. Afin d'évaluer la pertinence de cette composition, les membres ont été interrogés sur leur perception du Comité technique. Cette consultation constitue également une opportunité d'identifier d'éventuels partenaires qui pourraient être intégrés à cette instance afin de compléter les expertises et les compétences déjà représentées.

Selon les membres du Comité Technique, la composition du comité est-elle adaptée et représentative de la stratégie du GAL



La majorité des participants trouve la composition cohérente. 32 % des participants n'ont pas d'avis. Néanmoins, 11 % questionnent la pertinence de la composition du Comité Technique. Un membre a l'impression qu'il manque des experts sur certaines thématiques comme l'énergie, le tourisme et l'artisanat. Au sujet de l'énergie, le membre propose d'intégrer le Syndicat d'Energie des Yvelines et SeinergyLab, ce qui apparaît comme une très bonne idée. Toutefois le tourisme et l'artisanat sont représentés par l'OTI et la CMA, qui ne sont pas présents à chaque comité.

Un autre membre a l'impression que des parties du territoire peuvent être moins représentées. La plupart des structures ne sont pas rattachées à une localisation en particulier, à l'exception du PNR, et sont présentes au titre du territoire en entier. De plus, la plupart des zones du territoire ne bénéficient pas d'une structure qui les représente directement, comme peut le faire le PNR pour le Vexin, il n'est donc pas évident d'avoir des représentants dédiés à une partie du territoire.

5.3.2. Participation des partenaires membres du Comité Technique

Intensité et fréquence de la participation des partenaires

Structures partenaires	Nombre de participations total
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O)	25
Initiative 95 - 78	9
Département des Yvelines (CD 78)	9
Chambre d'agriculture (CARIDF)	8
Direction départementale des territoires des Yvelines (DDT 78)	8
Région Ile-de-France	8
Pi-Cube	7
Suez	7
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Île-de-France (CMA)	7
PNR du Vexin français	4
Île-de-France Nature (IDFN)	4
Office du Tourisme Intercommunal Terres de Seine (OTI Terres de Seine)	4
Groupeement des Agriculteurs Bio (GAB)	2
CRESS Île-de-France	2
SAFER Ile-de-France	1
CNPF	0
Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR)	0

La Communauté Urbaine GPS&O est la structure la plus fortement mobilisée dans le Comité Technique. En effet, elle comptabilise 25 participations, ce qui signifie qu'elle a participé à tous les comités et qu'il y avait en moyenne 2,8 membres de cette structure à chaque comité.

Initiative 95 78 et le CD78 sont aussi des partenaires très mobilisés, mais avec moins d'intensité. En moyenne, un membre par structure a donc assisté à chaque comité.

La Chambre d'Agriculture ainsi que la Région Ile-de-France comptabilisent chacune 8 participations et Pi-Cube, Suez et la Chambre des Métiers en comptabilisent 7, ce qui fait de toutes ces structures des partenaires mobilisés de manière fréquente.

Le PNR du Vexin, IDFN et l'OTI Terres de Seine enregistrent 4 participations contre 2 pour le GAB et le CRESS Ile-de-France. Ces partenaires se mobilisent de manière moins fréquente.

Enfin, aucun des membres du CNPF et de l'URCOFOR n'a assisté aux comités. Il est intéressant de noter qu'un des acteurs a été intégré récemment tandis que l'autre, est membre depuis le début de la programmation.

La majorité des partenaires du GAL sont mobilisés dans les Comités Techniques et 9 des 17 partenaires participent de manière régulière aux comités.

Comme le montre la partie 5.3.4 sur la valeur ajoutée d'être membre du Comité Technique, les acteurs du territoire y participent davantage pour se tenir informés des initiatives sur le territoire, se mettre en lien avec les acteurs du territoire et aider à l'émergence de projets.

En effet, les partenaires les plus mobilisés dans le comité ont la volonté de se tenir informés ou de connaître les porteurs de projet. La Communauté urbaine dispose, par exemple, de plusieurs services, tels que le développement économique, en lien avec les entreprises, ou encore le service agricole, dont les missions sont directement liées aux activités du GAL. Par sa taille et la diversité de ses compétences, la structure dispose de nombreux acteurs susceptibles de se mobiliser. De plus, le territoire est approximativement le même que celui du GAL.

La participation au comité technique constitue ainsi une occasion pour ce partenaire de découvrir des porteurs de projet qu'ils pourraient cofinancer, ainsi que d'apporter son soutien et de suivre les initiatives territoriales.

Initiative 95-78 constitue également un partenaire potentiel en matière de cofinancement, notamment à travers les prêts d'honneur à taux zéro qu'il propose. Sa participation au Comité technique lui permet ainsi d'échanger sur les porteurs de projet qu'il accompagne et de mieux connaître ceux soutenus par le GAL.

Pi Cube a un rôle clé dans l'incubation de projets et entretient un lien privilégié avec le GAL.

Enfin, pour des structures telles que le Département, la DDT ou la Région, la participation au Comité technique constitue principalement une opportunité de se tenir informées des initiatives et des dynamiques à l'œuvre sur le territoire.

Les freins à la participation

Un questionnaire a été adressé aux membres du Comité Technique afin d'identifier les facteurs susceptibles de limiter leur participation, ainsi que les leviers qui pourraient être mis en place pour favoriser leur présence plus régulière aux réunions du Comité.

- Parmi les 19 répondants, 10 indiquent participer aux réunions du Comité technique en fonction de leurs disponibilités. Un emploi du temps chargé, le nombre important de réunions auxquelles ils doivent participer ainsi que les déplacements constituent les principaux facteurs limitant leur participation.
- 3 participants expliquent n'avoir pas participé à des comités en raison d'absence d'organisation interne à leur structure, telle que le manque d'effectifs, ou la répartition stratégique des effectifs chargés du suivi des Comités Technique.
- 2 participants indiquent limiter leur participation aux sujets relevant de leur domaine d'expertise. Un autre participant explique avoir rencontré des difficultés à appréhender certains sujets ne relevant pas de ses compétences techniques, ainsi qu'à identifier clairement son rôle au sein du Comité, ce qui a pu freiner sa participation.

Les membres du Comité Technique ont aussi été interrogés sur les mesures à mettre en place afin de faciliter leur participation.

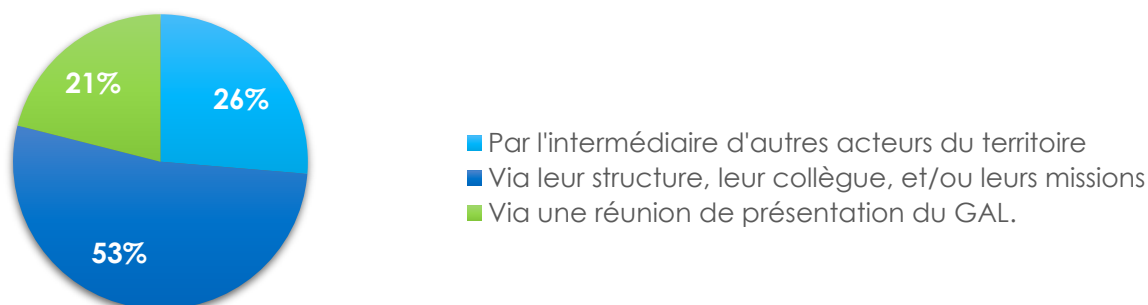
- 2 participants proposent d'organiser une gestion collective du calendrier, en choisissant la date des réunions via Doodle ou en convenant, lors d'un comité, de la date du prochain comité avec les membres présents.
- 3 participants suggèrent de raccourcir les comités et de veiller à ce qu'ils ne dépassent pas 1h30 afin de faciliter leur venue.
- 1 participant pense qu'une meilleure pédagogie autour du GAL, de ses missions, ainsi que du rôle des membres du Comité Technique, via un guide papier par exemple, pourrait faciliter la participation des membres.
- 2 participants soulignent que le format visioconférence assure l'accessibilité des comités mais suggèrent d'instaurer un comité en présentiel par an.
- Enfin, 3 participants sont satisfaits des mesures déjà mises en place afin de leur permettre d'assister aux comités et estiment être prévenus assez à l'avance de la date des comités. Au contraire, un participant témoigne avoir besoin d'être prévenu au minimum un mois à l'avance. Pourtant, l'animatrice prévient les participants 3 mois à l'avance puis les relance 1 à 2 semaines avant.

5.3.3. Connaissance et compréhension du programme

La manière dont les membres ont connu le GAL

Cette partie vise à analyser la manière dont les membres du Comité Technique ont connu le GAL, afin d'évaluer dans quelle mesure celui-ci est identifié par ses partenaires et si les actions mises en œuvre pour renforcer sa visibilité ont contribué à cette connaissance. Pour ce faire, le questionnaire adressé aux membres du Comité Technique les invitait à préciser comment ils avaient connu le GAL. Les participants ont répondu librement, et leurs réponses ont ensuite été regroupées en trois catégories.

Manière dont les membres du Comité Technique ont connu le GAL



Plus de la moitié des 19 participants (53 %) ont connu le GAL à travers leurs missions, leurs collègues ou leur structure, ce qui témoigne du réseau de partenaires techniques avec lesquels le GAL est en lien. Par exemple, certains mentionnent avoir remplacé

leur prédécesseur au sein du comité dès leur prise de poste. D'autres ont entendu parler du GAL par leurs collègues avant de l'intégrer. 26 % des participants ont entendu parler du GAL par des acteurs du territoire tels que GPSEO, et des entreprises, ou par des acteurs en lien avec le GAL comme d'autres GAL, ce qui montre que le GAL est identifié par les structures du territoire partageant ses domaines d'action. Enfin, 21 % des répondants indiquent avoir connu le GAL à l'occasion de l'une de ses présentations. Ce résultat témoigne de l'investissement du GAL pour renforcer sa visibilité sur le territoire et développer son réseau de partenaires. Toutefois, il semble que le GAL soit maintenant bien identifié, d'autres modalités de communication et de mise en réseau pourraient ainsi être privilégiées pour poursuivre le développement de sa visibilité sur le territoire.

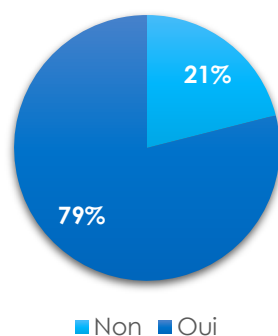
Compréhension du programme

Cette partie vise à analyser le niveau de compréhension du programme par les membres du Comité technique. Il s'agit d'un élément important pour vérifier qu'ils disposent des connaissances nécessaires pour leur participation aux réunions et pour identifier d'éventuels besoins en matière de formation.



D'après l'auto-évaluation des membres, leurs connaissances au sujet du programme LEADER ont augmenté depuis leur intégration au Comité Technique. Les notes sont d'ailleurs relativement similaires à celles attribuées par les membres du Comité de

Les membres ont le sentiment d'avoir l'ensemble des outils nécessaires pour prendre part aux discussions

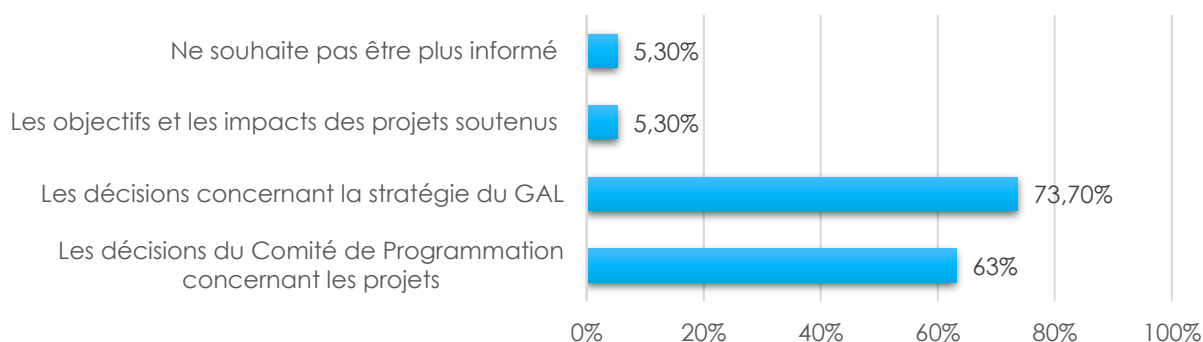


Programmation. La note suggère tout de même que la connaissance des membres sur le programme pourrait encore être améliorée.

Toutefois, leur réponse à la question « Avez -vous le sentiment d'avoir l'ensemble des informations nécessaires pour prendre part aux discussions ? » laisse entendre que, pour la majorité des membres (79 %), leurs connaissances actuelles leur suffisent afin d'exercer leur rôle dans le Comité. 4 membres ont tout de même précisé qu'ils auraient besoin d'être formés sur la stratégie du GAL et le programme LEADER, ce que l'équipe technique prendra en compte.

Enfin, les membres ont été questionnés sur leur volonté d'être davantage informés sur différents domaines.

Domaines dans lesquels les membres souhaitent être davantage informés

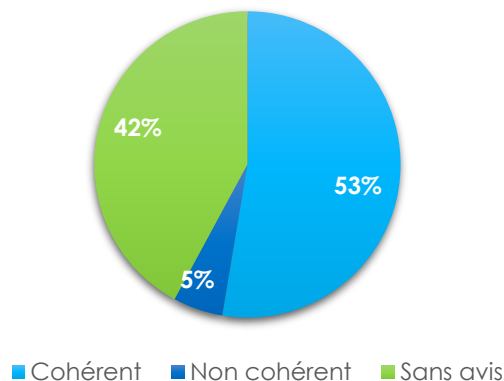


La majorité des membres souhaite être tenue au courant des décisions stratégiques du GAL ainsi que des décisions concernant les projets étudiés en comité technique, ce qui témoigne d'un intérêt pour le GAL et ses activités. L'équipe technique prendra en compte cette demande et ajoutera à l'ordre du jour des Comités Techniques un retour sur le Comité de Programmation précédent, tant sur l'avancée des projets que l'évolution stratégique du GAL.

[Avis des membres sur les critères de sélection des projets](#)

Les critères de sélection des projets, utilisés lors du comité afin de noter les projets, ont été conçus par le GAL en début de programmation. Ils regroupent des indicateurs assez larges car ils doivent permettre d'évaluer des projets en lien avec les différentes sous-actions d'une même fiche action.

Avis des membres du Comité Technique sur la cohérence des critères d'évaluation des projets avec la stratégie du GAL

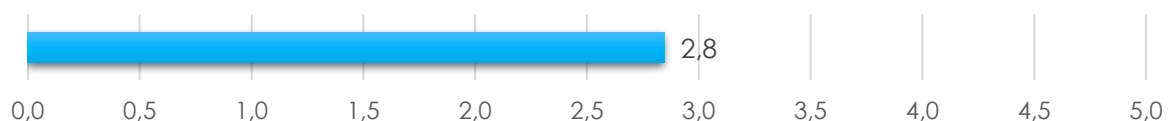


La majorité des membres trouve les critères cohérents avec la stratégie du GAL. 42 % des membres n'ont pas d'avis, ce qui interroge sur leur connaissance de la stratégie du GAL, sachant que 4 membres ont précisé avoir besoin d'être formés à ce sujet et que 73,7 % des membres voudraient être davantage informés sur la stratégie du GAL. Cela peut s'expliquer par l'intégration récente de certains membres. Finalement, seulement un membre juge les critères non cohérents car parfois trop éloignés de la fiche action à laquelle ils se réfèrent. En effet, certaines notions, comme la notion géographique de ruralité, sont régulièrement débattues. Le GAL reste ouvert à des propositions concernant les critères de sélection.

5.3.4. Inclusion des acteurs techniques

Cette partie a pour but d'interroger le sentiment d'inclusion des membres du Comité Technique au processus LEADER, en questionnant, par exemple, leur perception de leur rôle au sein du programme.

Perception par les membres de l'importance de leur rôle au sein du Comité technique



En moyenne, les membres perçoivent l'importance de leur rôle comme légèrement supérieure à la moyenne, ce qui traduit une perception modérée de celui-ci. En effet, ce ne sont pas des membres décisionnaires, toutefois ils occupent une place importante dans l'analyse et la conception de projets.

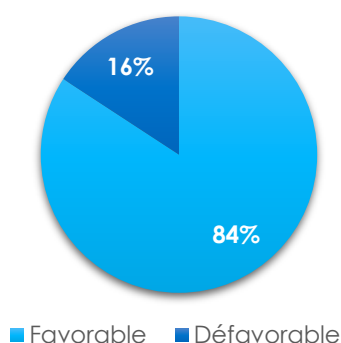
8 membres décrivent leur rôle au sein du Comité comme une manière de s'inscrire dans une démarche partenariale de partage de connaissances, aussi bien sur le territoire que leurs spécialités, de compétences et d'échanges d'informations. Toutefois, les membres nuancent l'importance de leur rôle en expliquant ne pas toujours avoir les connaissances nécessaires. Par exemple, certains membres ne travaillent pas sur l'ensemble du territoire du GAL, ou ne partagent pas tous les

domaines d'action du GAL. Certains nuancent l'importance de leur rôle car ils viennent d'intégrer le comité. Enfin, un membre explique ne pas toujours se sentir légitime à noter les projets.

Afin de comprendre le sentiment d'inclusion des membres au sein du processus LEADER, ils ont été interrogés sur leur satisfaction concernant la prise en compte de leurs remarques. 100 % des membres sont satisfaits et ont la sensation que leurs remarques sont écoutées.

Enfin, le GAL, grâce au questionnaire, a interrogé les membres sur leur souhait de disposer de plus de moments afin d'échanger entre acteurs du territoire ainsi que de décrire la fréquence et le type de moments imaginés. Il s'agit en effet d'une manière de permettre aux membres de se rencontrer et d'être davantage intégrés au sein du Comité.

Avis des membres concernant la question suivante : souhaitez-vous disposer de plus de moments afin d'échanger entre acteurs du territoire ?



La grande majorité des participants se prononce favorable à cette question (84 %) ce qui témoigne de l'engagement des membres ainsi que des bénéfices perçus dans les échanges entre acteurs. Ceux-ci proposent que ces moments aient lieu entre 1 à 3 fois par an et qu'ils s'organisent autour de visites de projets, de comités en présentiel, ou d'événements sur le territoire, afin que les acteurs techniques puissent se rencontrer de manière moins formelle et échanger sur divers sujets concernant le territoire et les porteurs de projet. Un membre propose même d'assister en tant qu'invité aux comités de programmation.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- La grande majorité des partenaires sont mobilisés et la moitié viennent fréquemment. - Le GAL est bien identifié par ses partenaires sur le territoire.	Les membres n'ont pas toujours l'impression d'avoir les compétences et connaissances nécessaires afin de participer au comité

Recommandations

- Renforcer les liens avec les partenaires les moins mobilisés.
- Convenir des dates des comités de manière collective.
- Fidéliser les membres en organisant une réunion en présentiel chaque année, où les objectifs du GAL et le rôle des membres du Comité Technique sont rappelés.
- Proposer un guide papier aux membres du Comité Technique et veiller à intégrer les nouveaux participants. Informer continuellement les membres sur la nature de leur rôle
- Organiser davantage de moments de rencontre entre les membres du Comité Technique
- Intégrer SeinergyLab et SEY78 au Comité Technique
- Un membre a proposé de mettre en place un espace commun (comme un Drive) et d'y mettre à disposition les documents des comités (rapport, projets, guide du membre du Comité de Programmation) ainsi que les documents fondateurs du GAL et les documents d'évaluation de la stratégie.
- Un autre membre propose de prendre des « temps off » afin de parler des choses à améliorer au sein du GAL et de la manière de le faire.

5.4. L'Autorité de gestion : instance de référence du GAL.

L'Autorité de gestion est l'organisme public responsable de la bonne gestion des fonds européens, du respect des règles européennes et nationales et de la supervision des GAL pendant la programmation. La Région Ile-de-France est l'Autorité de gestion responsable du GAL Seine Aval.

Cette partie a pour but de revenir sur la communication entre le GAL et son Autorité de gestion.

5.4.1. Rôle de l'Autorité de gestion

La Région a pour rôle de transmettre et de s'assurer du respect des règles, de l'Union Européenne qui fixent le cadre général du FEADER, et par l'Etat qui définit le Plan Stratégique National. Elle peut aussi déterminer de règles communes pour les GAL de la Région. La Région est aussi chargée de réaliser l'instruction, c'est-à-dire la vérification des pièces des dossiers, au moment de la programmation des dossiers puis de leur instruction. Enfin, un aspect important du travail de l'Autorité de gestion est la formation des équipes techniques des GAL ainsi que la mise en réseau des GAL de la Région, leur accompagnement et la transmission d'informations.

Depuis le début de la programmation, la Région a proposé différentes formes de réunions aux GAL afin de les former, de les informer et de répondre à leurs questions. Les GAL ont bénéficié de 2 formations en 2023, de 5 formations en 2024 d'1 formation en 2025 et en 2026. Certaines formations ont pour objectif d'aider à la prise en main des outils proposés par la Région ainsi que des explications propres au FEADER, et

d'autres de tenir informer des dispositifs du territoire afin que l'équipe technique puisse jouer son rôle d'animateur territorial et rediriger les porteurs de projets.

En 2023, la Région a organisé 3 réunions regroupant les GAL d'Ile-de-France, elle en a proposé une en 2024 puis 3 en 2025 et 2 en 2026. Ces réunions permettent à la Région de délivrer des informations nécessaires à la mise en œuvre du programme sur le territoire de manière simultanée aux différents GAL ainsi que de répondre aux questions posées par les GAL.

Enfin, la Région a participé à 5 points avec le GAL Seine Aval uniquement, en 2025 afin d'aborder des problématiques plus spécifiques au GAL ou à des dossiers.

La Région a mis en place des moyens afin d'exercer son rôle d'Autorité de gestion. Il est tout de même intéressant d'interroger la perception de l'équipe technique du GAL Seine Aval afin de proposer des pistes d'amélioration.

5.4.2. Perception de l'équipe technique et propositions d'axes d'amélioration

L'équipe technique a été interrogée sur sa perception des délais de réponse et d'instruction de l'Autorité de gestion, sur l'accessibilité des outils mis à disposition, les formations, ainsi que sur sa satisfaction de la prise en compte de ses remarques.

Tout d'abord, l'équipe technique témoigne d'une impression de longueur concernant les délais de réponse aux questions ponctuelles ainsi que sur les délais d'instruction des dossiers pendant la première partie de la programmation. Selon l'équipe technique, ces délais peuvent être pénalisants. D'une part, pour les sollicitations ponctuelles, ne pas obtenir de réponses alors qu'il y a une contrainte de calendrier force le GAL à commencer ses démarches sans cadre, comme il a dû le faire pour l'évaluation de mi-parcours. D'autre part, en ce qui concerne les délais de réponse lors de l'instruction des dossiers, cela fragilise la crédibilité du rôle d'accompagnement du GAL auprès des porteurs de projet.

Concernant les outils mis à disposition par la Région, l'équipe technique a la sensation qu'ils ne sont pas toujours intuitifs et optimisés afin de faciliter le travail mais témoigne de l'intérêt des pièces mises à disposition par la Région dans la plateforme Gedif¹².

Enfin, l'équipe technique témoigne de son souhait d'une meilleure considération de ses remarques sur la suite de la programmation, en faisant suite à ses demandes de points plus réguliers avec les GAL d'Ile-de-France afin qu'ils aient tous le même niveau d'informations et puissent optimiser la mise en place du programme LEADER.

Dès lors, afin de garantir un meilleur déploiement du programme, l'équipe technique a pensé à diverses pistes d'améliorations telles que la réalisation de réunions plus régulières, la possibilité de mettre en place un modèle de foire aux questions des GAL envers la Région ainsi que la co-construction de l'évaluation finale, comme proposé récemment par la Région.

¹² Plateforme gérée par l'Autorité de gestion, accessible par les GAL. Elle dispose de la documentation réglementaire, des formations et des modèles nécessaires pour le dépôt des demandes de subvention.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- La Région accompagne le GAL de différentes manières : par des réunions groupées, des points individuels et des formations. - La Région propose des outils et met des documents à disposition des équipes techniques.	Les délais d'attente et le manque de communication peuvent pénaliser le GAL

Les recommandations
- Echanger avec la Région au sujet de la mise en place de réunions mensuelles afin de permettre une meilleure communication. - Proposer à la Région d'adopter un modèle de foire aux questions des GAL envers la Région. - Proposer à la Région de coconstruire l'évaluation finale en prenant en compte les choix déjà réalisés par les GAL.

6. Evaluation de l'animation

6.1. L'équipe technique du GAL

L'équipe technique du GAL Seine Aval est constituée d'1,5 ETP : une animatrice à plein temps et une gestionnaire à temps partiel.

L'animatrice a de nombreuses missions au sein du GAL :

- Elle est chargée de l'accueil, de l'orientation et du suivi des porteurs de projet. Elle les accompagne aussi dans les demandes d'aides.
- Elle est responsable des relations avec le Comité de Programmation et le Comité Technique. Elle organise et coanime avec la Présidente les différents comités ainsi que les événements, tels que les visites, afin de partager les avancées des projets soutenus par le GAL auprès de ses membres.
- C'est aussi l'animatrice du GAL qui prend en charge la communication autour du GAL et les relations avec les structures du territoire.
- Enfin, c'est à elle de mettre en place des projets de coopération au sein du GAL et de les réaliser.

La gestionnaire :

- Elle s'occupe en majorité de l'administratif. Elle est donc en charge des demandes de subvention de l'ADADSA, l'association portant le GAL ainsi que des demandes de subvention du GAL lui-même. Elle accompagne les porteurs de projet dans leur demande de paiement et elle effectue une relecture afin de vérifier les pièces justificatives des dossiers.
- Elle est un soutien précieux pour l'animatrice afin d'organiser les réunions.
- Enfin, c'est la gestionnaire qui assure le suivi régulier de la maquette financière du GAL.

6.2. La répartition du temps d'animation de l'équipe technique

Dans cette partie nous cherchons à comprendre la manière dont l'équipe technique répartit son temps d'animation depuis le début de la programmation afin d'évaluer sa répartition.

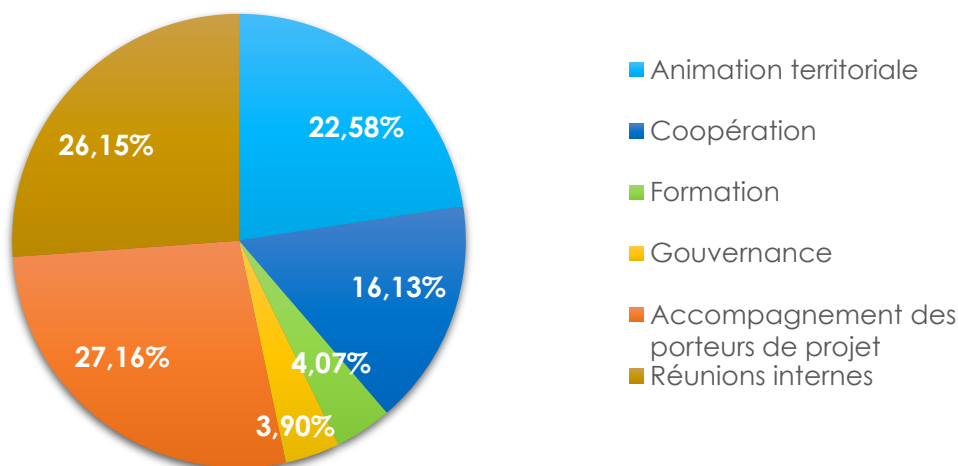
Cette analyse a deux limites majeures dont il faut prendre connaissance afin de mieux la comprendre. D'une part, si les archives du GAL permettent de retrouver tous les événements auxquels le GAL a participé, elles ne permettent pas d'accéder à la durée de ces événements. Dès lors, l'analyse ne s'appuie que sur le volume en nombre d'événements et non le volume en heures des événements. D'autre part, cette partie analyse en grande partie l'intensité du travail d'animation du GAL mais elle ne prend pas en compte le travail de gestion, de communication, de préparation et d'organisation qui n'est pas renseigné dans les archives du GAL.

6.2.1. La répartition des réunions selon leur nature

Tous les événements et les réunions auxquels l'équipe technique a participé ont été triés selon 6 catégories afin de décrire au mieux leur nature :

- **L'accompagnement des porteurs de projet** : il s'agit de toutes les réunions entre l'équipe technique et les porteurs de projet que ce soit pour répondre à une demande de renseignement, pour accompagner dans la création de dossier et la demande de subvention ou pour aider à la préparation aux comités. Les appels informels ne sont pas comptabilisés.
- **L'animation territoriale** : cette partie correspond à tous les événements et à toutes les réunions auxquels le GAL a participé afin de se faire connaître et de créer son réseau sur le territoire. Elle prend aussi bien en compte les événements destinés au grand public, comme la tenue d'un stand lors d'un événement, que les réunions avec des techniciens du territoire ou le GAL participe à un groupe de travail, par exemple.
- **La coopération** : il s'agit des réunions liées aux projets de coopération mais aussi des réunions avec d'autres GAL. En effet, cette catégorie rassemble toutes les réunions visant à la création d'un savoir-faire et au partage de bonnes pratiques au sein du réseau LEADER.
- **La gouvernance** : cette partie comprend toutes les réunions en lien avec les décisions liées au GAL, tels que les Comités de Programmation, les Comités Techniques et les entretiens avec l'Autorité de Gestion.
- **La formation** : il s'agit des réunions liées à l'acquisition de compétences auxquelles l'équipe technique a participé.
- **Les réunions internes** : il s'agit des points d'équipe en relation avec l'animation et la gestion du GAL ainsi que des réunions d'encadrement des stagiaires.

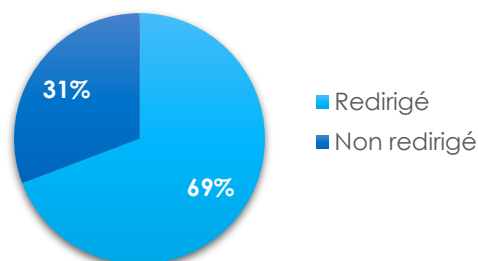
Répartition du nombre de réunions auxquelles l'équipe technique a assisté selon leur nature



Les trois types de réunions auxquelles l'équipe technique a le plus participé, et qui représentent environ les ¾ des réunions auxquelles elle a assisté, sont des réunions visant l'accompagnement des porteurs de projet (27,16 % des réunions), des réunions internes (26,14 %) et des réunions liées à l'animation territoriale (22,58 %). L'équipe technique engage beaucoup de force de travail à trouver, renseigner, et accompagner les porteurs de projet. Si le programme LEADER est parfois questionné quant à son accessibilité, le temps passé avec les porteurs de projet témoigne d'un réel engagement de la part de l'équipe technique afin de faciliter le parcours des porteurs de projet dans leur demande de subvention. De plus, l'équipe technique n'accompagne pas seulement des porteurs de projet qui vont être subventionnés par le programme LEADER, elle prend aussi du temps à accompagner en informant et en redirigeant les porteurs ne pouvant pas être subventionnés par le GAL.

De plus, l'équipe technique n'accompagne pas seulement des porteurs de projet qui vont être subventionnés par le GAL, elle prend aussi du temps à accompagner en informant et en redirigeant les porteurs ne pouvant pas être subventionnés par le GAL. Ainsi, plus de la moitié des porteurs de projet ayant sollicité le GAL ont été redirigés.

Part des projets redirigés par l'équipe technique



Une grande part des réunions est aussi consacrée à des points d'équipe et l'encadrement des stagiaires, ce qui souligne la coordination des techniciens du GAL et l'importance accordée à la gestion du GAL. Enfin, la place occupée par les réunions d'animation territoriale témoigne d'une vive volonté de faire connaître le GAL par les différents publics du territoire.

16,15 % des réunions étaient aussi consacrées à la coopération entre GAL, que ce soit pour porter les projets de coopération ou pour partager des connaissances et des conseils entre GAL à travers le réseau LEADER France. En effet, l'animatrice du GAL Seine Aval est l'une des deux représentantes des GALs d'Ile-de-France dans ce réseau, ce qui explique un investissement relativement élevé dans les coopérations de toutes sortes.

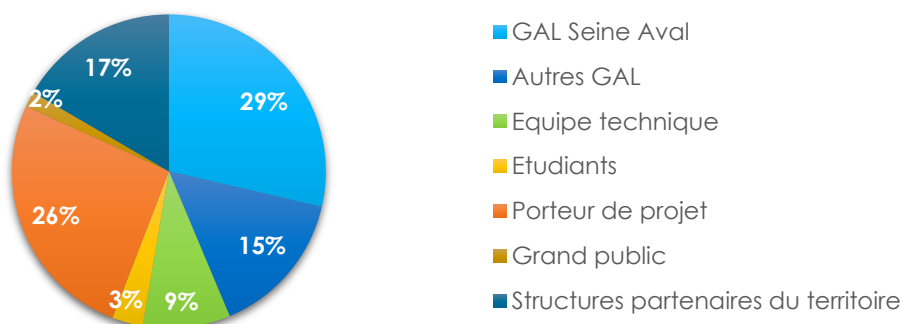
Enfin, les réunions en lien avec des formations ou avec la gouvernance du GAL sont nettement moins nombreuses car elles représentent respectivement 4,07 % et 4,90 % des réunions. Elles ne reflètent pas un désinvestissement de la part du GAL, qui participe aux formations proposées et qui s'entretient au maximum avec les différentes instances, mais parlent de la complexité à réaliser ou à participer à ce genre de réunions. En effet, les formations de l'équipe technique ne sont pas organisées par l'équipe technique, elle n'a donc que très peu de moyens d'influence sur leur fréquence et fait régulièrement savoir son besoin d'être formée. Les réunions concernant la gouvernance du GAL sont réalisées le plus fréquemment possible mais ne peuvent être plus nombreuses dans la mesure où les acteurs des différentes instances ont des emplois du temps chargés et pourraient difficilement se libérer plus fréquemment.

6.2.2. La répartition des réunions selon le public visé

Les réunions ont aussi été classées selon le type de public qu'elles touchent et le classement effectué considère qu'elles peuvent toucher un à trois publics différents. Si les réunions de formation incluent toujours les équipes techniques, certaines réunions, comme les réunions d'animation territoriale, peuvent viser le grand public, ou les structures partenaires du territoire, mais aussi un public universitaire. Il est donc intéressant d'observer les publics les plus touchés par les réunions du GAL.

Néanmoins, il faut garder en tête que l'analyse s'appuie sur un tri effectué sur plus de 500 réunions dont certaines remontent à 2023. Nous avons cherché à reconstituer le plus précisément possible les publics présents, mais les données sont parfois approximatives et donnent une idée générale des types de réunions auxquelles le GAL a le plus participé.

Type de public visé par les réunions du GAL



La majorité des réunions avaient pour public visé le GAL lui-même (29 %). Cette catégorie rassemble à la fois les réunions techniques visant l'animation et la gestion du GAL, et les réunions avec les acteurs décisionnaires du GAL telles que les Comité

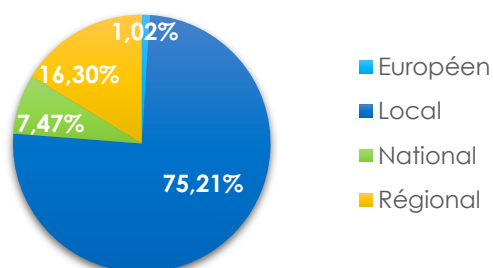
de Programmation ou les visites de projet. Ce résultat reflète bien que la majorité du temps des réunions, l'équipe technique est destinée au bon fonctionnement du GAL. 26 % des réunions sont destinées aux porteurs de projet. Encore une fois, cela reflète le rôle du GAL qui est d'accompagner les porteurs de projet du territoire dans l'obtention de leur subvention. Plus de la moitié des réunions étaient donc en lien avec le fonctionnement du GAL.

Le reste des réunions était davantage consacré à la création de réseaux. En effet, 17 % des réunions ont pour public visé les structures partenaires du GAL, ce qui témoigne de l'investissement de l'équipe technique dans la construction et l'entretien d'un réseau d'acteurs locaux. Dans cette même logique, 15 % des réunions étaient destinées aux autres GAL, reflétant ainsi l'insertion du GAL dans un réseau d'acteurs au-delà de son périmètre. Ces deux catégories réunies représentent près d'un tiers des réunions, ce qui illustre le rôle d'animateur territorial que s'est approprié le GAL. 9 % des réunions avaient pour objet les équipes techniques du GAL Seine Aval et leur formation. Même si ces réunions ne représentent pas une grande part des réunions, elles témoignent tout de même de la formation continue des équipes techniques. Enfin, dans une moindre mesure, 5 % des réunions relevaient de la communication autour du GAL auprès des étudiants (3 %) et du grand public (2 %). On note tout de même que, même si le GAL ne soutient pas de projets en lien avec des universités, il entretient des relations avec plusieurs universités et grandes écoles telles que AgroParisTech, Central SupElec et l'université de Cergy, avec lesquelles il organise des visites de projet et des moments de discussion autour du programme LEADER chaque année.

6.2.3. La répartition des réunions selon leur échelle

Le GAL est un acteur du développement local et se doit d'être ancré sur son territoire. Toutefois, il a pour particularité d'appartenir à un programme européen qui encourage la création de liens à différentes échelles entre différents territoires. Nous avons reconstitué rétrospectivement les niveaux des réunions auxquelles le GAL a participé, du niveau local, ce qui correspond au territoire du GAL, régional, ce qui correspond à l'Ile-de-France, à national, la France, et européen. Les données peuvent comporter une légère marge d'erreur car certaines réunions remontent à plusieurs années et leur contenu était difficilement récupérable.

Niveau des réunions auxquelles le GAL participe



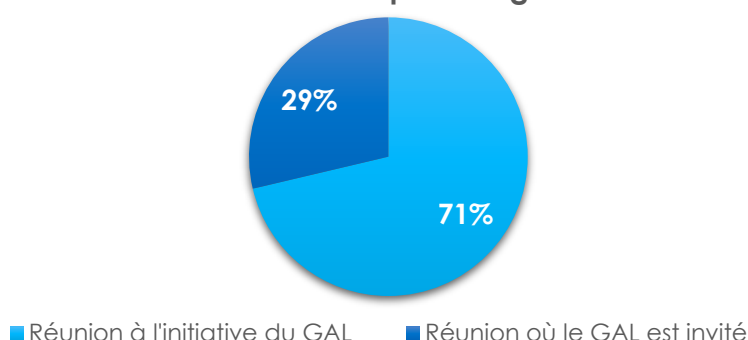
Comme le montre ce graphique, les ¾ des réunions auxquelles le GAL a participé relevaient de l'échelle locale, confirmant encore une fois son investissement comme acteur territorial. Toutefois, on remarque qu'il est impliqué à l'échelle régionale, avec les interGAL d'Ile-de-France ou les projets de coopération par exemple. Il est aussi

présent au niveau national (7,47 %) et au niveau européen 1,02 %, souvent aussi, par l'intermédiaire du réseau LEADER France.

6.2.4. Les réunions sont-elles à l'initiative du GAL ?

Enfin, afin de chercher le niveau d'initiative du GAL dans sa participation aux réunions, nous avons cherché à reconstituer son rôle dans cette-ci : est-il un initiateur ou convié ?

Répartition entre les réunions auxquelles l'équipe technique assiste et celles qu'elle organise



La majorité des réunions étaient à l'initiative du GAL (71 %), ce qui témoigne d'une équipe technique active et investie dans l'animation du territoire. Cette proportion élevée est toutefois cohérente avec les missions du GAL, qui impliquent un accompagnement quotidien des porteurs de projet et des acteurs du territoire et nécessitent, de fait, l'organisation régulière de réunions à son initiative. Cela représente néanmoins une charge de travail importante pour l'équipe technique, qui prépare en amont chaque réunion et évènement. Dans 29 % des cas, le GAL était invité par d'autres acteurs, ce qui témoigne de sa volonté d'être présent sur le territoire, et parfois même au-delà, ainsi que de l'existence d'un réseau qui le sollicite régulièrement.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- La mission principale du GAL réside dans l'accompagnement des porteurs de projet. - Le GAL est dynamique sur le territoire et est actif à plusieurs échelles. - Le GAL joue un rôle actif dans la mise en réseau et la coopération des acteurs du territoire.	- L'absence de données sur la durée des réunions limite l'analyse, celles-ci étant comptabilisées de manière équivalente quelle que soit leur durée. - Le travail invisible (gestion, préparation, communication, rédaction) n'est pas évalué dans cette analyse.

Recommandations

- Mettre en place un outil de suivi (tel que le tableau utilisé pour l'évaluation) renseignant le temps passé à chaque réunion, le public visé, l'échelle de la réunion, sa nature, et le rôle du GAL dans l'organisation des réunions, afin de faciliter l'évaluation du travail de l'équipe technique.

6.3. Perception des acteurs et des parties prenantes du GAL concernant la qualité de l'accompagnement

6.3.1. Evaluation de la satisfaction des porteurs de projet quant à l'accompagnement technique du GAL.

L'accompagnement technique

Un questionnaire a été distribué aux porteurs de projet afin d'évaluer leur satisfaction concernant l'accompagnement technique du GAL en notant les critères suivants de 1 (très insatisfait) à 5 (très satisfait). Un champ libre leur a été laissé afin de commenter leurs réponses et de permettre au GAL de s'améliorer. 19 des 23 porteurs de projet ont répondu.

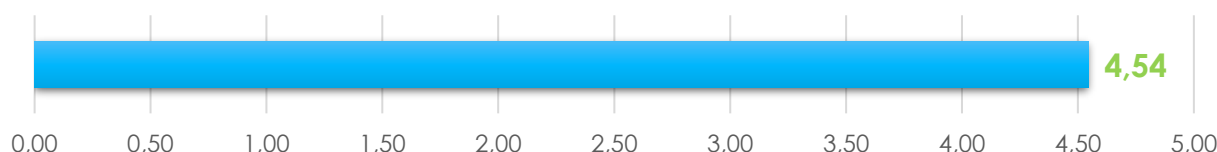
	Moyenne de 0 à 5	% de porteurs de projet satisfaits (3-5)
Satisfaction concernant la présentation du programme	4,63	100%
Satisfaction concernant les explications du GAL au sujet des pièces nécessaires à la création du dossier	4,63	100%
Satisfaction concernant l'explicitation du GAL au sujet du processus de dépôt du dossier	4,58	100%
Satisfaction concernant les supports mis à disposition par le GAL pour accompagner dans la compréhension et le montage du dossier	4,84	100%
Satisfaction concernant le temps de réponse du GAL	3,84	68,40%
Satisfaction concernant la qualité des réponses du GAL	4,74	100%

La grande majorité des critères ont obtenu une très grande moyenne de satisfaction de la part des porteurs de projet, allant de 4,58 à 4,84 ainsi qu'un taux de satisfaction de 100%, c'est-à-dire qu'aucune note n'est inférieure à 3.

Cependant, le critère de satisfaction concernant le temps de réponse du GAL aux sollicitations des porteurs de projet a obtenu une moyenne de satisfaction plus basse (3,84) et un taux de satisfaction de 68,40%. Les porteurs de projet ayant donné une note inférieure à 3 à ce critère ont justifié leur choix de la même manière. Selon eux, le GAL fait preuve de réactivité mais les délais de réponse concernant les éléments administratifs sont trop longs, comme l'obtention de l'accusé réception du dossier complet, document édité par l'Autorité de Gestion. Un porteur cite aussi la Région

afin d'expliquer la lenteur de certains processus administratifs. Cet indicateur est donc biaisé par les délais administratifs induits par la Région et ne dépendant pas du GAL.

Satisfaction globale de l'accompagnement technique du GAL



La moyenne générale des notes attribuées par les porteurs de projet est de 4,54, ce qui témoigne de la satisfaction générale des porteurs de projet accompagnés par le GAL.

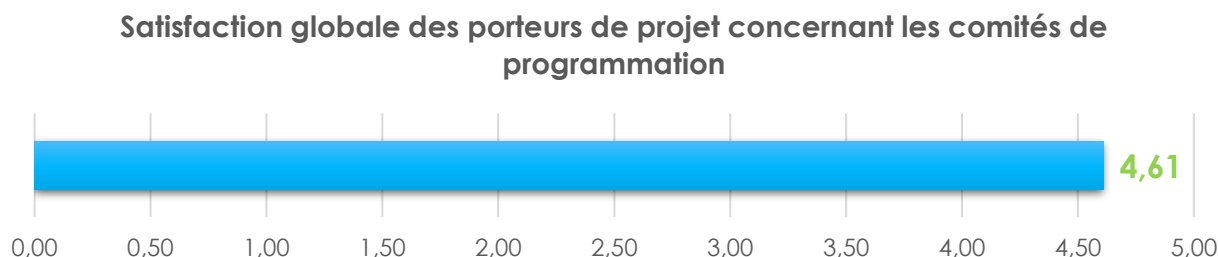
Le déroulement des Comités de Programmation

Une partie du questionnaire était dédiée à l'évaluation du Comité de Programmation où les porteurs de projet se présentent et défendent leur projet devant les membres du GAL.

	Moyenne de 0 à 5	% des porteurs de projet satisfaits (3-5)
Satisfaction concernant la fréquence des comités de programmation	4,26	100%
Satisfaction concernant le temps qui leur est accordé pour présenter leurs projets	5	100%
Satisfaction concernant leur préparation en amont	4,89	100%
Satisfaction concernant le temps d'attente du retour de l'équipe technique après le comité	4,26	100%
Satisfaction concernant l'explication des raisons justifiant le choix	4,63	100%

Tous les critères ont reçu une note haute et 100 % des porteurs de projet ayant participé à ce questionnaire sont satisfaits de la manière dont se déroulent les Comités de Programmation et de l'accompagnement de l'équipe technique, que ce soit dans la préparation ou dans les explications et les retours.

En effet, le GAL réalise quatre Comités de Programmation par an, ce qui est assez fréquent. Les porteurs de projet sont sensibilisés et aiguillés quant au format et au contenu de leur présentation. Toutefois, le GAL ne réalise pas d'entraînements oraux et pourrait envisager cette piste d'amélioration afin de préparer les porteurs de projet au mieux. L'équipe technique fait un retour aux porteurs de projet 1 à 2 jours après le Comité Programmation. Enfin, si les porteurs de projet dont le projet a été sélectionné sont satisfaits de l'explication des raisons justifiant le choix du GAL, il serait intéressant de poser la question aux porteurs de projet dont le projet n'a pas été retenu.



La moyenne des notes est de 4,61 ce qui témoigne de la satisfaction des porteurs de projet. Le GAL est sur une bonne voie concernant l'accompagnement des porteurs de projet.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
- Des porteurs de projet satisfaits de la réactivité du GAL. - Un accompagnement de qualité et des explications claires. - Une bonne expérience lors du Comité de Programmation.	Les temps d'attente de la Région peuvent mettre en difficulté les porteurs de projet et par conséquent les contrarier.

Recommandations
- Trouver des manières de communiquer sur les temps d'attentes qui ne sont pas dû au GAL et être plus transparent sur les étapes qui dépendent de la Région et non du GAL. - Interroger les porteurs de projet qui n'ont pas répondu afin d'avoir un avis complet - Elargir l'échantillon en questionnant les porteurs de projet dont les projets n'ont pas été sélectionnés sur leur expérience au sein du GAL

6.3.2. L'animation des Comités de Programmation

L'organisation des Comités de Programmation

Dans cette partie, nous évaluons l'avis des membres du Comité de Programmation quant à leur organisation.

Le GAL organise quatre comités par an, dans lesquels sont votés le passage en opportunité ou en programmation des projets ainsi que les décisions stratégiques concernant le budget accordé à chaque fiche action, par exemple. Les comités sont organisés le lundi en fin de journée et débutent entre 17h et 18h. Ils se déroulent en présentiel à Aubergenville ou à Magnanville. Les membres du Comité de

Programmation sont prévenus du créneau du prochain comité trois mois à l'avance. Un dossier contenant les informations nécessaires à la compréhension du comité tel que les fiches projet, les critères de sélection des projets, tout autre éléments pertinent (carte, photos...) ainsi qu'un ordre du jour, et le procès-verbal du Comité de Programmation précédent, leur est envoyé une à deux semaines avant. Ils sont aussi régulièrement relancés sur la confirmation de leur participation dans la semaine précédant le comité.

Afin d'obtenir l'avis des membres du Comité de Programmation quant à l'organisation des comités, un questionnaire leur a été distribué. 23 des 42 membres du comité ont répondu.



La fréquence des comités : 96% des membres sont satisfaits de leur fréquence. Un participant trouve qu'ils ne sont pas assez fréquents. En effet, s'il y avait plus fréquemment des comités, ceux-ci seraient plus courts. Or, comme le mentionne un autre participant, il est compliqué de coordonner l'agenda des membres du GAL ce qui empêche de réaliser davantage de comités.



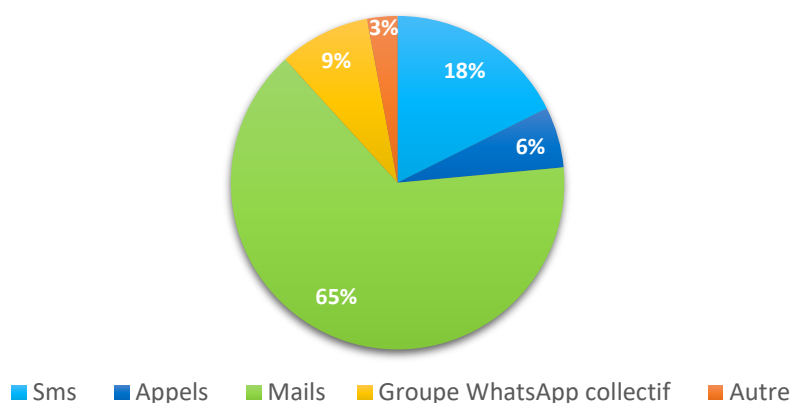
Créneaux (heure / date) des Comités : la moyenne de satisfaction est de 3,70. Globalement les membres sont satisfaits mais certains les trouvent incompatibles avec leur agenda. Une proposition est de les faire débuter plus tard et une autre est d'éviter le lundi qui correspond au jour de congé de certains membres. Actuellement, les dates des comités sont actées selon les disponibilités de la présidente, qui a un agenda très contraint du fait de ses fonctions.



Le moment où est communiquée la date des Comités de Programmation : 91 % des membres sont satisfaits du moment où sont communiquées les réunions.

Un membre trouve qu'ils sont communiqués trop en avance, et un trop en retard.

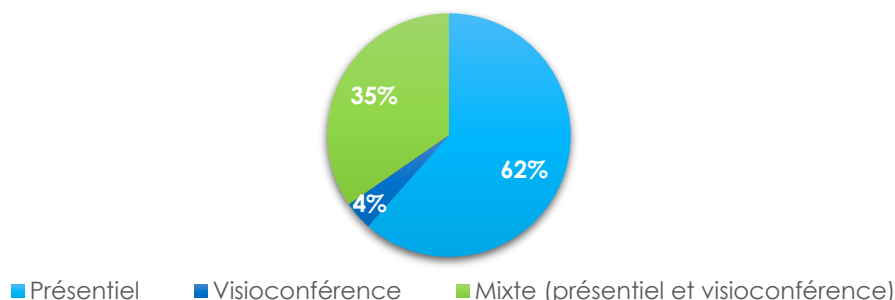
Préférence des membres du Comité de Programmation concernant les modalités de communication



Sur cette question à choix multiple, plus de la moitié des votes sont en faveur des mails (65%) et 18% en faveur des SMS. L'équipe technique a déjà pour usage de prévenir

les membres par mails et de les relancer par mails et par SMS, voire par appel si le double quorum n'est a priori pas atteint. Néanmoins, seuls 6% des voies sont en faveur des appels. 9% des votes seraient favorables à un groupe WhatsApp collectif. Un vote supplémentaire apprécierait le format groupe mais préconise d'utiliser plutôt des plateformes françaises comme Tchat ou Signal. Un tel groupe n'existe pas et pourra être envisagé si plus de membres y sont favorables.

Préférence concernant les modalités de réunion



Le format présentiel est celui qui domine dans les réponses (62%). Il s'agit du format actuel des comités. Au contraire, les membres ne semblent pas favorables au format de la visioconférence (4%). Toutefois, le format mixte devrait être questionné car il a obtenu 35% de votes. Il a déjà été pratiqué à deux reprises quand des membres très impliqués ne pouvaient pas se déplacer. Un des membres précise, dans un commentaire, que les réunions en visioconférence ne devraient être utilisées « qu'en cas d'urgence » quand un membre ne peut pas se déplacer.

Le déroulement des Comités de Programmation

Dans cette partie, nous évaluons la satisfaction des membres du Comité de Programmation quant à la manière dont il se déroule et dont il est animé par l'équipe technique du GAL. Pour cela, nous avons étudié les réponses au questionnaire des membres ayant assisté à au moins un comité sur la programmation. Nous nous appuyons donc sur un échantillon de 21 participations au questionnaire sur les 31 membres ayant assisté à au moins un comité.

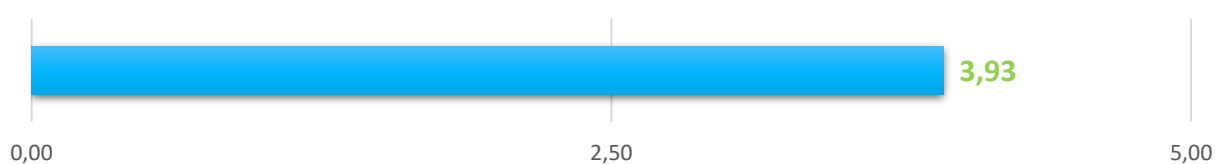
Les comités durent 1h30 à 2h30 en moyenne. L'équipe technique a pour habitude de faire un point sur les actualités avant de rappeler l'état de la maquette financière du GAL. Les questions stratégiques sont abordées, comme des éventuels transferts de crédits entre fiches action, ou encore la modification des règles de financement des projets. Ensuite, les membres votent les projets en avis d'opportunité ou attendant leur programmation. Enfin, l'équipe technique fait le point sur les projets en cours.



Tout d'abord, **95 % des membres trouvent la durée des comités satisfaisante** et **100 % sont satisfaits du nombre de dossiers à traiter par comité.**

	Moyenne de satisfaction	Commentaire des membres
La qualité des informations transmises en amont concernant les projets présentés	3,52	Manque de précision ou de contexte dans les informations transmises au préalable.
Les supports de réunion (PowerPoint, chevalets nominatifs, ...)	3,90	- Faire plus de slides pour expliquer certains projets - Présenter plus d'explications sur la maquette financière
La présentation du Comité de Programmation par l'équipe du GAL (vitesse de parole, dynamisme, ...)	4,10	Sans commentaire
Le contenu de la présentation du Comité de Programmation par l'équipe du GAL	4,19	Développer légèrement les enjeux de stratégie et de budget
Le format de la présentation des projets par les porteurs de projet	3,95	Sans commentaire

Moyenne globale de satisfaction des membres du Comité de Programmation concernant l'animation des comités



Les membres du Comité de Programmation sont globalement très satisfaits de l'animation des comités. Toutefois, ils aimeraient avoir plus d'informations sur la maquette financière du GAL, les questions de budget et de stratégie.



95 % des membres sont satisfaits du temps accordé aux porteurs de projet afin de présenter leur projet.

Quelques membres précisent que certains projets nécessiteraient plus de temps de présentation pour une meilleure compréhension. Actuellement, tous les porteurs de projet disposent d'environ dix minutes. S'il est possible d'augmenter le temps de présentation de tous les porteurs, on ne peut pas laisser plus de temps à uniquement un porteur afin de garantir l'égalité de traitement.



95 % des membres sont satisfaits du temps consacré aux échanges et aux débats sur les projets.

Un participant estime toutefois ce temps légèrement trop court. Il convient néanmoins de souligner que les membres du GAL disposent du temps nécessaire pour débattre, le passage au vote intervenant à leur initiative, une fois les échanges considérés comme suffisants.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
• Une bonne organisation des comités (fréquence, créneaux, communication) qui satisfait la majorité des membres. • Les membres sont satisfaits de l'animation des comités, aussi bien de la manière dont ils sont présentés que du contenu qui y est abordé.	• Certains membres voudraient des explications plus détaillées sur certains projets de la part du GAL et de celle des porteurs de projets. • Certains membres demandent plus d'informations au préalable. • Certains membres ont besoin de plus d'explications concernant la stratégie, la maquette financière et les évolutions du budget du GAL. • Les horaires (date/heure) peuvent éventuellement freiner la participation de certains membres.

Recommandations
• Déterminer de manière collective le jour de la semaine où se tiennent les comités. • Interroger les membres afin de savoir s'ils sont favorables à intégrer plus d'informations dans les comités même si cela rallongerait leur durée. • Demander aux membres s'ils sont intéressés par des réunions, en petit groupe et de manière ponctuelle, afin de tenir les informés des avancées du GAL. • Se concerter avec les membres afin de déterminer s'ils veulent intégrer la possibilité d'assister aux comités en visioconférence et sous quelles conditions.

6.3.3. L'animation des Comités Techniques

Dans cette partie, nous évaluons l'organisation et l'animation des Comités techniques. Les comités sont des réunions réalisées avec des techniciens d'autres structures du territoire. Ils ont lieu une semaine avant chaque Comité de Programmation. Les techniciens échangent en vue d'attribuer une note, d'après des critères de sélection définis, à chaque projet afin d'exprimer un avis technique éclairant pour les membres du Comité de Programmation.

L'organisation des Comités Techniques

Quatre comités sont organisés chaque année et précèdent les Comités de programmation d'une à deux semaines. En cette première partie de programmation, 9 Comités Techniques ont été réalisés. En général, ils ont lieu le lundi à 14h, et se déroulent systématiquement en visioconférence. Les participants sont prévenus par

mail, 3 mois avant. Ils sont relancés une à deux semaines à l'avance et l'équipe technique leur partage un dossier comprenant fiches projet, des documents concernant les projets (carte, photos, diagnostics...) et un ordre du jour.

Dans cette partie, les réponses de 19 des 33 membres du Comité Technique au questionnaire de satisfaction permettent d'évaluer si l'organisation des comités convient aux participants.



95% des membres sont satisfaits de la fréquence des comités techniques.

Cependant, un membre trouve qu'ils sont trop fréquents.

Les Comités Techniques doivent être aussi réguliers que les Comités de Programmation afin de noter les projets en amont du comité où ils vont être votés.



100 % des membres sont satisfaits des créneaux (heure / date) des comités techniques.

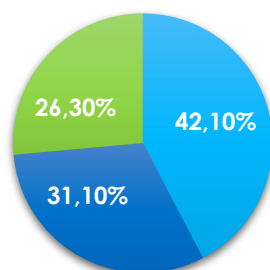
En général, ils sont organisés les lundis à 14h une à deux semaines avant la date du Comité de Programmation.



95 % des membres du Comité Technique sont satisfaits du moment où est communiqué la date des comités.

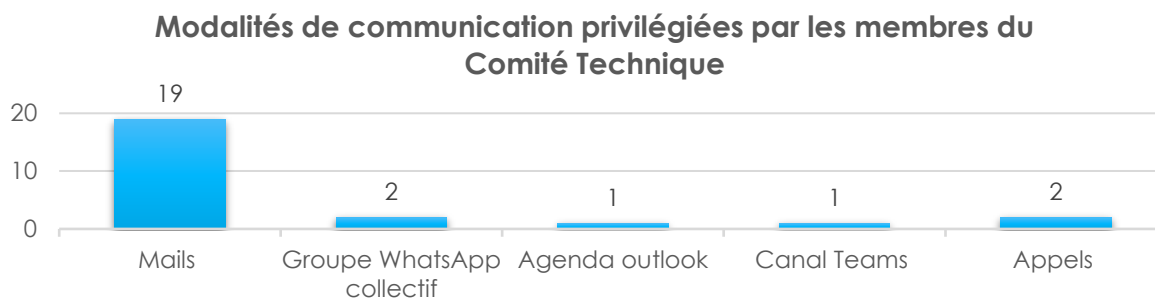
Un participant précise néanmoins qu'ils sont communiqués trop tard selon lui. Un autre participant éclaire sa réponse : selon lui, c'est « parfois difficile de savoir si l'on va être présents à la date où la réunion est montée, mais ça permet de s'organiser et de prévenir plus tard si on a un empêchement ».

Préférence des membres du Comité Technique quant au format des réunions



- Mixte (présentiel et visioconférence)
- Visioconférence
- Alternier entre présentiel et visioconférence
- Présentiel

La majorité des membres témoigne préférer les réunions mixtes où il est possible d'assister en présentiel ou en visioconférence (42%). 31% des membres sont favorables à la visioconférence. Toutefois, 26% des membres souhaiteraient alterner entre visioconférence et présentiel. Si aucun membre n'est favorable à un format uniquement en présentiel, on remarque tout de même une volonté d'intégrer la possibilité d'assister aux comités en présentiel (68%).



Les 19 membres sont unanimes et préfèrent communiquer par mail. Même si d'autres options ont été proposées, telles qu'un groupe WhatsApp, un canal Teams, les appels ou l'agenda Outlook, la majorité des membres n'y est pas favorable. Le GAL continuera donc à prévenir les membres des comités par mail.

Les membres du Comité Technique sont globalement très satisfaits de l'organisation des comités mais témoignent d'une forte volonté d'intégrer des comités en présentiel.

Le déroulement des Comités Techniques

Les Comités Techniques durent en moyenne entre 1h30 et 2h. L'animatrice du GAL présente l'actualité du GAL, comme les événements auxquels il participe ou l'évolution de la stratégie du GAL. Elle rappelle aux membres l'état de la maquette financière du GAL. Ensuite, les projets sont présentés par l'animatrice du GAL puis les participants passent en revue les projets, selon une grille de critères de sélection mise au point au début de la programmation, afin de leur attribuer une note. Enfin, l'animatrice partage l'avancée des projets soutenus par le GAL et demande aux participants s'ils ont des actualités à partager avec les autres membres.

Les membres du comité, ayant participé à au moins un comité, ont été interrogés afin d'évaluer l'animation des comités.



69% des participants sont satisfaits de la durée des Comités Techniques.

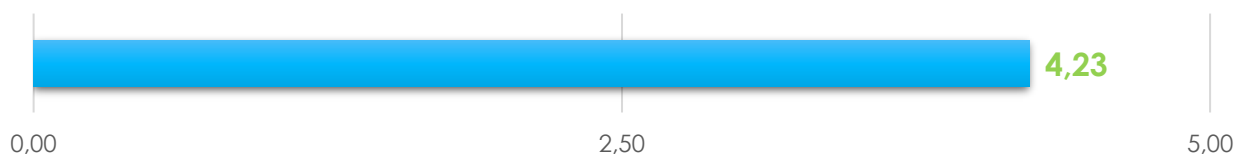
Toutefois, quatre participants les trouvent trop longs. Un autre participant précise qu'il est satisfait de la durée quand elle ne dépasse pas 1h30. Les membres proposent de réduire le temps accordé à la présentation de la maquette financière. Selon eux, ils pourraient être envoyés aux membres sans faire l'objet d'une présentation ou présentés une à deux fois par an.



100% des participants sont satisfaits du nombre de dossiers à traiter par réunions. Comme le rappelle un participant, le nombre de dossiers varie entre les réunions.

	Moyenne de satisfaction	Commentaire des membres
La qualité des informations transmises en amont concernant les projets présentés	4,08	Les membres sont unanimes sur la qualité des informations transmises en amont et soulignent la réactivité de l'animatrice. Un commentaire précise que s'il manque des informations, l'équipe technique les transmet en réunion ou s'occupe de les trouver par la suite.
La présentation du comité par l'équipe technique du GAL (vitesse de parole, dynamisme, ...)	4,23	Les membres sont satisfaits de la présentation du comité par l'équipe technique. Toutefois, quelques participants trouvent que la présentation du comité peut être rapide et difficile à suivre, en particulier pour les nouveaux arrivants.
Le contenu de la présentation du comité par l'équipe technique du GAL	4,15	Les membres sont satisfaits du contenu de la présentation du Comité. Un participant note tout de même que le rythme soutenu ainsi que la densité du contenu peuvent compliquer la compréhension. Un autre commentaire partage ce point de vue et ajoute qu'il est difficile de « s'accrocher quand on arrive ». Certains participants ont proposé d'ajouter des informations lors de la présentation du comité : • Un retour du dernier Comité de Programmation afin de connaître l'avis des élus et l'avancée des projets ayant été notés. Cette proposition permettrait d'établir un lien de continuité d'un comité à un autre. Le GAL mentionne déjà des informations sur les projets mais n'avait pas formalisé ce moment afin de ne pas rallonger les réunions. • Un rappel annuel sur le fonctionnement du programme LEADER et du GAL.
La présentation des projets par l'équipe technique du GAL	4,46	Concernant la présentation des projets par l'équipe technique, les participants sont très satisfaits. Un commentaire souligne l'efficacité des présentations mais propose de laisser un peu plus de temps afin de demander l'avis des participants et de créer de l'échange sur ces projets.

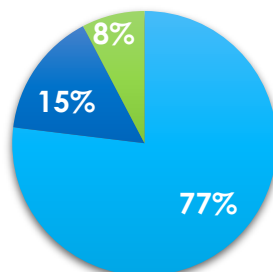
Moyenne de satisfaction des membres du Comité Technique quant à l'animation des comités



Les membres sont globalement satisfaits de l'animation du GAL et ont proposé des pistes d'amélioration qui seront prises en compte par l'équipe technique.

Les membres ont aussi été interrogés sur la manière de noter les projets.

Préférence des membres du Comité Technique concernant la manière de procéder pour la notation des projets.



- Attribution des notes en amont par l'équipe technique du GAL puis discussion des notes pendant la réunion. (+ pas de travail en amont / - possible biais induits par l'équipe technique dans la notation et temps de réunion plus conséquent)
- Attribution des notes en amont par les membres du CT, puis notes synthétisées par le GAL, et discussion des critères où les notes diffèrent lors des réunions. (+ gain de temps en réunion, pas de biais induits par le GAL / - plus de travail en amont)

Actuellement, le GAL note en amont les projets puis, les critères sont examinés lors des réunions et les notes modifiées selon l'avis des participants. Ce format a pour avantage qu'il ne demande pas de préparation aux membres du Comité, toutefois, les notes données en amont par l'équipe peuvent induire des biais de notation et le temps de réunion est plus conséquent. Ainsi, d'autres options ont été proposées afin de déterminer la meilleure manière de procéder selon les participants.

77% des participants préfèrent continuer à procéder de la même manière afin de noter les projets.

Ce qu'il faut retenir

Les atouts et bonnes pratiques	Les points de vigilance
• Les membres sont globalement satisfaits de l'organisation des comités et approuvent leur fréquence et leurs créneaux. • Les membres soulignent la réactivité et l'efficacité de l'équipe technique du GAL. • Les membres sont satisfaits de l'animation des comités, de leur présentation et de la présentation des projets soutenus par le GAL.	• La longueur des Comités Techniques peut freiner les membres. • La vitesse et la densité des comités peut perdre les membres. • Certains membres semblent avoir eu du mal à comprendre le programme et les comités à leur arrivée.

Recommandations

- Tester un format de réunion mixte ou alterner entre présentiel et visioconférences.
- Réduire les présentations lors des CT en ne présentant plus systématiquement la maquette financière et l'envoyer avec les pièces jointes.
- Demander régulièrement aux membres s'ils ont besoin de formations sur le programme LEADER.
- Partager plus d'informations sur les décisions du Comité de Programmation en lien avec la stratégie et avec les projets

6.4. La communication du GAL

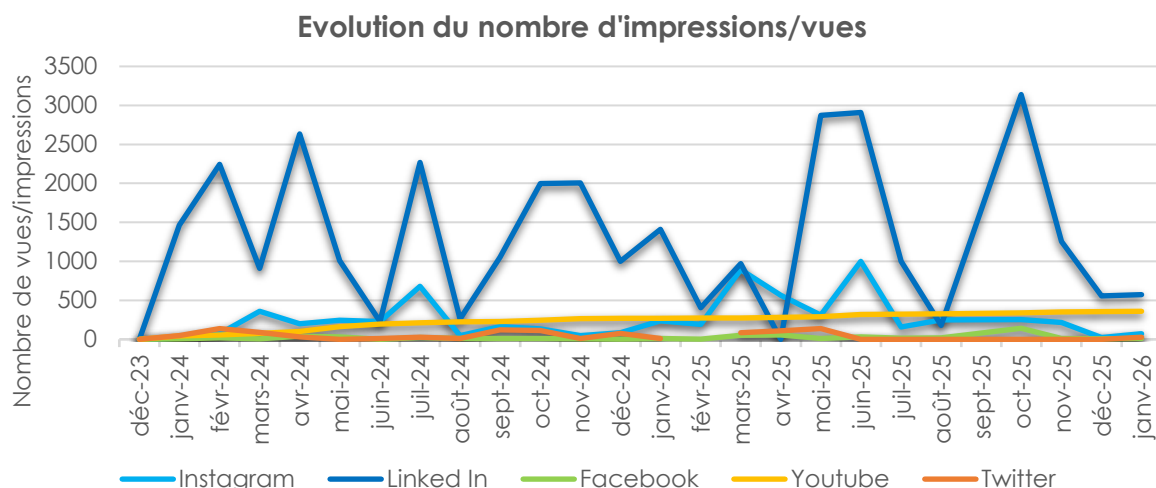
L'équipe technique a aussi la charge de la communication autour du GAL. Pour se faire, elle s'appuie sur de nombreux supports.

Tout d'abord, une newsletter est envoyée une fois par trimestre. Elle récapitule les événements auxquels le GAL a participé, en précisant les partenaires présents et l'objet des réunions. L'équipe technique y présente également certains projets financés par le GAL, ainsi que sa stratégie et les décisions prises en Comités. Enfin, la newsletter recense les appels à projets en cours sur le territoire et les prochaines échéances importantes pour le GAL.

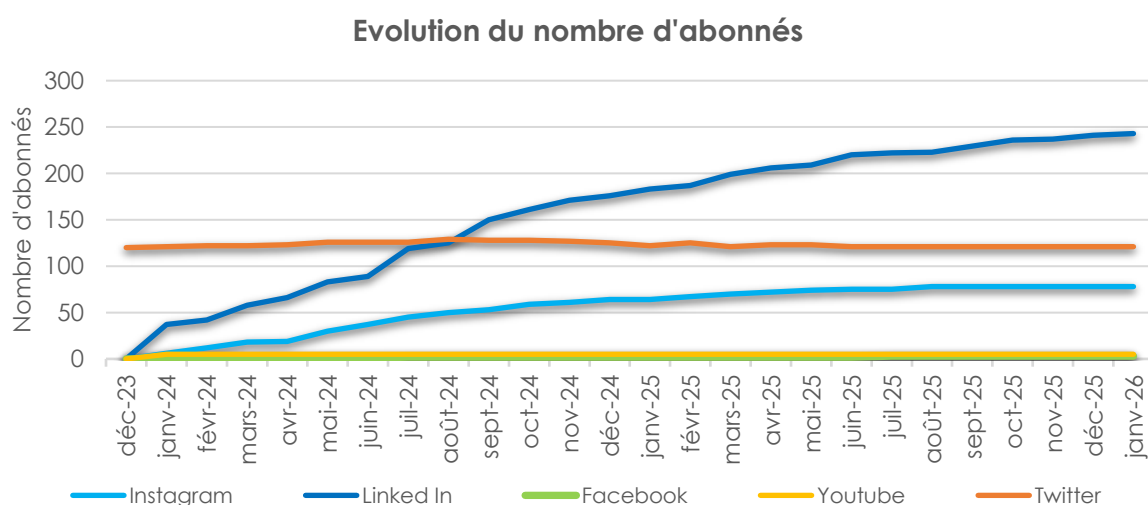
Ensuite, le GAL s'appuie sur différents réseaux sociaux afin de diversifier ses canaux de communication et de toucher des publics cibles variés. Il a notamment investi de nouveaux réseaux, comme Instagram en 2024, afin d'accroître sa visibilité.

Les contenus diffusés et les publics visés varient selon les réseaux. LinkedIn est principalement utilisé pour valoriser l'activité du GAL et son action sur le territoire auprès de ses partenaires professionnels. Instagram permet davantage de promouvoir, auprès du grand public et des acteurs locaux, les projets cofinancés dans le cadre du programme LEADER, ainsi que de valoriser les porteurs de projet du territoire Seine Aval. Enfin, YouTube constitue principalement un support de promotion du programme LEADER et du GAL à travers des contenus vidéo, notamment les réunions consacrées à la coopération crédit-carbone.

Le GAL regarde de près l'évolution du nombre d'impressions, soit de vues, ainsi que du nombre d'abonnés.



LinkedIn est le réseau sur lequel le GAL bénéficie de la plus grande visibilité, bien que celle-ci soit fluctuante. Ces variations d'impressions peuvent s'expliquer en partie par la fréquence variable de publication sur le réseau, sur lequel le GAL est également le plus actif. Sur les autres réseaux, le nombre d'impressions reste relativement faible et stagnant. YouTube se distingue toutefois par une évolution positive, avec un nombre d'impressions passant de 0 en 2023 à 500 en 2025.



C'est aussi sur LinkedIn que le nombre d'abonnés augmente le plus, passant de 0 en 2023 à environ 250 en 2025. Sur Instagram, la courbe est positive mais plus faible et en décembre 2025, le nombre d'abonnés ne dépasse pas 100. Enfin, sur Twitter il n'y a pas d'évolution et le nombre d'abonnés est tout de même plus important que sur Instagram. Sur YouTube, il n'y a pas d'évolution et très peu d'abonnés.

Les réseaux de prédilection du GAL sont LinkedIn et Instagram. Bien que le GAL dispose d'autres réseaux, certains semblent moins pertinents pour la promotion du GAL.

6.5. L'équipe technique répond-elle aux objectifs de la fiche action

4 ?

Enfin, la fiche action 4 « Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet local » portant sur l'animation et la gestion du GAL possède des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre de ces actions par l'équipe technique. Il est intéressant de vérifier, à mi-parcours, où en est l'équipe technique, afin de déterminer les domaines dans lesquels les efforts devront être déployés d'ici la fin de la programmation.

	Objectif	Résultat	Piste d'amélioration
Nombre de projets soutenus	35	23	A mi-parcours, le GAL a déjà fait passer en opportunité et programmé 23 projets, il lui faut en soutenir 12 de plus afin d'atteindre son objectif. Toutefois, aucun projet n'est encore subventionné et certains dossiers peuvent encore tomber c'est pourquoi il faut rester vigilant.
Profil des porteurs de projet	Un profil varié	Bien	Pour l'instant, le GAL soutient 35 % de collectivités, 30 % d'entreprises, 26 % d'associations. Toutefois, les associations sont légèrement sous-représentées, en sachant qu'aucun projet soutenu par une association autre que l'ADADSA et le GAL n'a été programmé. Le GAL semble se rapprocher de son objectif, mais il faut faire attention à soutenir des associations.
Impact sur l'ensemble du territoire	Répartition des montants sur l'ensemble du territoire	Moyen	Les montants sont répartis sur le territoire, mais l'Axe Seine Aval est privilégié en ce sens qu'il concentre plus de projets et de subventions. Malgré un intérêt certain du GAL envers des projets ayant pour périmètre l'entièreté du territoire du GAL, voire un territoire plus large (12 projets sur 23), les territoires des Plateaux Suds et du Vexin sont légèrement défavorisés et doivent bénéficier d'une attention particulière sur la suite de la programmation.
Nombre de réunions par an	7	8	Chaque année, le GAL organise 8 Comités, soit 4 Comités Technique et 4 Comités de Programmation, l'équipe technique parvient donc à répondre à son objectif.
Taux de participation des collègues du Comité de Programmation (privés et publics confondus)	60 %	39 %	Le taux de participation du Comité de Programmation visé par le GAL n'est pas atteint sur cette première partie de programmation. L'équipe technique doit continuer ses efforts afin de mobiliser les membres du comité. Toutefois, ce taux est calculé selon la participation des membres titulaires et suppléants, or, si l'on considère qu'il ne faut que la moitié des membres du comité afin d'obtenir le taux de participation de 60 %, le taux serait de 78 %.
Conformité stratégie / objectif / projets	Conforme	Moyen	Les projets soutenus par le GAL s'inscrivent tous dans la stratégie convenue par les parties prenantes et répondent à des objectifs que le GAL s'est fixé. Or, l'analyse des fiches actions et des sous-actions témoigne d'une surreprésentation de certains axes stratégiques, et d'une sous-représentation d'autres axes.

Conclusion

Malgré un retard en début de programmation, lié à des problèmes techniques au sein de l'Autorité de Gestion dans la mise en place des outils de suivi, le GAL Seine Aval a réussi à avoir 9 projets programmés et 14 en opportunité en date du 9 mars 2026. Il est parvenu à mettre en place un rythme soutenu d'accompagnement des porteurs de projet afin de compenser ce retard au démarrage.

En plus d'être une source de financement pour de nombreux porteurs de projet, le GAL apparaît comme un véritable outil de mise en relation de différentes structures du territoire. Ainsi, il s'insère dans le paysage du développement local et se démarque par son réseau technique particulièrement mobilisé à travers le Comité Technique ainsi que par son Comité de Programmation et la diversité des acteurs qui y siègent.

Le GAL Seine Aval se distingue aussi par un accompagnement dynamique des porteurs de projet. En effet, ceux-ci ont tous fait part de leur grande satisfaction quant à l'accompagnement de l'équipe technique dans le processus de demande de subvention, accompagnement qui, dans la plupart des cas, a été nécessaire à la création de leur dossier.

Ainsi, le GAL est en très bonne voie dans la réalisation de ses objectifs dans les fiches actions 2 (ressources naturelles), 3 (lien urbains ruraux) et 4 (animation), avec les nombreux projets qu'il soutient déjà. Néanmoins, la réalisation de la stratégie est mise en péril en raison de l'incapacité du GAL à subventionner des projets agricoles depuis la décision de la Région quant à la répartition des lignes de partage entre dispositifs. Dès lors, il serait intéressant d'entamer un travail collectif de réflexion autour de la stratégie actuelle afin de l'adapter à ce qui est possible et de ne pas mettre le GAL en échec. L'Autorité de Gestion pourrait intégrer ce processus de réflexion et sensibiliser le Comité de Programmation quant à la stratégie régionale de développement du territoire et aux différents axes que le GAL pourrait intégrer à sa stratégie.

Le GAL fait aussi face à des difficultés de gouvernance en lien avec la participation des membres décisionnaires, c'est-à-dire des membres du Comité de Programmation. Si le questionnaire a permis d'explorer certaines pistes afin de comprendre les freins à la participation, l'équipe technique doit continuer sur cette voie et mettre en place des entretiens qualitatifs afin de s'adapter au mieux aux attentes du Comité de Programmation. Dès lors, le GAL doit être particulièrement attentif à la participation de ses membres ainsi qu'à la réalisation de sa stratégie.

Enfin, en vue de l'évaluation finale, il serait intéressant que l'équipe technique formalise le suivi régulier de certains indicateurs. Par exemple, on peut penser au suivi des indicateurs de résultats, liés à l'impact en nombre d'ETP, et en nombre de formations, générés par des projets soutenus sur le territoire. Le suivi des indicateurs de réalisation avec, par exemple, un tableau de suivi du temps et de la nature du travail de l'équipe technique, permettrait aussi de comprendre le processus de gestion et d'animation en œuvre dans le GAL Seine Aval.